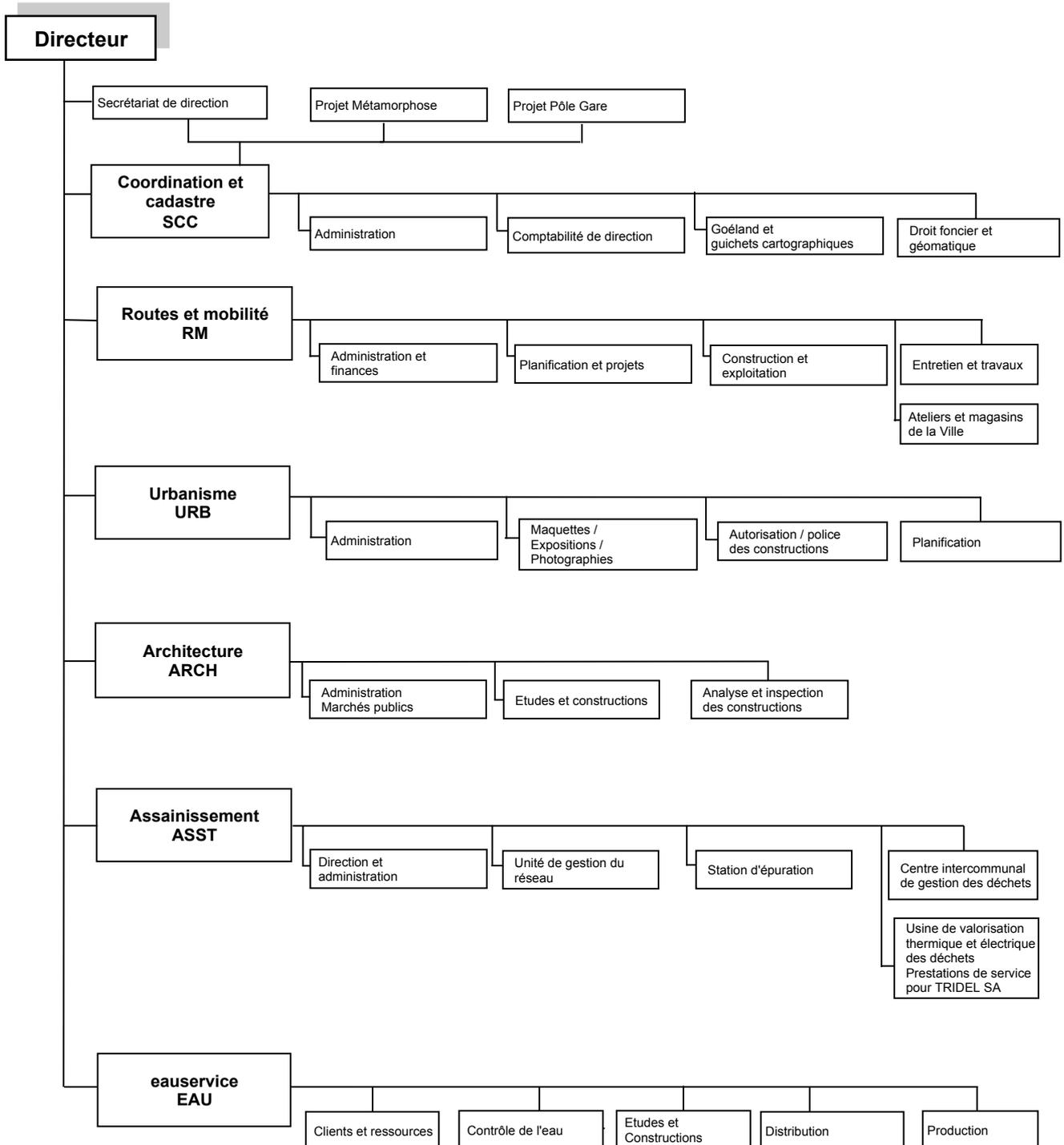


Direction des travaux



Direction des travaux (TRX)

En cette année 2014, la Direction des travaux a activement participé avec l'ensemble de l'administration à la planification et à la mise en œuvre de nombreux projets d'infrastructures et de services.

La nécessaire évolution des besoins de mobilité de la Ville a continué d'imprimer son empreinte au sein de la direction. Cette année, la Confédération a fait connaître ses déterminations quant à l'évaluation des projets d'agglomération pour la période 2015-2018. Elle a reconnu la qualité des projets et le besoin des mesures proposées par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (**PALM**) en acceptant un cofinancement à hauteur de 35%. Les autorités fédérales ont été sensibles aux arguments en faveur du **métro m3** et ont décidé, après négociations, d'inclure la réalisation de la première étape du métro parmi les mesures prioritaires.

Le projet **Métamorphose** s'est vu entrer dans la phase concrète de réalisation avec les premières démolitions à la Tuilière. Un concours d'architecture a permis de désigner les lauréats pour le stade de football de la Tuilière. Au nord de la Ville toujours, le projet du centre de football est désormais à l'enquête publique et les travaux pour le déplacement de la route de Romanel, étape cruciale en vue de sa réalisation, devraient débuter au cours de l'année à venir.

Le projet **Pôle Gare** de transformation de la gare de Lausanne a été très actif et a nécessité l'engagement d'une cheffe de projet spécifique rattachée directement au directeur des Travaux selon le même modèle organisationnel que le projet Métamorphose. L'année 2014 a permis de faire considérablement évoluer le projet de la nouvelle gare. Une version Ø du dossier d'approbation des plans de la gare a été déposée auprès de l'Office fédéral des transports (OFT) et des différents partenaires institutionnels avec pour objectif le dépôt du dossier définitif à la fin du premier trimestre 2015 pour une mise à l'enquête publique.

Après trois années de concertations et d'échanges, toutes les propositions de la nouvelle mouture du Plan directeur communal (**PDCom**) ont été examinées par la Municipalité qui a adopté la version destinée à l'examen préalable auprès des services spécialisés de l'Etat de Vaud. La consultation a démarré.

Malgré une augmentation du nombre et de la complexité des dossiers de demandes de **permis de construire**, l'Office de la police des constructions (OPC) a traité les dossiers de permis de construire pour un montant de constructions de CHF 800'000'000.- soit CHF 200'000'000.- de plus que l'exercice précédent, sans personnel supplémentaire. Les délais de traitement des dossiers ont très légèrement diminués même s'ils restent globalement importants en raison de l'ampleur et de la complexité des projets.

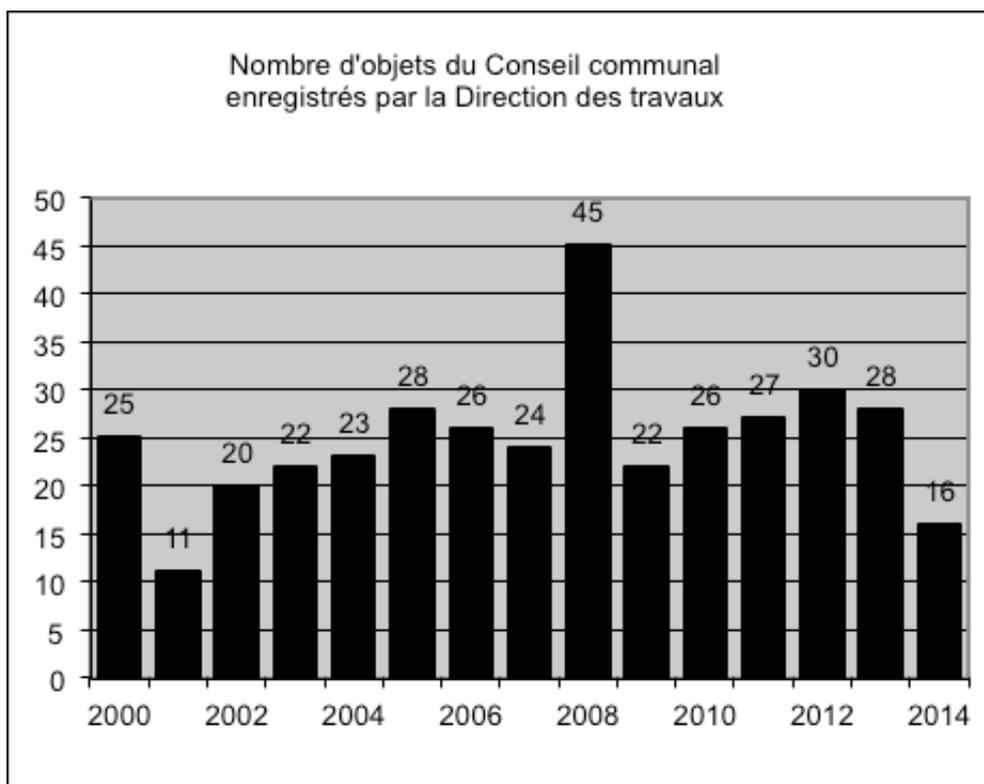
L'année 2014 a également permis de finaliser les très importants travaux préparatoires liés à l'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues à la station d'épuration de la région lausannoise (**STEP** de Vidy) et d'établir le plan directeur de protection des eaux accompagné du nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Le préavis correspondant qui prévoira également la création d'une société anonyme pour la réalisation des nouvelles chaînes de traitement et l'exploitation de la STEP sera traité par la Municipalité au début de l'année 2015 afin de fixer la politique communale en matière de protection des eaux.

Municipalité – décisions soumises par la Direction et adoptées par la Municipalité

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Affaires courantes	715	654	642	672	701	635	589
Police des constructions	536	519	416	430	427	420	458
Total	1'251	1'173	1'058	1'102	1'128	1'055	1'047

Conseil communal – objets enregistrés par la Direction et relevant de sa compétence en tant que leader

La Direction a enregistré 0 (5 en 2013) motion, 12 (8) postulats, 4 (10) interpellations, 0 (2) pétition et 0 (3) question lui ont été posée. Elle a rédigé 23 (18) préavis ou rapports-préavis et le Conseil communal en a ratifié 10 (5). Enfin, elle a pris part à 25 (29) séances de commission du Conseil communal en tant que leader.



Séances publiques d'information, de concertation et/ou visite de chantier

En 2014, la Direction a été sollicitée pour environ quarante séances d'information, de concertation et/ou des visites de chantier destinées au public (même chiffre que 2013). Par ailleurs, et pour ne citer que les plus importants, les travaux du projet Métamorphose, du projet Pôle Gare ainsi que ceux du PDCOM ont fait l'objet d'expositions publiques.

SERVICE DE LA COORDINATION ET DU CADASTRE (SCC)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le Service de la coordination et du cadastre est constitué des six unités suivantes :

- administration
- comptabilité de direction
- Goéland et guichets cartographiques
- droit foncier et géomatique
- projet Métamorphose
- projet Pôle Gare

Les prestations du service couvrent un large spectre de tâches dans les domaines du soutien administratif, de la comptabilité, de la gestion documentaire et du savoir d'entreprise, de l'équipement territorial et du droit foncier, des mensurations officielles et techniques, du cadastre des conduites et canalisations ainsi qu'en matière de traitement et de publication de géodonnées informatiques. De plus, le projet Métamorphose et le projet Pôle Gare sont rattachés administrativement au service.

Même si la diversité des missions est importante, les activités sont largement complémentaires. Elles permettent de mettre en place des synergies entre les unités en travaillant transversalement et d'optimiser de manière constante l'engagement des collaborateurs et les processus de travail, tant au sein de la Direction que dans le service et les cellules des projets Métamorphose et Pôle Gare. L'outil Goéland, solution de gestion du savoir de l'entreprise orientée processus en relation avec le territoire, joue un rôle fédérateur au sein de la Direction des travaux car il permet de conduire et de documenter les processus administratifs et techniques en bénéficiant d'un système de classement numérique efficient et constant dans le temps. La gestion rigoureuse des informations et des processus administratifs liés au territoire est l'un des objectifs forts du service.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration	8.90	8.60	8.90	8.60
Compta direction cadastre	8.30	7.30	8.30	8.30
Droit foncier et géomatique cadastre	24.30	19.30	23.30	21.50
Goéland et guichets cartogr.	7.60	7.60	7.60	7.60
Pojet Métamorphose	3.60	3.60	3.60	3.60
Projet Pôle Gare			1.50	1.50
Total service	52.70	46.40	53.20	51.10

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	+ 0.50

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration	10	8.60	10	8.60
Compta direction cadastre	8	7.30	9	8.30
Droit foncier et géomatique cadastre	21	19.30	23	21.50
Goéland et guichets cartogr.	8	7.60	8	7.60
Pojet Métamorphose	4	3.60	4	3.60
Projet Pôle Gare			2	1.50
Total service	51	46.40	56	51.10

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Droit foncier et géomatique cadastre	2	2
Total service	2	2

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	1	6

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	1
Décès	
Démission	
Départ à la retraite	
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	1

ADMINISTRATION

Les missions de cette unité comprennent l'accueil, la réception, la réponse téléphonique, le soutien administratif, d'importants travaux de secrétariat, la prise de notes de séances, certaines prestations logistiques transversales (poste, huissier, gestion du courrier entrant et sortant, numérisation, organisation et préparation de séances), ainsi que la coordination générale des procédures, des ordres du jour, des activités et des communications (internes et externes) au niveau de la Direction. De plus, cette unité traite tous les événements particuliers.

Séances des chefs de service

L'unité a établi les ordres du jour, rédigé les procès-verbaux et assuré la diffusion des décisions prises au cours des 35 séances tenues en 2014 (39 en 2013).

Numérisation documentaire

L'unité gère par ailleurs l'ensemble des processus liés au courrier de la Direction. Outre les travaux de numérisation ponctuels, l'atelier de scannérisation a numérisé et préindexé 9'596 courriers en 2014 (8'606 en 2013).

Appui juridique

L'appui juridique du service partagé avec celui du Service des routes et de la mobilité est intervenu principalement dans la rédaction et la relecture de :

- conventions foncières ;
- permis d'usage du domaine public ;
- oppositions dans les procédures où les intérêts communaux étaient en jeu.

Il a également été consulté pour diverses questions juridiques ponctuelles.

Ressources humaines (RH)

En dehors du travail lié à la gestion courante du personnel et aux mouvements intervenus au cours de l'année, le conseiller RH du service a pu contribuer à :

- la création de la cellule de pilotage du projet Pôle Gare ; avec l'engagement de la cheffe de projet en milieu d'année et celui d'une assistante à mi-temps en fin d'année. Un troisième engagement viendra compléter l'équipe en 2015 avec un-e responsable de la planification. Cette cellule coordonne l'ensemble de cet important projet en collaboration étroite avec les services concernés ;
- l'harmonisation des fonctions de l'unité Goéland et guichets cartographiques. Un projet mené avec le Service du personnel a permis cette harmonisation grâce notamment à la création de deux nouvelles fonctions dans le domaine des systèmes d'informations géographiques qui ont été intégrées à la filière géomatique qui a vu le jour fin 2012. Le projet a été adopté par la Municipalité et entre en vigueur au 1^{er} février 2015 ;
- la mise à jour de toutes les descriptions de postes du service ; ainsi à fin 2014, toutes les descriptions de postes ont été finalisées et 90% d'entre elles sont signées. Les 10% restants seront signées dans le courant du premier trimestre 2015.

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

Cette unité assure pour l'ensemble de la Direction les tâches suivantes : la gestion et le « controlling » du budget et des comptes de fonctionnement et d'investissement ; le contrôle et la passation des écritures dans les différents comptes (débiteurs, créanciers) ; le suivi financier des parcomètres liés au stationnement public ; l'établissement des décomptes TVA ; la gestion administrative et comptable du personnel fixe et auxiliaire ; l'élaboration, avec les services concernés, du budget de fonctionnement et du plan des investissements. La comptabilité de direction a traité plus de 40'000 (40'000 en 2013) factures fournisseurs et débiteurs en 2014.

La comptabilité de direction assure la tenue de la comptabilité de quelques sociétés externes en relation directe avec les activités de la Direction (GEDREL S.A., P+R Lausannois S.A.).

La mise en œuvre de la facturation de la taxe de base du dispositif de la taxe au sac a représenté un travail significatif pour la comptabilité de direction en raison de la jeunesse du processus de facturation et des outils associés.

GOÉLAND ET GUICHETS CARTOGRAPHIQUES

Cette solution web, largement utilisée au sein de l'administration communale, peut être utilisée par n'importe quel employé communal sans coût de licence. Elle est intégralement développée et maintenue au sein du service qui s'occupe aussi de la maintenance de l'application et des serveurs pour l'extranet du Conseil communal, ainsi que des guichets cartographiques public et interne. L'interaction entre ces derniers et Goéland assure une disponibilité et une mise à jour continue de l'information géographique acquise au sein de l'administration.

Goéland fonctionne grâce à une infrastructure d'une dizaine de serveurs physiques qui a été migrée sur une plateforme libre de virtualisation. Tous les nouveaux composants serveurs s'appuient sur des briques logicielles standard éprouvées sous licence « libre » telles que Linux, Apache, Php et Postgresql/PostGis.

Durant l'année 2014, plus de 2'100 utilisateurs de l'administration communale ont utilisé cette application. A fin 2014, 184'568 (161'842 en 2013) affaires sont traitées par 33 services communaux. 45 services ont collaboré au traitement de ces affaires, représentant plus de 805'441 prises de positions documentées (690'464 en 2013). Fin 2014, 842'486 documents électroniques sont indexés dans Goéland (728'972 en 2013) et ces documents ont été consultés en ligne 4'613'661 fois.

Les éléments marquants de cette unité sont les suivants :

- mise en production d'une nouvelle solution logicielle Géomappfish pour les guichets cartographiques en étroite collaboration avec l'Etat de Vaud et plusieurs Communes vaudoises ;

- mise en œuvre d'un premier module Goéland sur un périphérique mobile de type tablette pour la gestion sur le terrain et l'état sanitaire des arbres ;
- finalisation de la migration de tous les types d'affaires dans une nouvelle interface plus conviviale ;
- mise en production d'une base de données géospatiales pour toutes les données de la mensuration officielle où la Commune de Lausanne a des activités ;
- mise à niveau majeur du moteur de la base de données de Goéland et de l'environnement de virtualisation des serveurs informatiques ;
- mise en œuvre d'une étude pour améliorer l'interface utilisateur de Goéland, notamment en effectuant des interviews de certains utilisateurs.



Figure 1 : Nouveau guichet cartographique

DROIT FONCIER ET GEOMATIQUE

Le Service de la coordination et du cadastre a participé à plusieurs démarches foncières liées aux propriétés et infrastructures communales qui ont permis de trouver des solutions à l'amiable. On peut citer quelques exemples représentatifs :

Quartier des Fiches

Il y a quelques années encore, le secteur au lieu-dit Les Fiches-Nord était composé d'une dizaine de parcelles fortement grevées de différentes servitudes privées de restriction de bâtir inscrites entre 1930 et 1950, empêchant un développement qualitatif et harmonieux du quartier. En étroite collaboration avec les différents propriétaires du quartier, il a été possible de radier progressivement ces droits et de développer le quartier qui est actuellement en cours de construction. En 2014, un important acte de constitution de toutes les servitudes nécessaires au quartier a été signé par toutes les parties concernées. De plus, il a été exigé de la part de tous les maîtres d'ouvrages concernés la mise en place d'une cellule de coordination pour garantir une gestion efficace des chantiers par un plan de mobilité, un plan Hygiène-Sécurité-Environnement et un plan social.

4^e voie CFF

Toutes les conventions en relation avec des propriétaires ou des infrastructures communales pour la réalisation des travaux ont été finalisées et signées par les parties. L'opposition a ainsi pu être retirée.

Plan de quartier des Falaises et réalisation de trois bâtiments

Dans le contexte du plan de quartier Chemin des Falaises et du concours pour la réalisation de trois bâtiments, il a été établi une convention foncière entre les futurs maîtres d'ouvrages et la Commune de Lausanne pour régler les aspects fonciers et autres permettant la constructibilité de la parcelle.

Gare de Lausanne

Le projet Léman 2030 provoquera environ une centaine d'emprises et d'empiètements fonciers sur le domaine public et le domaine privé, propriété de la Commune de Lausanne. Dans ce contexte, des conditions générales pour tout empiètement foncier et emprise dans le cadre de cet important projet ont été négociées et entérinées par les CFF et la Commune de Lausanne de manière à disposer d'une approche systématique des différents cas.

Biopôle de Vennes

L'avenant à la convention d'équipements de février 2008 nécessaire à la révision du plan d'affectation cantonal (PAC) de Vennes a été finalisé et signé par toutes les parties. Il comprend également l'engagement des propriétaires de participer aux frais des équipements communautaires même dans le contexte d'un PAC.

Domanialité prévue dans le futur quartier des Plaines-du-Loup

La structuration de la domanialité du quartier des Plaines-du-Loup permet de mettre en adéquation le type de quartier et sa gestion souhaitée avec la maîtrise foncière des espaces publics et partagés. Dans ce contexte, une structuration foncière ainsi que des principes organisationnels et financiers d'aménagement, d'entretien, de renouvellement et de gestion des aménagements de surface ont été établis de manière à favoriser une approche systématique et constante par rapport aux nombreux acteurs qui vont intervenir dans le quartier.

Réseau-t, bus à haut niveau de service (BHNS) et mise en souterrain du LEB

Le chef du Service de la coordination et du cadastre est membre des commissions immobilières qui traitent les aspects fonciers pour la réalisation du tram t1 et de la mise en tunnel du LEB à l'avenue d'Echallens. L'ensemble des propriétaires touchés ont été entendus dont certains à plusieurs reprises. Ainsi, même s'il reste de nombreux cas à finaliser, un lot de soixante conventions a été signé et ratifié. On peut également mentionner l'acquisition préalable du dépôt de Renens en vue de la réalisation du garage atelier du tram t1.

Permis de construire et contrôle de constructions

Le service analyse toutes les demandes d'autorisation de construire, de rénover et de démolir principalement pour les différents aspects géométriques, de propriété et de droit foncier.

De plus, conformément à la loi et au règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC), le service contrôle l'implantation planimétrique et altimétrique des constructions autorisées.

Mensuration officielle

Par sa structure et les qualifications de ses collaborateurs, le service a la compétence d'exécuter les travaux liés à la mensuration officielle et à sa mise à jour (art. 950 du CCS), ainsi que ceux liés aux données de référence des systèmes d'information sur le territoire (SIT).

Le territoire de la commune comporte actuellement trois types de mensurations cadastrales, à savoir 32 ha de mensuration graphique datant de 1886, 250 ha de mensuration semi-numérique numérisée et 3'898 ha de mensuration numérique entièrement sous forme informatique, couvrant au total 4'180 ha.

Le service est adjudicataire de la mensuration officielle de la zone Saint-François – Bel-Air – Vieille Ville (32 ha) qui est le dernier lot de mensuration officielle à réaliser sur la Commune de Lausanne. Cette opération devrait se terminer en 2016.

Mensuration technique

Le service réalise des relevés techniques particuliers pour les projets communaux ou pour des ouvrages existants : implantations de constructions, levés de détails, acquisitions photogrammétriques, abornements et contrôles de stabilité d'ouvrages les plus divers. Pour l'année sous revue, on peut signaler à titre d'exemples quelques opérations particulières :

- mesures de déformation du tunnel Tridel ;
- contrôle de stabilité dans le cadre du quartier des Fiches-Nord ;
- contrôles de stabilité dans le cadre des chantiers communaux ;
- contrôles de stabilité d'ouvrages communaux ayant une instabilité connue.



Figure 2 et 3 : Implantation et contrôle de stabilité dans le quartier des Fiches-Nord

Figure 4 : Détermination du cadastre souterrain

Cadastre des conduites

Concernant le suivi des chantiers, toutes les conduites et canalisations visibles (nouvelles et en service) de la Commune et des opérateurs de télécommunications sont relevées en fouille ouverte sur le domaine public, dans les parcs et les propriétés communales ainsi que sur des parcelles privées à la demande des services gestionnaires. A ce titre, 590 (541 en 2013) permis de fouille ont déclenché 3'312 (3'118 en 2013) interventions des équipes de terrain et 34'079 points (34'240 en 2013) ont été déterminés en planimétrie et en altimétrie. Celles-ci ont été mises à jour dans un délai inférieur à la semaine.

La mise à jour des chantiers du réseau d'assainissement et d'**eauservice** se fait désormais directement dans les systèmes d'informations métier des deux services. Une copie quotidienne permet d'avoir une image fidèle dans le système d'information SISOL.

De manière identique à ce qui a été réalisé par le Service d'assainissement, le service numérise dans le référentiel national les conduites d'eau d'alimentation d'**eauservice**. En 2014, 150 plans ont été réalisés ce qui porte le nombre de plans numériques disponibles à 236 plans (20%) sur un total de 1'156 plans pour la Commune de Lausanne.

Géodonnées informatiques de référence sur l'agglomération lausannoise

Les différentes bases de données sont continuellement mises à jour, au gré des mutations, actes notariés, levés des constructions et aménagements nouveaux, mise en service des nouvelles mensurations, des nouveaux plans d'affectation et autres.

Ces informations sont à disposition de tous les services communaux sous forme analogique ou numérique, notamment au travers des systèmes d'informations SISOL, TOPOBASE, AutoCad et Goéland. Elles sont également diffusées sur support informatique et sur papier aux bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes et d'aménagistes, menant des études ou des projets sur la commune. L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Université de Lausanne (UNIL) ainsi que différentes écoles professionnelles et internationales utilisent également ces géodonnées pour leurs exercices pratiques et des études spécifiques.

Centre de compétence de détermination géodésique

Le centre de compétence a introduit des équipements de type « global navigation satellite system » (GNSS) et laser terrestre au sein des services techniques de l'administration communale. Il assure une formation et un accompagnement technique des collaborateurs en la matière.

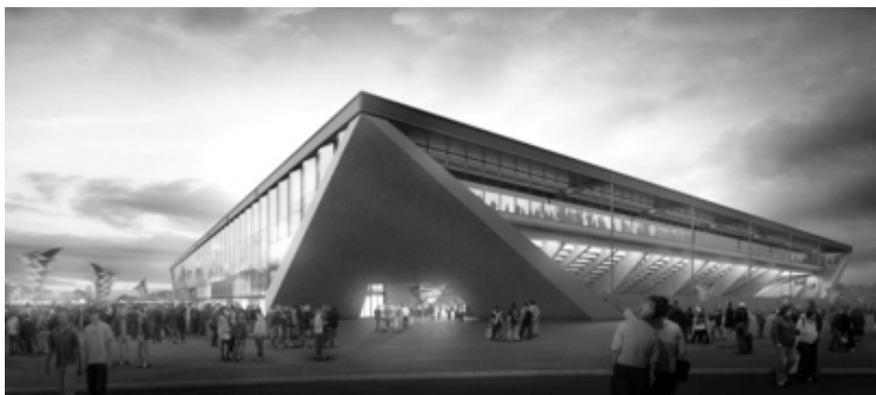
L'utilisation de ces équipements devient de plus en plus courante et nécessitera de compléter le nombre d'instruments.

PROJET MÉTAMORPHOSE

2014 a vu les premiers coups de pioche – ou de pelle mécanique – être donnés pour la concrétisation du projet Métamorphose. S'il ne s'agit encore que de démolitions, sur le site de la Tuilière, on s'approche des premières constructions qui débiteront en 2015.

La Tuilière

Le concours pour un nouveau stade de football à la Tuilière a permis de désigner un lauréat et de débiter rapidement les études de projet d'ouvrage afin de disposer de cette installation dès 2019. La concrétisation de ce projet est toutefois conditionnée à l'adoption d'un plan partiel d'affectation (PPA) qui a été soumis à l'examen préalable du Canton.



© loomn architektur visualisierung

Figure 5 : Stade de football de la Tuilière

Plus au nord, le projet de centre de football a été déposé à l'enquête publique. Ce complexe de neuf terrains de football, un anneau d'athlétisme ainsi que les vestiaires, buvette et locaux correspondants, permettra de libérer l'espace nécessaire à la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. De son côté, le Canton a présenté au Grand Conseil un exposé des motifs et projet de décret pour le déplacement de la route de Romanel, étape indispensable pour débiter, en 2015, les

travaux de construction du centre de football. La Ville a conduit pour sa part les travaux préparatoires nécessaires à cette opération en débutant la démolition des bâtiments et hangars dont elle est propriétaire.

Les Plaines-du-Loup

Dès le crédit d'étude, préavis N° 2013/27 (« *Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière – Modification du Plan général d'affectation au lieu-dit La Tuilière-Blécherette – Demande de crédit pour la participation communale au déplacement de la route de Romanel, l'aménagement provisoire du carrefour de la Blécherette et les travaux de construction des nouveaux réseaux souterrains – Demande de crédit d'étude pour le centre de football de la Tuilière – Demande de crédit pour l'organisation d'un concours sur la partie sud du site de la Tuilière – Demande de crédit pour l'étude de sept objets Métamorphose* ») voté et le plan directeur localisé (PDL) adopté par le Conseil communal, le travail a commencé sur le premier des PPA du futur écoquartier des Plaines-du-Loup. Il a été élaboré en précisant le PDL et en recueillant les avis de professionnels, des services de la Ville, d'enfants et de la population au travers de plusieurs ateliers organisés sur un à trois jours. Ils ont permis de préciser le dimensionnement et le positionnement des activités et des équipements publics, de préparer le processus d'attribution des lots, de définir les conditions de circulation et de stationnement, bref de discuter tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'un PPA. Parallèlement, un projet d'espaces publics a été développé afin de donner une image du nouveau quartier aux futurs investisseurs. Ceux-ci sont désormais renseignés sur les conditions d'attribution des lots grâce au préavis N° 2014/50 (« *Critères et modalités d'attribution des parcelles de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, mesures visant à soutenir le logement d'utilité publique et les coopératives d'habitants – Réponse au postulat de M. Charles-André Perrin et consorts : Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose* ») que la Municipalité a transmis au Conseil communal à ce sujet.

Les Prés-de-Vidy

Un atelier professionnel de programmation a permis de préciser les différents caractères envisageables pour le futur écoquartier. Cette démarche a également alimenté le cahier des charges d'un concours d'urbanisme qui sera lancé en 2015 sous forme de mandat d'études parallèles.

Stade de Coubertin

La préparation du concours de paysage et d'architecture pour la transformation du Stade de Coubertin a pu débuter dès l'attribution des crédits nécessaires par le Conseil communal. Quelques études préliminaires ont été compilées, complétées ou lancées concernant les aspects historiques et paysagers, l'environnement, l'accessibilité, ainsi que les structures de jardins provisoires afin de lancer le concours au printemps 2015.

Malley

Toutes les instances politiques et techniques actives sur le projet de centre sportif de Malley ont œuvré pour lancer un concours d'architecture en septembre, dont le résultat sera connu après un degré général et un degré d'affinement en juillet 2015. Ce concours a nécessité de préciser le programme du futur centre sportif, de travailler sur l'accessibilité du site, de se coordonner avec les planifications voisines et d'adopter un avant-projet de PAC.

La Municipalité a en outre présenté au Conseil communal le préavis N° 2014/73 (« *Métamorphose – Centre sportif de Malley – Demande d'autorisation de cautionnement d'emprunts à hauteur de CHF 150'000'000.- en faveur du Centre intercommunal de glace de Malley* ») pour le cautionnement de l'ouvrage, en même temps que celles de Prilly et Renens. Il a d'ailleurs été adopté à l'unanimité par le Conseil communal lausannois et devrait être traité en tout début d'année 2015 par les deux autres Conseils.

Parallèlement, la direction de projet a activement participé au groupe de travail de Lausanne Région qui a préparé la répartition du financement d'une partie de l'exploitation du site entre ses 29 communes membres.

PROJET PÔLE GARE

Pour Pôle Gare, l'année 2014 a principalement été consacrée à la mise en place d'une structure de projet dont le fonctionnement a été arrêté par la Municipalité en juillet 2014. Dans sa séance du 28 octobre 2014, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2014/33 (« *Léman 2030 - Crédit d'études premier volet des études du Pôle Gare (avant-projet et concours)* »). Dans cette même séance, le Conseil communal a autorisé la commission n°43 à continuer son travail en vue de l'adoption d'un deuxième préavis concernant les études du projet de construction, et ce dans un souci de continuité dans l'accompagnement du travail de l'administration.

Organisation de projet

La constitution de la direction de projet Pôle Gare s'est vue concrétisée par l'engagement au 1er juin 2014 d'une cheffe de projet (taux d'occupation 100%), au 1er novembre 2014 d'une assistante de projet (taux d'occupation 60%) et l'ouverture d'un poste de gestionnaire de projet (taux d'occupation 80 à 100%) en vue d'un engagement en 2015.

L'organisation, le périmètre, les tâches et missions de la direction de projet ont été fixées par une décision municipale le 28 juillet 2014.

Communication

Une information publique présentant les plans et maquettes de la nouvelle gare s'est déroulée le 28 juin 2014, dans le hall principal du bâtiment voyageurs. Le 22 novembre 2014, le coup d'envoi du chantier Léman 2030 a été fêté en gare de Renens, en présence des conseillers d'Etat vaudois et genevois en charge des transports, du directeur de l'Office fédéral des transports, du directeur général des CFF et des syndicats de Renens et de Lausanne.

Une séance d'information publique, avec exposition des plans et maquettes de la nouvelle gare, s'est déroulée le 3 novembre 2014, à la maison de quartier sous-gare.

Les associations des quartiers sous-gare se sont constituées en une Plateforme, partenaire d'échanges réguliers entre les CFF et la Commune de Lausanne. Certains thèmes spécifiques y sont abordés régulièrement, c'est le cas notamment pour les chantiers, à raison d'une rencontre toutes les six semaines environ.



© 24Heures

Figure 6 : Mme la conseillère d'Etat Nuria Gorite et M. le directeur des Travaux Olivier François présentent au public la maquette

Commission n°43 du Conseil communal

En 2014, la commission a siégé le 1^{er} octobre en vue de l'adoption du préavis, le 13 novembre pour une information sur les sphères de compétences, le projet ferroviaire, ses étapes techniques et les conditions cadres du développement des quartiers avoisinants et le 18 décembre pour une visite du site de la Rasude et une information sur l'offre commerciale prévue dans la gare et sous la place de la gare.

Procédure d'approbation des plans (PAP) principale de la Gare

L'année 2014 a permis de faire considérablement évoluer le projet de la nouvelle gare. Une version 0 du dossier en vue de la PAP a été déposée auprès de l'Office fédéral des transports et des différents partenaires institutionnels le 19 décembre, avec pour objectif le dépôt du dossier définitif le 15 mars 2015 pour une mise à l'enquête publique.

Pôle muséal

Les derniers recours au PAC du Pôle muséal ont été déboutés par le Tribunal fédéral. La Commune de Lausanne a délivré l'autorisation de construire le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). Cette décision municipale fait aujourd'hui l'objet de recours.

Métro m3

En collaboration avec le Canton, les transports publics de la région lausannoise (tl) et les CFF, la Commune de Lausanne a travaillé au projet du métro m3, en particulier dans le tronçon de l'arrêt Grancy à la gare confortant ainsi le rôle du futur métro m3 comme nécessaire pour l'acheminement du flux supplémentaire de passager à l'horizon 2030.

Epinettes et Rasude

La Commune de Lausanne a collaboré activement à l'élaboration des conditions cadres pour le développement de ces quartiers, en vue de l'établissement des futurs plans de quartier.

Espaces publics

Le travail effectué en 2014 a permis de réunir les conditions pour le lancement dans le premier trimestre 2015 du mandat d'études parallèles sur les lignes directrices des espaces publics et la place de la Gare.

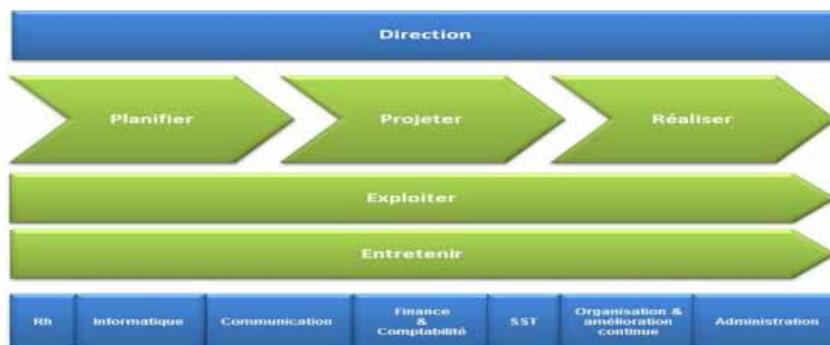
SERVICES DES ROUTES ET DE LA MOBILITE (RM)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le Service des routes et de la mobilité est formé de six divisions. Sur la base de la carte des processus ci-dessous, ses missions principales sont :

- la **planification** de la mobilité en intégrant le développement des déplacements selon les différents modes de transport, la politique du stationnement, la stratégie de la régulation du trafic et la coordination des chantiers sur le domaine public
- la **conception (projeter)** de l'aménagement urbain des espaces publics et leur réalisation
- l'**exploitation** de la voirie communale, en particulier la régulation lumineuse, les appareils de gestion du stationnement et de la signalisation
- l'**entretien** des infrastructures communales, comprenant les voies, les places, les objets qui lui sont liés comme le mobilier urbain, les édicules, les ouvrages (ponts, tunnels et murs de soutènement), les installations mécaniques, les ports et les rives du lac, ainsi que le service de propreté et le service hivernal du domaine public

De par ses missions, le Service des routes et de la mobilité est fortement impliqué dans différents groupes de travail dans le cadre des projets Pôle Gare, Métamorphose, Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) et la revue du Plan directeur communal (PDCOM).



EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Coordination (R&M)	2.00	2.00		
Entretien & maintenance (R&M)	7.00	7.00		
Exploitation & info. (R&M)	10.00	10.00		
Planification & projets (R&M)	1.00	1.00		
Réalisation (R&M)	12.00	9.90		
Administration & finances (R&M)	5.90	5.80	9.60	9.00
Aménagements urbains (R&M)	9.80	8.40	9.80	9.60
AMV (R&M)	1.00	1.00	1.00	1.00
Cellule RH (R&M)	4.80	5.10	4.80	5.10
Construction & exploit. (R&M)	1.00	1.00	1.00	1.00
Direction service (R&M)	6.00	6.00	6.80	5.70
Entretien & travaux (R&M)	4.50	4.50	4.00	3.50
Entretien secteur Centre (R&M)	26.00	26.00	26.00	26.00
Entretien secteur Est (R&M)	29.00	29.00	26.00	26.00
Entretien secteur Nord (R&M)	22.00	22.00	21.00	20.00
Entretien secteur Ouest (R&M)	25.00	24.65	26.00	25.65
Entretien secteur Sud (R&M)	28.00	28.00	29.00	28.00
Mobilité (R&M)	8.00	7.90	10.00	9.90
Office signalétique urb. (R&M)	4.00	4.00	4.00	4.00
Police des constructions (R&M)	1.00	1.00	1.00	1.00
Propreté & qualité (R&M)	5.00	5.00	5.00	5.00
Section «ouvrages d'art»	3.00	3.00	3.00	3.00

Surveillance dom. public (R&M)	4.00	4.00	4.00	4.00
Unité garage (R&M)	19.00	19.00	19.00	18.00
Unité services généraux (R&M)	10.00	10.00	10.00	10.00
Unité signalisation (R&M)	29.50	29.30	29.50	28.50
Unité transports (R&M)	36.00	34.75	36.00	35.55
Unité travaux (R&M)	31.80	28.00	31.30	28.00
Espaces publics (R&M)			1.00	1.00
Exploitation (R&M)			6.00	6.00
Génie civil (R&M)			12.00	11.90
Infrastructures routières			8.00	8.00
Total service	346.30	337.30	344.80	334.40

Tableau 1.2.- variation de postes

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	- 1.5

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Coordination (R&M)	2	2.00		
Entretien & maintenance (R&M)	7	7.00		
Exploitation & info. (R&M)	10	10.00		
Planification & projets (R&M)	1	1.00		
Réalisation (R&M)	10	9.90		
Administration & finances (R&M)	6	5.80	9	9.00
Aménagements urbains (R&M)	9	8.40	11	9.60
AMV (R&M)	1	1.00	1	1.00
Cellule RH (R&M)	6	5.10	6	5.10
Construction & exploit. (R&M)	1	1.00	1	1.00
Direction service (R&M)	6	6.00	6	5.70
Entretien & travaux (R&M)	6	5.50	4	3.50
Entretien secteur 3 (R&M)	1	1.00	1	1.00
Entretien secteur Centre (R&M)	26	26.00	26	26.00
Entretien secteur Est (R&M)	29	29.00	26	26.00
Entretien secteur Nord (R&M)	23	23.00	21	21.00
Entretien secteur Ouest (R&M)	24	23.65	25	24.65
Entretien secteur Sud (R&M)	27	27.00	27	27.00
Mobilité (R&M)	8	7.90	10	9.90
Office signalétique urb. (R&M)	4	4.00	4	4.00
Police des constructions (R&M)	1	1.00	1	1.00
Propreté & qualité (R&M)	5	5.00	5	5.00
Section «ouvrages d'art»	3	3.00	3	3.00
Surveillance dom. public (R&M)	4	4.00	4	4.00
Unité garage (R&M)	19	19.00	18	18.00
Unité services généraux (R&M)	10	10.00	10	10.00
Unité signalisation (R&M)	30	29.30	29	28.50
Unité transports (R&M)	38	34.75	38	35.55
Unité travaux (R&M)	27	27.00	28	28.00
Espaces publics (R&M)			1	1.00
Exploitation (R&M)			6	6.00
Génie civil (R&M)			12	11.90
Infrastructures routières (R&M)			8	8.00
Total service	344	337.30	341	334.40

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Administration & finances (R&M)	1		1	
Construction & exploit. (R&M)	2		1	

Exploitation (R&M)	0	1
Génie civil (R&M)	0	1
Unité signalisation (R&M)	2	2
Unité transports (R&M)	3	2
Unité travaux (R&M)	1	3
Total service	9	11

Tableau 2.3 - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	18	14

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	7
Départ à la retraite	8
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	2
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	1
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	18

CHANGEMENTS DANS L'ORGANISATION INTERNE

L'année 2014 a permis le déploiement et la consolidation de la nouvelle organisation acceptée par la Municipalité en décembre 2013 et mise en œuvre dès janvier 2014.

En effet, la Ville de Lausanne s'est engagée sur des projets ambitieux et essentiels à son développement, et dont l'impact sur les activités du Service des routes et de la mobilité sont importants. Il s'agit notamment des projets Métamorphose, Pôle Gare, ainsi que les AFTPU, le métro m3, la mise en souterrain du LEB, le tram t1, les lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) prévues dans le PALM. En parallèle, le service pilote une multitude d'autres projets des volets des PALM 2007 et 2012 liés aux infrastructures pour la mobilité douce, aux requalifications et adaptations d'axes routiers et à l'accompagnement des développements du réseau des transports publics de la région lausannoise (tl).

La division « Planification et Projets » était tout particulièrement impactée par ces projets d'envergure tout en assurant la planification traditionnelle des aménagements urbains et la gestion optimale des mobilités et de la sécurité des habitants et des visiteurs de Lausanne. Or, une analyse du plan de charges des équipes en fonction de la montée en puissance des projets stratégiques cités plus haut, tout en conservant les nombreuses missions existantes, a montré qu'il n'était plus possible de maintenir une organisation identique.

Après étude, la solution retenue a donc été la création d'une nouvelle division, « Mobilité », qui a repris une partie des activités de la division « Planification et Projets », à savoir : la planification de la mobilité, la régulation de la circulation, le stationnement, la coordination des chantiers et l'exploitation du réseau. Le chef de la division « Planification et Projets » a pris en charge cette nouvelle structure tandis que l'ancien ingénieur-adjoint du service a repris la gestion de la division « Espaces Publics » et a concentré ses missions sur l'aménagement urbain, la police des constructions et la coordination des délégués aux vélos et aux piétons. Le poste d'ingénieur-adjoint n'a pas été repourvu. Cette organisation a notamment permis à la nouvelle division « Mobilité » de répondre plus rapidement et plus efficacement aux questions liées à la planification de la mobilité, au stationnement et à la régulation du trafic (révision PDCOM, AFTPU) et d'être à la fois plus disponible pour les collaborateurs tout en développant toujours plus d'autonomie et d'expertise chez les spécialistes. Le chef de la division « Espaces Publics » a pu se concentrer sur la planification des aménagements urbains, de continuer à s'impliquer fortement sur les projets stratégiques de la Ville tout en apportant soutien et conseils à des équipes pour partie relativement juniors, passablement surchargées mais dont le potentiel et la motivation sont des atouts majeurs pour le service et la Ville de Lausanne. Il a également pu apporter des réponses plus directes relatives aux enjeux liés aux déplacements piétons et cyclistes.

Au vu de ces changements et afin d'aligner la structure aux missions du service, l'équipe de gestion informatique a rejoint les autres fonctions transversales en intégrant la division « Administration et Finances ».

Au sein de la division « Construction et Maintenance », nous avons par ailleurs décidé de créer une nouvelle section, « Ouvrages d'art » pour faire face à l'évolution des besoins en termes de gestion des ouvrages du domaine public (murs de soutènement, tunnels, ponts, passerelles, etc.) qui est générée par un patrimoine vieillissant. Le but a été de réunir les chefs de projets spécialisés dans ces domaines pour permettre de répondre de façon efficace aux multiples problèmes soulevés par les dégradations d'usure sur les ouvrages et leurs équipements de sécurité (garde-corps).

Par ailleurs, la division « Entretien et Travaux » a vu le changement de deux chefs d'unités.

FONCTIONS « SUPPORT »

Ressources humaines (RH)

La cellule RH regroupe les conseillers et assistants en charge des missions RH pour les différentes divisions, unités et sections composant le service. Elle supervise également les actions RH des Services d'urbanisme et de la coordination et du cadastre.

Elle a de nouveau été étroitement associée aux différents changements organisationnels effectués en 2014 ; la cellule RH a notamment œuvré à la mise en place des nouvelles divisions « Mobilité » et « Espaces publics » en jouant un rôle actif de conseil auprès des managers fraîchement nommés. Elle a également accompagné la finalisation du projet « Entretien 2011 » et a mis en place des indicateurs RH permettant un meilleur suivi des données clés et donc des actions préventives et correctives mieux ciblées. Il s'agit notamment du suivi détaillé et régulier de l'absentéisme, du turnover, des formations, de l'évolution des types de contrats, des taux d'activité, de l'ancienneté et de projections des départs à la retraite.

La cellule RH reste un partenaire stratégique du comité de direction et assure ses missions principales de soutien aux cadres et aux collaborateurs du service. Elle tient à jour les descriptions de postes et promeut les actions de co-développement : plans de formation, formations sur mesure, accompagnement des transferts et intégration des collaboratrices et collaborateurs. Un accent particulier a de nouveau été mis dans l'anticipation et le suivi des cas de maladie en étroite collaboration avec l'unité santé et sécurité au travail (USST). La volonté de travailler en réseau avec les autres services de la Ville se poursuit, plus précisément dans le cadre de recherches de solutions de reclassement.

Grâce notamment à l'utilisation croissante de l'outil « Wave », la cellule RH a pu mettre à disposition des outils toujours plus professionnels dans les recrutements de cadres.

Les recrutements, notamment de postes clés, ont été conclus ou ont été initiés en 2014 et vont se poursuivre en 2015. Pour certains postes, les recrutements sont toutefois de plus en plus complexes du fait de profils souvent rares, en particulier pour des fonctions techniques, d'ingénierie et de spécialistes.

Outre l'accompagnement des changements organisationnels, les recrutements et les autres sujets évoqués ci-dessus, les enjeux RH du service sont la suite du développement d'une culture RH, la gestion des absences, l'accompagnement des cas difficiles et la formation, domaine dans lequel le service continue d'investir.

Enfin, la cellule RH continue de collaborer activement aux projets RH de la Ville comme Equitas et Horizon RH.

Communication

L'effort en termes de communication durant l'année 2014 a été particulièrement porté sur l'accompagnement des chantiers en ville au travers de la mise à disposition des chefs de projet d'outils de communication standardisés et efficaces tels qu'un plan de communication chantier, une check-list de préparation de séances publiques, d'événements et d'inaugurations ou encore un formulaire d'informations aux usagers. L'objectif étant d'adresser aux usagers une communication claire sur les objectifs et le déroulement des projets et des chantiers. Cette communication s'appuie également sur des outils comme le site web du service pour lequel de nombreux contenus ont été développés afin d'être au plus proche de l'actualité. Au-delà de la communication sur les chantiers réalisés traditionnellement par le service, une participation accrue aux cellules de support communication des projets majeurs dans lesquels le service est impliqué comme Pôle Gare (Léman 2030) et les AFTPU a été engagée en coordination avec les partenaires comme le Canton, les tl et les CFF. Une préparation et une participation aux communications envers les médias (communiqués et conférences de presse) sur ces projets a également été menée.

Deux campagnes de communication majeures ont été lancées. Une concernant la sécurité des piétons et cyclistes vis-à-vis du LEB sur l'avenue d'Echallens et l'autre, nommée « Slurp », a été mise sur pied afin de sensibiliser les usagers sur les thèmes de la propreté et du respect du domaine public et de promouvoir les infrastructures existantes. Six actions publiques ont été menées dans les zones particulièrement touchées par cette problématique et plus de 5'000 personnes ont été abordées par le personnel communal. Le public a été très réceptif et a donné beaucoup de retours positifs. Certaines actions ponctuelles comme une collecte de mégots à la place Saint-François ont également été menées avec des partenaires privés.

De façon générale, l'équipe communication a été en charge de participer à la promotion des projets de la Ville et de la mobilité durable au travers de la participation à l'élaboration d'outils et de supports de communication et de l'organisation de rencontres avec les représentants des usagers.

Sécurité et santé au travail (SST)

La mise en œuvre d'un système SST a été initiée. Durant l'année écoulée, elle a pris la forme :

- d'une formation du personnel sur les dangers spécifiques liés à leurs missions ;
- de l'édition de diverses règles SST et de fiches de poste suite à l'identification de dangers lors de visites sur le terrain ;
- de mesures techniques (achat de matériels et d'équipements) et des premiers plans de maintenance des installations et des machines.

Amélioration continue

Le management de la qualité est désormais pleinement entré dans la culture du service, ce qui est très bénéfique non seulement pour les nouveaux collaborateurs dans le cadre de leur intégration, mais aussi pour l'ensemble des collaborateurs, car il permet une compréhension claire des missions et des processus, tout en prônant des améliorations continues. Ainsi,

un plan général d'amélioration continue a été défini et des actions ont été menées à termes. En parallèle, une réflexion sur l'élaboration d'un tableau de bord du service a été initiée par le comité de direction.

Finances

Outre l'établissement du budget de fonctionnement, le suivi des comptes et la consolidation du crédit-cadre annuel « Travaux/Services industriels », le comité de direction a procédé à la mise à jour du plan des investissements (PI) à dix ans (plus de soixante lignes de crédits) afin de répondre au cadre fixé par les autorités politiques en matière d'investissements, notamment en rapport avec les grands projets comme les AFTPU, le PALM, le réaménagement du domaine public en relation avec l'évolution de la gare de Lausanne (Léman 2030) et les projets touchant la mobilité en relation avec le projet Métamorphose. Les montants alloués par les autorités communales ont été respectés, que ce soit pour le budget de fonctionnement ou pour les crédits d'investissement.

Les sources de financement des projets se multiplient (crédits d'investissements spécifiques, crédits-cadres annuels, Fonds du développement durable, co-financement PALM, participation du Canton aux projets favorisant la mobilité cycliste, paiement de prestations d'études par les tl dans le cadre des AFTPU, convention de co-financement avec les CFF, participation d'autres communes, de la Confédération, etc.). Pour chaque projet, des conventions, puis des dossiers de demande de financement sont établis et envoyés à l'ensemble des partenaires, chacun ayant ses procédures propres. Un suivi strict doit également être mis en place afin de veiller à ce que les divers financements soient bien récoltés, les factures correctement ventilées et les montants vérifiés. Des procédures et des outils de suivi et correctifs ont donc dû être mis en place et gérés par une personne nouvellement recrutée sur un poste d'économiste, M. Nicolas Deig. Il accompagne les chefs de projet du service et de la direction. Ce rôle de contrôleur de gestion est transverse et vient compléter les activités traditionnelles de gestion administrative et financière.

Administration et secrétariat

Le support administratif nécessaire à la délivrance des autorisations pour les procédés de réclame a été assuré en collaboration avec les inspecteurs de l'Office de la signalétique urbaine (OSU). Outre les travaux courants de rédaction, 10 préavis et rapport-préavis ont été présentés pour solliciter 4 crédits d'investissement et répondre à 6 postulats. Par ailleurs, des réponses ont été apportées à 7 interpellations/résolutions et à 2 pétitions. A titre indicatif, le service a répondu à 379 courriers (- 10.8% par rapport à 2013) portant sur des plaintes et des requêtes diverses concernant les motifs suivants :

- 78 Aménagement du domaine public (modération du trafic, zones 30, sécurité des piétons et vélos, etc.)
- 23 Chantiers (coordination, accidents, nuisances, etc.)
- 7 Dégâts causés à un tiers
- 24 Dégradation du domaine public (défauts, dégâts, affaissements, etc.)
- 17 Édicules publics (WC, kiosques, arrêts tl, etc.)
- 6 Gestion de la circulation
- 1 Installations mécaniques (escaliers roulants, ascenseurs, fontaines, etc.)
- 7 Mobilier urbain (bancs, bornes, panneaux d'affichage libre, etc.)
- 1 Ouvrages (ponts, dalles, passerelles, murs, éléments de sécurité, balustrades, etc.)
- 21 Piétons
- 3 Ports et rives du lac
- 18 Vélos
- 8 Régulation du trafic (signalisation lumineuse, bornes escamotables, etc.)
- 50 Service de propreté (nettoyage, balayage, lavage, tags, corbeilles, etc.)
- 2 Service hivernal (déneigement, chaussées, trottoirs, etc.)
- 45 Signalisation (marquage routier, signalisation verticale, îlots, etc.)
- 80 Stationnement (sur voirie, zones macarons, P+R, B+R, etc.)

391 Sujets abordés au total

Informatique

Le personnel de la cellule informatique a mis en œuvre, en collaboration avec le Service des parcs et domaines (SPADOM) et le Service d'organisation et d'informatique (SOI), un concept de consultation pour la disponibilité des refuges lausannois par les internautes. Cette interface permettra en outre la réservation d'un refuge directement via Internet et un paiement électronique sécurisé. Ce service à la population s'inscrit dans la politique de « cyberadministration » promue par la Ville et sera accompagné d'une nouvelle application de gestion (GELORE) simplifiant notablement le support administratif.

Le projet de migration des diverses sources de données pour les projets routiers et d'ouvrages d'arts sur une plateforme commune aux différents intervenants de notre service a été initiée en 2014 et sera exploitable au printemps 2015. A terme, cette plateforme conçue avec des logiciels « open source » gratuits, offrira une vue d'ensemble et permettra notamment l'établissement de rapports directeurs et financiers. Plusieurs autres bases de données géo-référencées touchant les zones de stationnement, les zones de chantiers SISOL, les tronçons routiers impactés par une étude acoustique et les mesures y relatives, les indices de sécurité et de confort de l'ensemble des traversées piétonnes non régulées, les aménagements cyclables, le mobilier urbain (fontaines, bancs, fosses à sables et à déchets, horodateurs), les autorisations d'occuper le domaine public, ainsi que l'entretien de la voirie et des WC publics, sont aujourd'hui opérationnelles. Là aussi, les produits de développement « open source » ont été privilégiés.

MISSIONS DU SERVICE

PLANIFIER

Mobilité

L'activité de la planification s'est concentrée sur la révision du PDCom, l'actualisation de l'Observatoire de la mobilité et le suivi du projet Métamorphose dans le nord. Le PDCom a requis un travail conséquent dans la recherche de données, notamment sur le stationnement, et en termes de coordination avec les associations représentant les cyclistes et les piétons. Cette recherche de consensus est capitale dans la mesure où ce document définit la mobilité lausannoise pour les quinze à vingt prochaines années. La deuxième brochure de l'Observatoire de la mobilité, parue en décembre 2014, a permis de compléter ce recueil de données permettant un suivi des déplacements à l'échelle de la ville.

Stationnement

La politique du stationnement a évolué avec notamment la modification du tarif des parkings périphériques (passage de six à huit francs à la journée), la durée du stationnement payant qui a été prolongée jusqu'à vingt heures et deux nouveaux parking longue durée (PLD) qui ont vu le jour sur l'avenue de Provence et dans le secteur de Vidy (parc Bourget). Par ailleurs, le parking relais (P+R) de Vennes ayant atteint sa pleine capacité durant le premier semestre 2014, des conditions d'octroi pour les abonnements mensuels ont été mises en place. Enfin, un relevé exhaustif des 22'000 places de parc sur le domaine public a été effectué, permettant du même coup une mise à jour de la base de données.

Ainsi, si fort heureusement les chiffres contrôlés confirment globalement l'état des lieux précédent, nous disposons ainsi d'une base solide pour les enjeux à venir en termes de politique du stationnement.

	2005	2010	2013	2014
Payantes sur voirie	4'892	3'961	3'942	3'830
Payantes en parkings-relais (P+R)	1'365	2'591	2'489	2'497
Payantes en parkings longue durée (PLD)	1'079	2'639	2'395	2'665
Gratuites limitées (régies par disque)	11'093	13'317	13'170	12'767
Gratuites illimitées	3'325	3	0	0
Total arrondi	21'800	22'500	22'000	21'759

Coordination des chantiers

La réorganisation de la cellule « Coordination des chantiers » initiée en 2013 a permis la consolidation d'un poste à 100% dédié à cette cellule. Ainsi, ce coordinateur a pour mission de :

- veiller à la planification des chantiers coordonnés (financements, regroupement des interventions entre différents services et impact sur l'accessibilité urbaine) en s'assurant de garantir l'accessibilité à la ville ;
- participer au suivi des grands projets (AFTPU, Métamorphose, Léman 2030, CHUV) ;
- accentuer la collaboration avec le Canton et les tl.

Cette planification maîtrisée améliore la vision globale et permet de mieux préciser les interactions entre les différents chantiers, en particulier leur incidence sur l'accessibilité en ville. En collaboration avec la section mobilité de notre service, les axes routiers stratégiques ont été identifiés. Ceci permet, lors de la planification globale des chantiers, de préserver ces voies et de garantir l'accessibilité en ville. Par ailleurs, tous les chantiers coordonnés sont également analysés d'un point de vue « mobilité » afin de minimiser leur impact sur le réseau de transports publics et sur celui de la mobilité douce. Le début des travaux du projet de tram Renens / place de l'Europe, dont le pilotage est assuré par les tl, est actuellement planifié en 2016. Ce report fait suite d'une part au traitement des oppositions et, d'autre part, à la reprise partielle de la procédure d'approbation des plans (PAP) à laquelle notre service a participé en lien avec les évolutions du projet.

Il convient encore de relever que durant l'année écoulée, le bureau de coordination a enregistré 748 nouvelles annonces de chantiers des services communaux, soit une augmentation de 10% par rapport aux chiffres 2013.

PROJETER

Les activités se sont notamment articulées autour du développement de plusieurs projets comme la route de Berne, la rue César-Roux, l'avenue du Chablais, le quartier de Sébeillon, la voie de mobilité douce le long des voies CFF, la place du Tunnel et celle du Nord, ainsi que l'amélioration des conditions pour les cyclistes dans le carrefour de la Bourdonnette, mais également dans le cadre du projet des espaces publics des Plaines-du-Loup et du projet Pôle Gare. Des procédures de mise à l'enquête publique ont été menées à bien permettant ainsi la réalisation de nouvelles passerelles de mobilité douce au Martinet et à Maillefer, ainsi que le passage inférieur de Tivoli-Sévelin.

D'autres projets d'aménagements se sont également développés en lien avec les chantiers communaux coordonnés ou des mesures particulières visant à améliorer la qualité et la sécurité de l'espace public, telles les mesures prises sur le chemin de Champ-Rond et celui des Faverges ou celles visant à optimiser la sécurité aux abords des écoles.

De nombreuses séances publiques ont été organisées afin de partager les projets communaux avec la population riveraine dans le quartier du Vallon, à Maillefer, aux Faverges, sur Ouchy-Gare et à la route du Jorat

Pour 2014, la section police des constructions du service a analysé quelque 420 projets de construction ou de transformation sur fonds privés, distribués sous forme papier par le Service d'urbanisme. En outre, elle a traité quelque 180 dossiers de rénovation et 5 dossiers sous format électronique. Des projets importants par leur image ou leur impact ont été

analysés, telles que la construction de deux bâtiments de septante logements subventionnés et d'une résidence hôtelière pour étudiants, la construction de bâtiments dans le quartier des Fiches, la construction de bâtiments pour le CHUV, la construction du Centre mondial de tir à l'arc au chemin du Chalet-de-Pra-Roman.

REALISER

La partie sud de la place de la Sallaz a été rendue au public à l'occasion d'une cérémonie d'inauguration à l'issue de laquelle un peu moins d'une trentaine de Tilleuls ont été plantés. Les travaux de génie civil de la partie nord (zone métro m2 non comprise) sont également terminés. Des finitions d'aménagement et la réalisation des édicules sont actuellement en cours. Les conduites de l'avenue de Chailly ont été remplacées et le 90% des aménagements sont aujourd'hui achevés. Il convient encore de relever la fin des chantiers entrepris sur la route de Cojonnex, le chemin de Champ-Rond, l'avenue d'Ouchy et sur le carrefour de Chavannes. Les travaux d'entretien et de renouvellement des revêtements des routes et trottoirs ont permis de traiter un peu moins de 22'000 m², dont les principales interventions ont touché : la route de Berne (voies descendantes entre Feuillère et Fourmi), l'avenue du Denantou (tronçon : Montolivet / limite communale), le chemin de Contigny (tronçon : n°17 / avenue du Mont-d'Or), le chemin de la Grangette (partie inférieure), la totalité de l'avenue de Beaumont et du chemin de Praz-d'Eau, ainsi que des réfections ponctuelles sur différents secteurs, notamment la place du Tunnel.

S'agissant de la campagne de renouvellement des ouvrages routiers, il est à relever l'achèvement de la réfection des estacades en béton armé sur l'avenue du Léman et la reconstruction de la dalle en béton sous le trottoir nord de la culée ouest du pont Bessières. De plus, parmi d'autres réalisations, relevons également le renforcement du mur situé au dessus du tunnel de la Barre, le renforcement du voûtage de Champ-Rond, ainsi que la reconstruction du mur de soutènement des Vignes d'Argent. Des mesures exceptionnelles ont permis la réalisation de la structure en béton du futur passage inférieur de Tivoli-Sévelin (mesure du PALM) en un temps record afin de coïncider avec l'arrêt d'exploitation du métro m1 programmé durant les vacances d'été.

Le recensement des ouvrages et des garde-corps situés sur ou en bordure du domaine public ont également été effectués. La phase d'analyse des données avec des vérifications ponctuelles est en cours. Elle précède la mise en œuvre de la base de données. Parallèlement, une campagne d'auscultation des ouvrages importants, tels que les tunnels de Chauderon et de la Barre ainsi que les passages inférieurs de Saint-François et les ponts de la Feuillère et de Bourgogne, a été effectuée ainsi que le contrôle de la capacité portante de certains d'entre eux.

EXPLOITER

Office de la signalétique urbaine (OSU)

Les nouvelles directives relatives à l'affichage sur le domaine public ont été validées par la Municipalité. Elles ont permis d'établir le cahier de charges de l'appel d'offres pour la nouvelle concession d'affichage qui a été lancé pendant l'été. Le choix du nouveau concessionnaire interviendra au début de l'année 2015.

S'agissant des procédés de réclame, il a été délivré 808 autorisations (+ 6.8% par rapport à 2013) pour la pose de 1'707 procédés de réclame (+ 15.2% par rapport à 2013).

Deux nouvelles rues ont été dénommées : la ruelle des Tanneurs et les escaliers des Savetiers. Ces deux dénominations rendent hommage à des professions et activités qui ont été pour beaucoup dans l'industrialisation lausannoise. Les plaques de rues, ont été dévoilées le 20 juin 2014 lors de la « Cérémonie du dernier pavé » qui a eu lieu dans le cadre de l'inauguration du quartier du Rôtillon rénové. Afin de faciliter le déplacement des passants dans le méandre des rues du quartier, 26 plaques de rues ont été posées.

Trois plaques commémoratives en l'honneur du centenaire de l'action de Mary Widmer-Curtat ont été apposées sur trois sites différents et une inauguration a eu lieu le 4 octobre 2014, sur le quai de Belgique, devant la statue « La Belgique reconnaissante ».

La signalétique des divers sites de l'administration communale fait l'objet de mises à jour régulières. Les sites de Chauderon 4, 7 et 9 ont notamment été concernés. Une signalétique extérieure a également été posée pour le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL).

Régulation du trafic

Les carrefours de la Bourdonnette (combiné rail-route) et de Gare-Ouchy ont été renouvelés. De nouvelles technologies de détection favorables aux deux-roues, et économiquement intéressantes, ont été installées. Il s'agit de caméras thermiques à la Bourdonnette et de capteurs micro-radar sur Gare-Ouchy. Une analyse est prévue en 2015 pour en mesurer les bénéfices. Deux nouvelles caméras de télécirculation ont été posées sur les carrefours de la Bourdonnette et de Grey-Bergières. En matière de vidéosurveillance, une procédure visant à faciliter les demandes des services a été mise en place. L'éclairage par LED des feux lumineux est aujourd'hui installé sur 90% des carrefours lausannois. Trois nouveaux passages piétons ont été mis en service: Provence - Malley, Rhodanie - Maladière et à Chailly.

Le parc de bornes électriques en service s'élève à 17 installations. Deux des plus anciennes, Montbenon et Théâtre de Vidy ont été remplacées.

Les neuf compteurs de trafic permanents mis en service il y a plus de 22 ans ont été remplacés entre 2013 et 2014 et peuvent communiquer par le réseau informatique de la Ville.

Stationnement

Une nouvelle série de 41 horodateurs a été mise en service pour un parc s'élevant aujourd'hui à 353 machines. Pour faire face aux vols perpétrés sur d'anciens modèles, des mesures de renforcement des appareils ont été prises voire, quand ce fut nécessaire, leur remplacement par de nouveaux modèles plus résistants.

Durant l'année écoulée, le service de piquet est intervenu à 66 reprises sur l'ensemble du parc de machines et d'installations dont il assure l'entretien, nombre en forte baisse par rapport à la moyenne de 120 interventions annuelles observées jusqu'ici.

Surveillance du domaine public

Un groupe chargé de la surveillance du domaine public a été créé en 2013. Il a pour mission la délivrance des permis de fouille et des autorisations d'occuper provisoirement le domaine public, ainsi que le contrôle et le suivi des chantiers réalisés, notamment s'agissant du respect des conditions fixées par l'autorisation et la bienfacture des travaux touchant le domaine public. Durant l'année 2014, le nombre de permis de fouille ou d'occupation provisoire du domaine public se montent à 1'357, dont 460 incluant des places de stationnement, soit une hausse d'environ 29% par rapport à l'année précédente. Ce ne sont pas moins de CHF 866'850.- qui ont été perçus dans ce cadre, soit une hausse de 40% par rapport à 2013.

Le nombre d'entreprises occupant temporairement le domaine public sans une autorisation préalable délivrée par notre service a crû entre 2013 et 2014, passant de 573 à 710, soit une augmentation de 24%. Pour compenser la charge de travail induite par ce type d'infraction (contrôles sur la voie publique, recherche des coordonnées du contrevenant, régularisation administrative), un émolument est facturé en sus de la taxe d'occupation. Les émoluments facturés en 2014 avoisinent les CHF 28'000.-, soit une hausse de 150% par rapport à l'année passée. Une réflexion est en cours concernant une augmentation significative de l'émolument facturé pour ces non-conformités afin de dissuader les entreprises ne respectant pas les règles en matière d'occupation du domaine public communal.

La gestion des dégâts causés au mobilier urbain a été reprise par le groupe de la surveillance du domaine public depuis 2014. Durant cette année, il a été relevé 82 cas de vandalisme (hausse de 30% par rapport à 2013) ainsi que 153 cas d'accidents impliquant un véhicule et qui a provoqué des dommages à un bien public (augmentation de 135% par rapport à 2013).

Ateliers et magasins de la Ville (AMV)

Les AMV, forts d'une centaine de collaborateurs et collaboratrices, sont une division de support au sein du service, ainsi que pour d'autres services communaux en termes de logistique et de prestations artisanales, notamment au travers des demandes de prestations dont le détail est énoncé ci-dessous. Ils assurent l'essentiel de leurs prestations sur le domaine public et ses équipements. Ils interviennent également sur des biens communaux à la demande. Les AMV offrent leurs prestations dans les domaines suivants : électricité, appareilleurs, menuiserie, mécanique et carrosserie, signalétique, marquage routier (peinture), signalisation verticale (panneaux routiers), serrurerie, transports, brossage/lavage des routes, déneigement / salage des routes, curage des sacs de routes et fosses, vidange des corbeilles à déchets, mise à disposition de matériels pour les manifestations (y compris les drapeaux), entretien des installations mécaniques se trouvant sur le domaine public, gestion des refuges de Sauvabelin, gestion et distribution des carburants, de matériels et de pièces (magasins).

Unité services généraux (USG) :

Le projet de gestion des stocks des AMV via la plateforme communale « Lausashop » a abouti en 2014. Il a impliqué une adaptation conséquente des locaux de stockage sur le site, ainsi que la formation des collaborateurs à ce nouveau système.

La gestion des refuges de Sauvabelin a été passablement perturbée par l'incendie du grand refuge en janvier 2014, lequel a sérieusement endommagé une partie du bâtiment principal et détruit complètement l'annexe. Avec l'appui du Service d'architecture, les travaux de remise en état et de mise en conformité du refuge aux normes actuelles (assainissement de la toiture en fibrociment notamment) ont pu commencer à l'automne.

S'agissant des manifestations organisées à Lausanne, 258 organisateurs majoritairement externes ont fait appel aux AMV pour des prestations logistiques (prêt de matériel, transports, montage de scène, etc.).

Unité garage (UGa) :

Cette unité s'est chargée de l'entretien des véhicules lourds de la Ville, à l'exception de ceux des pompiers, soit environ septante véhicules, ainsi que des machines et des agrégats (compresseurs, débroussailleuses, mono-axe, etc.), soit plus de 600 unités. Au total, quelque 2'700 ordres de travail ont été exécutés durant l'année écoulée. Il convient de relever que le nombre de machines de voirie à entretenir a augmenté en 2014 en raison de l'acquisition de 2 balayeuses de trottoirs et de 14 aspirateurs de rues supplémentaires, sans augmentation d'effectif.

Unité signalisation et marquages (USM) :

Comme à l'accoutumée, cette unité a réalisé les travaux d'entretien du marquage routier ou de modifications liées à la mise en place de projets d'aménagement. Elle a également modifié tous les panneaux de signalisation verticale lors de l'extension des horaires de stationnement payant, ainsi que mis en place une nouvelle zone à 30 km/h dans le quartier de Floréal. Une analyse complète de la signalisation des hôtels lausannois a également été menée. Un nouveau concept a ainsi pu être présenté aux hôteliers en fin d'année et la concrétisation de ce projet devrait aboutir en 2015. Enfin, lors du changement de l'installation de signalisation lumineuse au carrefour de la Bourdonnette et de la modification du carrefour, un giratoire provisoire a été mis en place pendant la durée des travaux.

Statistiques des demandes de prestations

Demandes reçues	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Différence 2014-2013
Appareilleur	38	122	152	142	133	151	18
Carrosserie	3	8	4	11	16	8	-8
Décoration	16	8	13	8	34	40	6
Electricité	26	57	81	62	109	125	16
Magasins	11	44	70	46	17	0	-17
Mécanique	14	17	15	43	36	12	-24
Menuiserie	80	109	131	192	162	174	12
Nettoyage Tags	62	105	55	265	348	370	22
Serrurerie	6	25	36	61	249	219	-30
Signalisation	300	334	390	308	250	263	13
Transports	1'945	2'151	2'469	3'212	4'682	4'546	-136
Travaux	271	282	398	398	780	746	-34
Support informatique (depuis octobre 2012)	0	0	0	0	479	452	-27
Propreté et qualité (depuis novembre 2012)	0	0	0	0	41	42	1
Exploitation (depuis janvier 2013)	0	0	0	0	16	12	-4
Panneau info public (depuis janvier 2014)	0	0	0	0	0	52	52
Communication (depuis janvier 2014)	0	0	0	0	0	3	3
Total	2'815	3'212	4'024	4'965	7'352	7'215	-137

ENTRETENIR

Nettoyage, lavage, balayage

Avec l'introduction de la taxe au sac, la quantité des déchets récoltés dans les corbeilles de rue a augmenté de 50% provoquant un débordement régulier de 20% des corbeilles à déchets réparties sur le domaine public. Cette augmentation notable est essentiellement due aux déchets ménagers déposés illégalement par certains habitants. Des mesures correctives ont été mises en œuvre : optimisation des tournées de vidange des corbeilles, remplacement de 200 poubelles de type demi-lune (30 l) par des poubelles de type Requin (110 l), pose de 300 réducteurs munis d'autocollants interdisant les déchets ménagés sur les poubelles demi-lunes et le renforcement de la surveillance aux abords des poubelles a permis d'enrayer ce phénomène. Le constat a été fait que l'augmentation de la quantité de déchets dans les poubelles publiques a été stoppée et que le nombre de poubelles qui débordent a été réduit à moins de 10%. Ce plan d'action sera poursuivi en 2015 afin d'améliorer encore cette situation.

Par ailleurs, deux conventions d'entretien ont été établies avec des grandes enseignes lausannoises. Par exemple, le personnel de McDonald's assurera un nettoyage de zones définies aux alentours des cinq restaurants situés sur le territoire lausannois. Les heures et fréquences de passage ont été définies d'entente avec le service.

Sur la vingtaine d'édicules publics récemment fermés, certains pourront être réaffectés et permettre une valorisation du patrimoine administratif. Ainsi, trois édicules situés respectivement au giratoire de Fraisse (WC), à la rue du Bugnon (WC) et au Pont de Chailly (ancien abri tl) ont fait l'objet d'un appel d'offres pour trouver les futurs partenaires qui seront en charge de l'exploitation commerciale de ces locaux. Une évaluation des dossiers est en cours par une commission composée des services communaux concernés. Un choix sera proposé début 2015 à la Municipalité.

Déneigement

L'hiver 2013-2014 a été particulièrement doux. Cela s'est traduit par une spectaculaire diminution (- 84%) du nombre d'heures consacrées au service hivernal et des tonnes de sel épandues par rapport à l'hiver 2012-2013. En termes financiers, le coût du service hivernal s'est ainsi monté à 0.23 CHF/m² de patrimoine routier (au lieu de 1.17 CHF/m² lors de l'hiver précédent).

SERVICE D'URBANISME (URB)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le Service d'urbanisme assume les tâches communales découlant d'un certain nombre de lois dont la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) et la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) :

- en ce qui concerne l'établissement des outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire (Plan directeur, plan général d'affectation, plans partiels d'affectation, plans de quartier) ;
- ainsi que la police des constructions, pour le contrôle de la conformité de tout projet de construction avec les plans et règlements.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration (Urbanisme)	5.50	5.50	5.50	4.40
Atelier maquettes & expositions	4.00	4.00	4.00	4.00
Autorisation (PC)	15.20	15.20	15.20	15.20
Environnement (Urbanisme)	2.00	2.00	2.00	1.90
Patrimoine (Urbanisme)	1.70	1.50	1.50	1.00
Planification (Urbanisme)	10.00	9.00	10.20	8.90
Total service	38.40	37.20	38.40	35.40

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration (Urbanisme)	6	5.50	5	4.40
Atelier maquettes & expositions	4	4.00	4	4.00
Autorisation (PC)	16	15.20	16	15.20
Environnement (Urbanisme)	2	2.00	2	1.90
Patrimoine (Urbanisme)	2	1.50	1	1.00
Planification (Urbanisme)	10	9.00	10	8.90
Total service	40	37.20	38	35.40

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
	1		1	
Total service	1		1	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprentis ni aspirants)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	4	3

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	2
Décès	
Démission	1
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	4

Ressources humaines (RH)

En dehors du travail lié à la gestion courante du personnel et aux mouvements intervenus au cours de l'année, le conseiller RH du service a pu contribuer à :

- l'accompagnement des cadres et collaborateurs/trices du service dans le contexte de changement important à la tête de celui-ci (départ de l'ancien chef de service fin janvier, nomination par intérim puis définitive dès le 1^{er} juillet du nouveau chef de service, recrutement toujours en cours d'un-e nouvel-le adjoint-e pour la planification) ;

- l'ajustement des effectifs de l'Office de la police des constructions (OPC). L'unité administrative a été légèrement renforcée dans le courant des deux dernières années mais il était nécessaire de faire davantage pour cet office soumis à une importante surcharge de travail depuis longtemps. Un engagement plein à l'unité technique et partiel à l'unité administrative viendront renforcer les équipes en 2015 ;
- la mise à jour de toutes les descriptions de postes du service. A fin 2014, toutes les descriptions de postes ont été finalisées et signées.

SECTION PLANIFICATION

Plans d'affectation

Le nombre de procédures de plan d'affectation en cours est toujours important. Fin décembre 2014, il était de 39. La Municipalité a ouvert deux nouvelles procédures de plan en 2014.

Sept plans ont été mis à l'enquête publique :

- Plan d'affectation cantonal (PAC) Dépôt de matériaux d'excavation à Vernand
- PAC Dépôt de matériaux d'excavation au Solitaire
- Plan partiel d'affectation (PPA) chemin de Beau-Rivage – avenue des Oscherins
- Plan de quartier (PQ) chemin de Contigny
- PQ chemin des Falaises – avenue de la Sallaz – réservoir du Calvaire
- PQ Saint-Laurent – Louve – Grand-St-Jean - Pichard
- PPA Chalet-à-Matthey – addenda au plan d'extension n° 603

Trois plans ont été approuvés par le Conseil communal :

- Modification du plan général d'affectation (MPGA) Tuilière nord – route de Romanel – projet Métamorphose
- PQ Croix-d'Ouchy – avenue de Cour – avenue d'Ouchy concernant l'hôtel le Royal Savoy
- PQ Maison du Livre et du Patrimoine – chemin des Côtes-de-Montbenon

Six plans ont été mis en vigueur par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) :

- PPA chemin de Praroman concernant une halle dédiée au tir à l'arc
- PPA Les Fiches – chemin de Bérée 2
- MPGA Tuilière nord – route de Romanel – projet Métamorphose
- PQ Croix-d'Ouchy – avenue de Cour – avenue d'Ouchy concernant l'hôtel le Royal Savoy
- PPA Le Désert – chemin de Pierrefleur
- PAC Biopôle de Vennes - addenda

Un plan a fait l'objet d'un référendum :

- PPA Beaulieu concernant les parcelles comprises entre les avenues des Bergières, Jomini, Mont-Blanc, la promenade du Bois de Beaulieu et le chemin du Presbytère

Un plan fait toujours l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) :

- PPA chemin de Praz-Gilliard

L'année 2014 est de nouveau une année qui se distingue au niveau du nombre de plans mis en vigueur.

Statistiques sur les procédures en cours

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Procédure en cours	19	20	42	41	47	47	39
dont MPGA, PPA ou PQ	17	17	34	34	38	41	35
dont PAC	2	3	5	5	7	5	2
dont PDL et PDCom	0	0	3	2	2	1	2
Mises à l'enquête publique	2	4	6	6	8	7	7
Approbations par le Conseil communal	4	4	3	5	2	8	3
Mises en vigueur par le département cantonal	3	3	2	3	4	7	6

Les six plans d'affectation approuvés par le Canton ont les caractéristiques suivantes :

- Le PPA chemin de Praroman permet la construction d'une halle dédiée au tir à l'arc.
- Le PPA Les Fiches – chemin de Bérée 2 permettra la réalisation de 21'000 m² de surface de plancher brute habitable dont 15'000 m² de logements et 6'000 m² de bureaux.

- Le MPGA Tuilière nord – route de Romanel – projet Métamorphose totalise une surface d'environ 24 ha sur lesquels seront implantés neuf terrains de football, une piste d'athlétisme et des vestiaires.
- Le PQ Croix-d'Ouchy – avenue de Cour – avenue d'Ouchy concernant l'hôtel le Royal Savoy permettra de réaliser une liaison entre l'hôtel et son annexe.
- Le PPA Le Désert – chemin de Pierrefleur permettra de réaliser 12'000 m² de surface brute de plancher mixte logements-activités.
- Le PAC Biopôle de Vennes – addenda, confirme la vocation de ce site stratégique en permettant d'augmenter de 92'000 m² la surface brute de plancher dédiée aux activités.

DOSSIERS DE PLANIFICATION LIÉS À METAMORPHOSE ET À PÔLE-GARE

En tant que service métier, le Service d'urbanisme a accompagné les cellules de projet Métamorphose et Pôle Gare dans le développement des grands projets territoriaux de la commune. Ces cellules de projet ont pu bénéficier du soutien des compétences du service, tant au niveau de la planification et de l'évaluation des risques environnementaux, que du point de vue patrimonial.

Métamorphose

Le Service d'urbanisme a garanti le suivi du plan directeur localisé des Plaines-du-Loup en vue de son approbation. Pour poursuivre le processus de légalisation du sol autorisant la construction de l'éco-quartier, le service a ensuite contribué à l'élaboration du premier plan partiel d'affectation relatif à une partie du territoire des Plaines-du-Loup. Pour ce faire, il a participé à de nombreuses séances de coordination avec les différents Services communaux et les mandataires externes.

Les compétences du service ont également largement contribué à l'élaboration du plan partiel d'affectation de la Tuilière sud, notamment en réalisant le suivi de la procédure d'examen préalable auprès des services cantonaux. Ce plan va permettre l'implantation d'un stade de football puis, dans une deuxième étape, d'un centre d'affaires au nord de la ville. Le stade a fait l'objet d'un concours d'architecture en cours d'année.

Pôle Gare

Cette cellule traite un vaste projet dont les implications sont multiples : optimisation de la gare et de son plateau ferroviaire en vue d'une plus haute fréquentation des voies, modification du tissu bâti existant, densification du secteur, coordination et consultation des différents intervenants internes et externes, etc.

Le Service d'urbanisme soutient ce processus de projet par sa participation à diverses cellules de coordination, est consulté à chaque étape déterminante et prend part aux décisions de la mutation urbaine de ce périmètre stratégique.

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCom)

L'ensemble des études spécifiques, tout comme l'évaluation environnementale stratégique (EES) ont abouti à un document complet. Les résultats du mandat « Deep-City » ont permis d'intégrer la prise en compte du sous-sol dans le PDCom. Afin de permettre une vision plus claire et une lecture plus aisée du PDCom, l'organisation de celui-ci a été revue. Le PDCom comporte dès lors 4 grands objectifs déclinés en 17 sous-objectifs (selon une répartition géographique ou thématique), puis 80 principes et 190 mesures. Tout ceci est accompagné d'un cahier spécifique « Programme d'actions ».

Le comité de pilotage (COPIL) s'est réuni à trois reprises. A la suite de ces séances de travail, la Municipalité s'est saisie du dossier pour finalement adopter la version destinée à examen préalable, ceci en octobre 2014. Les échanges fructueux avec la Commission consultative d'urbanisme se sont poursuivis lors de trois séances au premier semestre. Il en fut de même avec le groupe technique, au cours de quatre rencontres. Le PDCom a également été présenté à la Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE) en février.

Le dossier complet du PDCom a été envoyé, à mi-décembre, au Service du développement territorial (SDT), pour examen préalable selon les dispositions de l'article 28 LATC. L'année s'est également terminée par une exposition publique, du 3 au 20 décembre aux Arches du Grand-Pont. Malgré l'utilisation de divers médias pour annoncer cette manifestation, seuls environ 125 visiteurs ont franchi le seuil des Arches.

Le calendrier prévoit une approbation du Plan directeur communal par le Conseil d'Etat d'ici la fin de la présente législature.

AGGLOMÉRATION / RÉGION

Le Service d'urbanisme assure le suivi des études de planifications menées à l'échelle du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et des schémas directeurs. Il assure également le pilotage du Schéma directeur centre Lausanne (SDCL).

Depuis 2014, le service délègue de manière permanente un représentant dans la direction technique du PAL. Cette nouvelle structure de pilotage a été officialisée en 2014, à la suite d'une refonte de la gouvernance de projet du PALM.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges

- PALM 2007 : la réalisation des mesures A du PALM 2007 (période 2011-2014) se poursuit. Des mesures d'importance, comme par exemple le passage inférieur Tivoli-Sévelin, sont en cours de réalisation. D'autres ont déjà été réalisées. Pour faciliter et harmoniser la gestion financière des mesures issues du PALM 2007 et des projets suivants, le PALM a mis en place un outil informatique de planification financière, utilisé par tous les partenaires du projet d'agglomération.
- PALM 2012 (PALM de 2^e génération révisé) : la politique des agglomérations de la Confédération prévoit une révision des projets d'agglomération tous les quatre ans. Le PALM 2012, déposé auprès de la Confédération en juin 2012, visait à solliciter un cofinancement pour la réalisation de mesures infrastructurelles prioritaires (liste A), pour la période 2015-2018. A l'issue de l'examen technique mené par les services fédéraux et à l'issue des débats aux Chambres fédérales, la Confédération a fait connaître en 2014 ses déterminations. Reconnaisant l'efficacité des mesures prévues dans le projet – le mieux noté de Suisse – la Confédération a attribué au PALM 2012 un cofinancement de 35%, pour un total de CHF 185'480'000.-, destiné aux mesures infrastructurelles couvrant la période de 2015 à 2018. Les arguments en vue d'un soutien fédéral au métro m3, développés à plusieurs reprises auprès des partenaires de l'agglomération et auprès des offices fédéraux, ont été entendus. La Confédération a en effet décidé d'inclure la réalisation de la 1^{ère} étape du métro (tronçon Gare-Flon) parmi les mesures prioritaires. Par ailleurs, elle a fortement soutenu d'autres mesures, en faveur des transports publics, de la mobilité douce ou du réaménagement d'axes routiers.
- PALM 2016 (PALM de 3^e génération) : les études de cadrage pour le lancement du projet de 3^e génération ont été menées en 2014. Le PALM 2016 devra être déposé auprès de la Confédération avant le 30 juin 2016 et va solliciter un cofinancement pour des mesures à réaliser dans la période 2019-2022. Pour la Ville de Lausanne, cette 3^e génération s'inscrit dans la continuité du projet précédent ; elle visera notamment à obtenir un soutien fédéral pour la 2^e étape du métro m3 (tronçon Flon-Blécherette).
- Guide environnemental du PALM : le PALM a élaboré un guide environnemental à l'échelle de l'agglomération, composé de fiches de mesures stratégiques et d'un outil pratique d'aide à l'élaboration des projets urbains et des projets d'infrastructures. Ce guide vise à une meilleure prise en compte de la nature et de l'environnement dans l'agglomération. Il a été adopté en 2014 et mis à disposition des principaux porteurs de projets de l'agglomération et du public.
- Stratégie d'implantation des tours dans l'agglomération : conçue comme une « boîte à outils », cette stratégie servant d'aide à la planification et à l'évaluation des futurs projets de tours dans l'agglomération a été adoptée et publiée en 2014.

Schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL)

Chantier 2 - Secteur de Malley : suite au concours d'urbanisme et d'espaces publics réalisé dans le secteur de Malley-Centre, deux PPA ont été élaborés.

- Le premier PPA, concernant les terrains jouxtant la gare de Malley sur les communes de Prilly et de Renens et propriétés de Lausanne et des CFF, est prêt pour l'enquête publique qui sera ouverte début 2015. L'examen préalable des services de l'Etat est terminé. Il proposera 52'500 m² de surface brute de plancher de logement et d'activités sur une surface cadastrale de 10'600 m² soit une nouvelle population de 1'050 habitants-emplois.
- Le deuxième PPA concernant les terrains compris entre le chemin de l'Usine à gaz et les avenues de Longemalle et du Chablais est toujours à l'étude. L'envoi du dossier à l'examen préalable des services de l'Etat n'interviendra pas avant mi-2015. Il proposera 111'300 m² de surface brute de plancher de logement et d'activités sur une surface cadastrale de 53'517 m² soit une nouvelle population de 2'220 habitants-emplois.

Schéma directeur du nord lausannois (SDNL)

- Chantier 1 : Axe Lussex – Bel-Air, plan directeur localisé intercommunal : l'élaboration d'un plan directeur localisé intercommunal vise à planifier l'accueil de quelque 13'000 habitants et emplois supplémentaires sur les territoires de Lausanne-Vernand et Romanel-sur-Lausanne. Les travaux menés en 2014 ont abouti à une première image directrice, largement débattue et présentée lors d'ateliers participatifs et de présentations publiques. Le projet final du plan directeur devrait être adopté début 2016.
- Chantier 4a – Volet C : planification agricole : cette étude innovante, démarrée en 2011, constitue le 3^e volet du chantier 4a. Elle vise à étudier et comprendre la place de l'agriculture périurbaine dans le nord lausannois, et à esquisser des scénarios d'évolution. Le rapport final a été adopté en 2014. Il se poursuivra par l'établissement d'un guide « Urbanisation et agriculture » dans le nord lausannois.

Schéma directeur de l'est lausannois (SDEL)

Les collaborations avec le SDEL sont menées au besoin, en fonction des études. Une étude stratégique relative au paysage a été lancée par le SDEL, mais la représentation de la Ville dans les groupes de suivi (technique et politique) a été transférée de URB à SPADOM, sur décision de la Municipalité.

Schéma directeur centre Lausanne (SDCL)

Longtemps ponctuelles, les relations entre les communes de Lausanne et d'Epalinges se sont officialisées dès fin 2011, avec la constitution du SDCL. Les deux communes sont depuis lors représentées au sein du PALM par les délégués du Schéma directeur.

Plusieurs prises de positions conjointes, sous l'égide du SDCL, ont été élaborées en 2014, notamment sur des études du PALM. Par ailleurs, le SDCL permet des coordinations intercommunales sur plusieurs projets en cours, tels que le développement du Biopôle de Vennes, le réaménagement de la route de Berne et d'autres projets de densification. Des projets à plus long terme, dont le prolongement du métro m2 en direction du nord (centre d'Epalinges, école hôtelière), sont également développés dans ce cadre.

ESPACES PUBLICS

Membre permanent de la structure espace public, le service a participé régulièrement aux séances hebdomadaires du Bureau des espaces publics (BEP) qui a comme rôle la gestion des projets. Le développement des projets est confié aux différents Groupes des espaces publics (GEP) formés par les collaborateurs des différents services selon la nature des enjeux. Ceux-ci sont présentés mensuellement à la Commission des espaces publics (CEP) pour décision. En plus de participer à cette structure, le service a pris part à la Commission de projet (COPROJ), séance mensuelle destinée au débat autour des projets des AFTPU.

Il a également participé à différents groupes de travail dont les principaux sont :

- L'espace public du quartier du Rôtillon a été inauguré dans le courant de l'année 2014. La qualité de l'aménagement a reçu une mention spéciale dans le cadre du prix Flâneur d'Or 2014. Les Lausannois peuvent désormais profiter de plus de 1'500 m² de nouveaux espaces publics en plein centre-ville.
- En février 2014, les études concernant l'aménagement de la place de l'Europe ont été bien reçues par les Lausannois. L'aménagement présenté permettra de dégager plus de 2'500 m² d'espace de la place pour les piétons.
- Une étude d'aménagement de la place du Nord, dans le quartier du Vallon, a été développée. Les expériences positives de l'aménagement temporaire de la Sallaz-plage ont permis de préconiser ce type de solution souple et économe. L'aménagement, pourra être réalisé à court terme en interaction avec la population.
- Un projet qui propose de nouvelles conditions-cadres pour l'aménagement de la place du Tunnel a été développé. La réorganisation de la place permettra de dégager plus de 1'000 m² pour l'aménagement d'une véritable place de quartier.
- L'insertion paysagère de la rampe PMR Vennes a été étudiée. Le design de cet objet permettra d'embellir les alentours de la station du métro Vennes, tout en participant au confort des personnes à mobilité réduite.
- Les espaces publics du quartier durable Plaines-du-Loup ont été étudiés. L'objectif est d'accorder à ce nouveau quartier un fort caractère de nature en ville.
- Les points de tri des déchets font l'objet d'une étude pluridisciplinaire. L'objectif est d'offrir un service pour l'ensemble des quartiers, afin de combler les lacunes existantes. Un nouveau design permettra de confirmer la nouvelle vocation de ces points de tri : un lieu de valorisation des déchets et de support à la vie quotidienne des quartiers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

Office de coordination des risques environnementaux (OCRE)

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de protection de l'environnement, l'OCRE a répondu aux sollicitations de la population, à celles du Conseil communal ainsi qu'aux partenaires de l'administration.

La Délégation aux risques environnementaux (DRE), s'est réunie le 27 janvier et le 8 octobre 2014 pour aborder, dans le cadre du développement urbain, les thèmes liés au suivi de la qualité de l'air, aux études d'assainissement du bruit routier, aux nuisances acoustiques, à la présence de la nature en ville, aux risques liés aux dangers naturels, à la prise en compte des ressources du sous-sol notamment dans le cadre de la révision du PDCom.

L'OCRE est partie prenante pour l'établissement du nouveau Plan directeur communal en assurant notamment la bonne intégration de l'évaluation environnementale stratégique (EES) ainsi que le suivi du mandat pour la prise en compte des ressources du sous-sol « Deep City ».

A l'échelle plus locale, il a conduit plusieurs études ou notices d'impacts sur l'environnement en relation avec l'élaboration des plans de quartier tels que Sévelin, Falaises, Vallon, Tuilière, Plaines-du-Loup, Bérée, la Clochette et Vernand-Camarès. Plus spécifiquement l'office a établi la décision finale concernant les plans d'affectation EolJorat et Cour-Camarès.

Dans le domaine de la protection contre le bruit, il a poursuivi le développement des études d'assainissement du bruit routier pour la zone urbaine ainsi que des études complémentaires pour le suivi de l'efficacité des mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le secteur de la Sallaz.

Dans le domaine de la protection de l'air, l'OCRE a mis en évidence l'évolution de la qualité de l'air sur le territoire communal et a participé au suivi des études relatives à l'analyse de poussières fines dans le secteur nord-est. En outre, il participe à la révision du plan des mesures de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) sous la responsabilité de la Direction générale de l'environnement (DGE).

Pour le surplus, le chef de l'office a assuré, d'une part, la coordination dans le développement du projet relatif à la plateforme du Pôle muséal. D'autre part il conduit, ad intérim, l'ensemble des études d'avant-projet pour le secteur Pôle Gare jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle responsable. En complément, il participe à l'instruction des procédures d'enquêtes publiques d'importants projets d'infrastructures en regard notamment de la loi sur les routes (LR), de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdf) et de la loi fédérale sur l'aviation civile ainsi qu'à l'application des exigences environnementales des services cantonaux.

Dans le domaine des déplacements et de l'aménagement de l'espace public, l'OCRE a participé aux séances du CEP respectivement du BEP. Ce dernier a consacré l'essentiel de ses réunions à l'examen de projets de réaménagement de la voirie. En ce qui concerne le projet AFTPU, outre le suivi des contraintes de l'étude d'impacts sur l'environnement, le responsable a participé aux séances de COPROJ. Enfin, l'OCRE a assisté le directeur des Travaux dans différentes séances de commission du Conseil communal pour l'examen de rapport-préavis ainsi que pour la prise en compte d'interpellations voire de pétitions.

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

Cellule patrimoine

Dans le cadre de la convention signée en 2010 entre le canton de Vaud et la Ville de Lausanne, les réunions mensuelles avec le conservateur cantonal des monuments se poursuivent et permettent de traiter les dossiers communs, impliquant également le Service d'architecture, et de maintenir des échanges sur la pratique de la conservation du patrimoine. Les rencontres bimestrielles avec des représentants de Patrimoine Suisse-Vaud sont maintenant bien établies.

La déléguée a travaillé seule, sans adjoint-e, quasiment toute l'année. Le poste sera repourvu au 1^{er} février 2015.

En application de l'article 73 du règlement du plan général d'affectation (RPGA), la cellule protection du patrimoine a ainsi traité près de 360 affaires concernant des objets recensés. Elle a participé à 444 réunions, internes ou externes et procédé à 134 déplacements sur le terrain qui ont permis de formuler des objectifs de conservation et de répondre aux questions des architectes, gérants ou propriétaires.

Les échanges précédant le dépôt de la demande d'autorisation permettent une meilleure prise en compte de la substance historique dans le projet d'architecture et facilitent ensuite le traitement des dossiers. Cette pratique semble être de mieux en mieux comprise des différents acteurs. Cependant, il faut relever que fréquemment des travaux sont réalisés avant délivrance du permis de construire ou sans que les charges qui y figurent ne soient respectées, comme lorsque des approbations doivent intervenir en cours de chantier.

Plusieurs cas mettent en évidence la difficulté de protéger le patrimoine dans un contexte de densification urbaine et d'économies d'énergie. La mise aux normes énergétiques, lorsqu'elle s'applique sans nuance à des bâtiments du XIX^e ou du début du XX^e siècle ne permet pas de préserver l'identité architecturale de notre ville. La recherche de solutions correspondant aux nouvelles normes n'est pas aisée pour les divers partenaires.

Quelques affaires particulières méritent d'être mentionnées, notamment le travail préparatoire à la réfection du parapet du quai d'Ouchy qui a vu la pose d'échantillons réalisés par les Ateliers et magasins de la Ville (AMV) sur le site ou encore la réfection des façades rue de Bourg 47-49 qui ont nécessité un suivi important et permis de mettre à jour des façades en molasse appareillée de belle facture.

Plusieurs études historiques ont été réalisées à la demande de la section, parfois en collaboration avec la Section monuments et sites du Canton ou avec d'autres services communaux. Elles concernent les anciens domaines lausannois du château de Béthusy, de la Chablière, des Fiches et de Rovéréaz pour des études particulières ainsi que l'îlot Terreaux-Mauborget et le quartier du Rond-Point, dans le cadre de réflexions portant sur les potentiels de densification d'un périmètre bâti. Relevons, par ailleurs, que la déléguée a rendu possible la donation au Musée historique d'un intéressant fonds photographique documentant la construction à Lausanne au début du 20^{ème} siècle, alors en mains privées.

De nombreuses réunions de travail pour y relayer une approche respectueuse du patrimoine, notamment pour les projets concernant la gare au sein du Groupe d'accompagnement patrimoine (GAMS) constitué à l'initiative des CFF ou de l'équipe du projet Pôle Gare ont nécessité la participation de la cellule protection du patrimoine.

La révision du PDCOM a impliqué un investissement important pour relayer dans les documents produits la dimension patrimoniale de la ville de Lausanne, tant en ce qui concerne son centre historique que les quartiers afin de préserver les éléments qui caractérisent le paysage bâti lausannois en lien avec son histoire ou son site particulier.

L'Office fédéral de la culture a poursuivi avec ses mandataires le travail de terrain dans le cadre de l'inventaire fédéral des sites construits à protéger (ISOS). Le travail de suivi a nécessité un important engagement afin de valider les informations recueillies. Le processus de validation débute en 2015.

Comme chaque année, les Journées européennes du patrimoine ont attiré un public nombreux et varié sur le thème « A boire et à manger ». Grâce à des partenaires institutionnels, SPADOM et CFF, ou privé, les visiteurs ont pu découvrir les coulisses de l'Hôtel Beau-Rivage, le restaurant d'entreprise de la gare de Lausanne et le décor de son buffet Première classe ainsi que le domaine de l'Abbaye de Mont. Autant d'occasion d'apprécier un patrimoine vivant ainsi que des interventions architecturales respectueuses de sa substance.

La collaboration avec l'EPFL est poursuivie dans le cadre de l'unité d'enseignement « Architecture et réhabilitation ». L'étude de cas portait sur un immeuble recensé avec une note *3* (objet intéressant au niveau local) propriété de la Ville.

De surcroît, la déléguée participe au groupe de travail « formation continue » créé en partenariat entre le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), l'Office fédéral de la culture et le « International Council on Monuments and Sites » (ICOMOS-Suisse) qui a organisé un colloque de formation continue à l'automne à Berne sur le thème « Gestion de la qualité sur les chantiers patrimoniaux ». Lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Aarau, elle a été élue au comité de la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments. Elle a également participé à la réunion des services romands de conservation du patrimoine qui a permis aux participants de visiter des réalisations et des chantiers au Locle et d'échanger sur la pratique de la conservation et la déontologie de la restauration.

Enfin, la déléguée a publié un texte introductif à l'ouvrage dédié par la Société d'histoire de l'art en Suisse aux Parcs et jardins publics lausannois ainsi qu'une contribution à la revue « Monuments vaudois » consacrée à l'histoire des édicules lausannois en lien avec la réaffectation de certains d'entre eux. Grâce à un soutien de la Direction des travaux, une exposition a été présentée sur le site de Vidy par les Archives de la construction moderne (ENAC-EPFL).

DÉMARCHES PARTICIPATIVES

En 2014, le service a poursuivi, développé et initié plusieurs démarches participatives.

Pour le secteur du Vallon, la démarche participative est entrée dans une troisième étape. Après une première étape qui avait abouti en 2011 à la définition par consensus de 45 objectifs pour le développement du quartier, la démarche participative était entrée en 2012 dans une deuxième étape, plus opérationnelle. Celle-ci a consisté en la réalisation de Mandats d'étude parallèles (MEP) portant sur l'ensemble du quartier et répondant aux objectifs précités. Cette dynamique participative de réflexion et d'échange, enclenchée en 2010, s'est poursuivie en 2011, 2012 et 2013. Le groupe de suivi – désormais formalisé par le statut d'association – s'est réuni à de multiples reprises en 2014, notamment pour échanger sur les études en cours et pour planifier la mise en œuvre de mesures d'aménagement en lien avec un financement du Fonds pour le développement durable. En décembre, une soirée publique de bilan des études et projets a réuni une quarantaine de personnes. Cette dynamique est appelée à se poursuivre en 2015.

Des processus participatifs ont accompagné d'autres secteurs faisant l'objet de planifications. C'est le cas notamment du secteur de Sévelin, pour lequel une démarche de concertation est en cours de mise en œuvre. Outre les propriétaires, les principaux acteurs « moteurs » du quartier – acteurs culturels, acteurs de la formation notamment – ont été rencontrés. En 2014, le processus de concertation s'est renforcé avec une ouverture vers d'autres acteurs du quartier (commerçants notamment). Mais c'est véritablement en 2015 que la démarche de concertation sera complète, avec une implication de tous les acteurs – y compris habitants et usagers – dans une réflexion sur l'évolution des besoins.

D'autres planifications en cours, comme le secteur En Contigny, les Boveresses, les Bergières, la Rosière etc., font l'objet de démarches de concertation – en cours ou planifiées. L'objectif de ces démarches consiste à discuter du contenu des futurs plans d'affectation non seulement avec les propriétaires directement concernés, mais également d'ouvrir la réflexion à d'autres acteurs de la société civile, en particulier les riverains.

Dans le cadre de l'élaboration du plan directeur localisé intercommunal (PDLi) de Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne, le projet a fait l'objet d'ateliers participatifs en présence de représentants des élus des deux communes, des groupes d'intérêts et associations, dès le début du processus d'élaboration. Le projet provisoire de PDLi a en outre fait l'objet d'une semaine de présentation publique, mêlant exposition permanente et soirées de présentation et de débats.

Le PDCOM, enfin, entré dans un processus de révision depuis 2012, repose sur une volonté d'impliquer tous les acteurs de la société civile. Après l'année 2013 – rythmée par un nombre important de séances de travail avec les associations, partis politiques, experts, services communaux et services de l'Etat – l'année 2014 a notamment été marquée par une exposition publique, qui s'est tenue aux Arches pendant trois semaines. Des soirées débats ouvertes au public et une seconde exposition publique viendront enrichir la démarche en 2015.

OFFICE DE LA POLICE DES CONSTRUCTIONS (OPC)

La tâche de l'OPC découle principalement des articles 17 et 104 de la LATC. Son premier rôle consiste à faire observer les prescriptions légales et réglementaires, ainsi que les plans en matière d'aménagement du territoire et de constructions. Ainsi, l'OPC assure la gestion des dossiers de constructions et les renseignements au public et aux professionnels de la branche.

Pour cela, des séances préalables ont lieu dans les locaux de l'administration réunissant les architectes, maîtres de l'ouvrage et techniciens de l'OPC. Tous les projets présentés sont pris en charge et l'office soumet à l'enquête publique ceux qui doivent l'être, procède ensuite à leur analyse après avoir demandé l'avis d'autres services concernés de l'administration communale et cantonale, puis, après une synthèse des clauses y afférentes, les présente à la Municipalité pour, cas échéant, délivrer les permis de construire.

La vérification de conformité des projets, ainsi que les 629 oppositions/interventions ont nécessité 689 séances de travail avec des constructeurs, administrés et autres services de l'administration communale. Il est à relever que le nombre et la durée des réunions avec les requérants ainsi que le nombre de renseignements dispensés tant par téléphone que par courriel est en constante augmentation et représente une part importante de l'activité des collaborateurs. L'Office a encore pris part, le plus souvent en collaboration avec les avocats de la place, à l'instruction des procédures de recours en matière de construction auprès de la CDAP, du Tribunal cantonal voire dans certains cas du Tribunal fédéral. Le nombre et le déploiement d'actes administratifs toujours plus complexes s'est confirmé et a nécessité un effort considérable de l'ensemble des collaborateurs de l'OPC. Il est dû entre autres aux facteurs suivants :

- Le nombre de projets déposés par les constructeurs potentiels est toujours conséquent, qu'il s'agisse de demandes d'autorisations ou d'annonces de travaux non soumis à autorisation mais nécessitant néanmoins un examen de la part des collaborateurs de l'office (715 en 2014 contre 573 l'année précédente). Au surplus, les autres textes législatifs toujours plus complexes, dont les autorités communales doivent tenir compte dans l'application de la loi sur l'aménagement du territoire, engendrent des difficultés supplémentaires dans la présentation des dossiers de demande de permis de construire par les professionnels et non professionnels de la branche. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie

au 1^{er} juillet, sans dispositions transitoires, a passablement compliqué la tâche de l'OPC. Le nombre croissant d'oppositions et de recours déposés (voir tableau ci-dessous) marque la plus grande complexité de nombreux dossiers. Il provoque surtout une mobilisation toujours plus grande des techniciens tant dans l'examen des oppositions que de la préparation des dossiers de recours et de leur instruction.

- Le montant total des projets pour lesquels des permis de construire ont été délivrés durant l'exercice sous revue s'élève à CHF 800'000'000.-, soit CHF 200'000'000.- de plus que l'exercice précédent sans que leur nombre ait sensiblement augmenté, ce qui démontre leur importance et leur complexité.

Pour les nombreuses raisons évoquées ci-dessus, le délai de traitement des dossiers reste important mais l'office travaille sans cesse à la recherche de solutions permettant de le réduire, même si le manque de ressources reste le problème majeur. A la demande de la direction un groupe de travail a été créé afin d'étudier la dématérialisation des dossiers, procédé visant à recueillir les demandes d'autorisation sous forme électronique, dans la perspective de les faire circuler sous cette forme auprès des services de la Ville habituellement appelés à donner leur avis. Une phase test est en cours et un premier bilan sera fait au milieu de l'année 2015. Par ailleurs, l'office collabore également étroitement avec les services cantonaux dans la recherche de solutions permettant de simplifier les procédures, voire de réduire leur durée.

Parmi les projets autorisés en 2014, on peut relever :

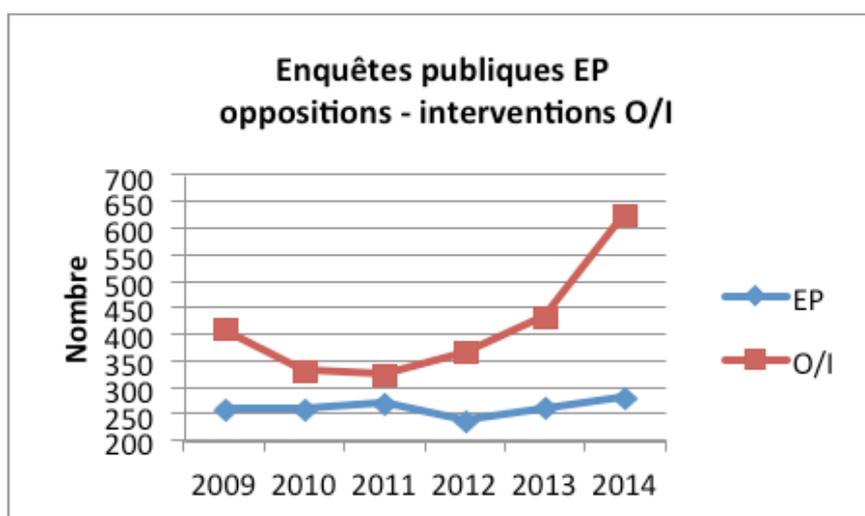
- la construction, après démolition, d'un bâtiment pour le compte de la Fédération internationale de natation (FINA), avenue Charles Secrétan 13 ;
- la construction, après démolition, d'un bâtiment administratif pour le compte de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) ;
- la construction d'un nouveau centre mondial de tir à l'arc, chemin du Chalet-de-Pra Roman 12 ;
- la construction, après démolition, d'un bâtiment pour le centre de chirurgie ambulatoire (Clinique Cécil) avenue Ruchonnet 53/chemin des Croix Rouges 9 ;
- la construction, après démolition, d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole Nouvelle Avenue Esplanade 6,8 ;
- la construction, après démolition, de huit immeubles d'habitation au chemin de Bérée 14 A à 20 B futur ;
- la construction de deux bâtiments « hôtel des patients » avenue de la Sallaz 6, 8,12 ;
- la construction après démolition, d'un bâtiment de quarante logements et de bureaux/commerces avenue de Chailly 10-12 ;
- la construction, après démolition, d'un immeuble mixte logements et bureau avenue de Montoie 4.

En marge de ce qui précède, les secrétariats de l'OPC et du Service d'urbanisme assurent la permanence des guichets d'enquêtes publiques.

Les tableaux ci-après expriment une synthèse du traitement des dossiers.

Enquêtes publiques et oppositions/interventions

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Enquêtes publiques	262	262	273	239	263	284
Oppositions/Interventions	413	334	327	369	436	629

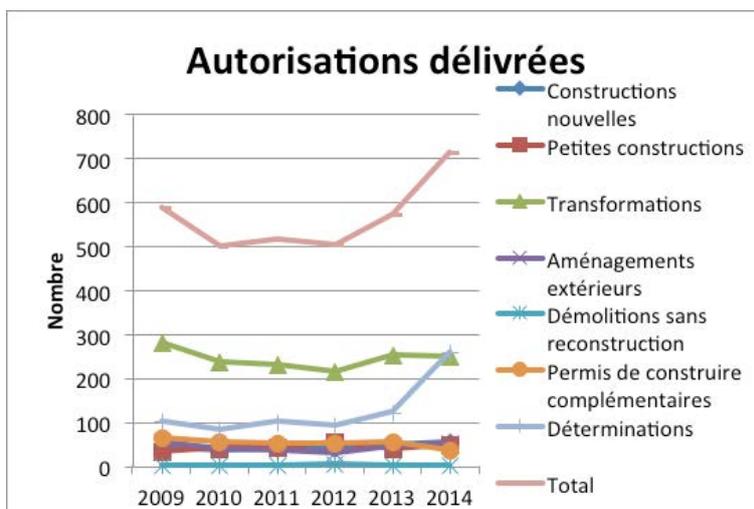


Recours déposés

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	26	12	17	21	20	18

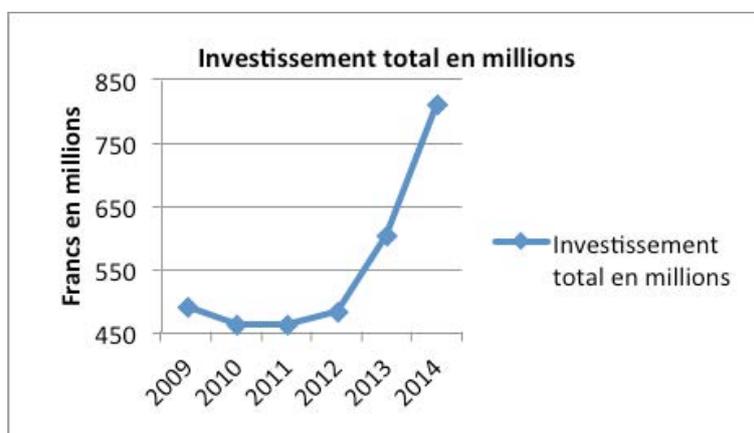
Permis de construire, permis de construire complémentaires et déterminations pour travaux dispensés d'autorisation

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Constructions nouvelles (villas, immeubles d'habitation, administratifs et commerciaux, garages enterrés)	43	38	40	42	49	56
Petites constructions (garages- boxes, couverts, pavillons, installations techniques, etc.)	35	42	44	56	40	51
Transformations	282	238	232	217	254	251
Aménagements extérieurs	58	42	40	32	48	54
Démolitions sans reconstruction	3	2	4	8	2	4
Permis de construire complémentaires	66	57	55	54	56	39
Déterminations pour travaux dispensés d'autorisation (rénovation, réfection, autres)	103	84	102	95	124	260
Total	590	503	517	504	573	715



Valeur des investissements selon leur coût annoncé

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Projets de (en francs) : moins de 0.2 million	317	229	237	243	277	268
de 0.2 à 1 million	94	98	87	90	90	94
de 1 à 5 millions	49	67	64	52	53	64
de 5 à 10 millions	13	16	15	14	13	13
plus de 10 millions	14	9	12	10	16	16
Total des projets	487	419	415	409	449	455
Investissements total (en millions pour les projets > 200 KF)	490	463	463	484	604	811



Parcage : Nombres de places autorisées ou légalisées

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Parkings souterrains	418	331	517	402	825	410
Garages-boxes et couverts extérieurs	15	23	44	34	26	83
Places de parc extérieures	137	436	144	183	98	143
A supprimer	257	303	111	210	367	145
Total	313	487	594	409	582	491

ENQUÊTES PUBLIQUES NE DÉCOULANT PAS DE LA LATC

En 2014, le Service d'urbanisme a assuré le traitement et le suivi de cinq enquêtes publiques pour des projets qui ne relèvent pas de la police des constructions au sens de la LATC, pour le compte d'autres entités fédérales et cantonales, telles que par exemple l'OFT, Inspection fédérale des installations à courant fort (IFICF), etc.

Ces enquêtes ou consultations ont été coordonnées par l'adjoint au chef de service qui a assuré le suivi des procédures en faveur de services tiers de la Commune, du Canton ou de la Confédération. Elles ont porté sur les objets suivants :

- Enquête publique - Ligne aérienne Service Industriels de Lausanne et Romande Energie 2 x 125 kV tronçon Pierre de Plan-Puidoux - loi sur les installations électriques (LIE) ;
- Quartier de la Perronne / Montblesson, réseau séparatif d'évacuation des eaux - procédure légale - loi vaudoise sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) ;
- Démolition et construction du nouveau réservoir du Calvaire - procédure légale - loi sur la distribution de l'eau (LDE) ;
- Ruisseau de Sous-Lavaux Augmentation de la capacité du Ruisseau sous le chemin du Taulard procédure légale - loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) ;
- Adaptation du faisceau des Paleyres - CFF - loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF).

Le Service d'urbanisme est également chargé de l'affichage des enquêtes que mènent les services communaux (sept enquêtes en 2014, une enquête en 2013, quatre enquêtes en 2012, trois enquêtes en 2011, deux enquêtes en 2010).

- Création de trottoirs et réaménagement de la voirie au chemin de Champ-Rond – procédure légale – loi sur les routes (LRou) ;
- Demande de défrichement en relation avec l'assainissement de murs de soutènement le long de la route d'Oron – LRou ;
- Passerelle du Martinet – procédure légale – LRou ;
- Réaménagement des trottoirs et de la chaussée au chemin des Faverges – procédure légale – LRou ;
- Passerelle de Maillefer – LRou ;
- Remise en état de l'aire forestière et création d'une zone de rebroussement au chemin de Praz-d'Eau ;
- Dénomination de la place de la Sallaz (RM/OSU).

POLICE DES CONSTRUCTIONS – HYGIÈNE DES BÂTIMENTS

La création et transformation de locaux commerciaux dont les installations servent à la fabrication, à la transformation, au stockage et à la vente de denrées alimentaires ont donné lieu à :

232 requêtes pour examen de locaux commerciaux ont été enregistrées,
55 dossiers d'enquête relatifs à la création ou à la transformation d'établissements publics ont été étudiés,
157 observations ont été formulées,
69 rapports de fin de travaux ou de réouverture ont été rédigés.

Ces demandes ont nécessité 474 interventions par lettres, rapports, téléphones ou contrôles ultérieurs.

Dossiers de mise à l'enquête et salubrité de la construction :

Sur les 527 dossiers d'enquête de construction examinés en vue de la délivrance des permis de construire ou de transformer, 269 dossiers présentaient des lacunes. Ils ont fait l'objet de 879 remarques relatives à des questions de salubrité.

Plaintes du public - réclamations enregistrées en 2014 :

26 relatives à l'humidité, la moisissure et la température trop basse ou trop élevée.
11 relatives à des infiltrations d'eau, des refoulements d'eaux usées et des problèmes d'eau chaude et froide.
26 relatives à la présence d'animaux, d'insectes et de rongeurs.
49 relatives à un problème de ventilation.
37 relatives à l'entretien de logements.
15 relatives à des ordures ménagères.
9 relatives à l'entretien de la cage d'escaliers et des locaux communs.
3 relatives à l'entretien des parcelles et des abords des immeubles.
9 relatives à des nuisances extérieures diverses, odeurs, feux, etc.
105 relatives aux locaux commerciaux.

Ces 290 plaintes et requêtes ont donné lieu à 247 interventions par lettres, rapports, téléphones et contrôles ultérieurs.

SECTION ATELIER DES MAQUETTES

Les tâches de l'atelier des maquettes comprennent la réalisation de maquettes et la mise à jour de maquettes au 1 :500^e de l'ensemble du territoire urbain et au 1 :200^e de la zone centrale – l'organisation d'expositions et le suivi photographique de la transformation de la ville.

L'élaboration de projets de maquettes, activité traditionnelle de l'atelier, a occupé la majorité du temps de ses collaborateurs.

- une maquette concernant le PPA secteur du Vallon (trois modules) a été construite ;
- de nouvelles études de volumes ont été réalisées sur la maquette concernant le plan de quartier ainsi que le PPA de la zone Sévelin – Sébeillon ;
- sept modules concernant Pôle Gare et avenue d'Ouchy ont également été construits complétant les deux déjà réalisés en 2013 pour ce secteur ;
- une maquette (échelle 1 :1000^e) a été réalisée pour l'agrandissement et la couverture de la STEP ;
- divers projets concernant le secteur de la Clochatte ;
- la maquette de la cathédrale au 1 :50^e pour le Musée historique de Lausanne a, quant à elle, continué d'occuper 1 ept durant l'année.

L'atelier des maquettes a également participé à la mise en place d'expositions au Forum de l'Hôtel de Ville telles que : le Roi Bhumibol et la famille royale de Thaïlande, ainsi que la réalisation de cinq maquettes au 1/50 de bâtiments de l'expo nationale de 1964 en collaboration avec le 24Heures.

Enfin, il a effectué divers travaux de publication au bénéfice de divers services ou entités, tels que la bibliothèque municipale (Bulle Mystique - AVE 70 – 100 ans écriture mécanique), Triathlon 2014, la Semaine olympique, les 100 ans des Saugealles (SPADOM), Ville du Goût 2014 (DevCom)

En ce qui concerne l'activité photographique de l'atelier, il a entretenu, en relation avec les différents PPA, la mise à jour des archives du Service d'urbanisme. De plus, des photographies ont été réalisées pour le Service d'architecture (concours stade de la Tuilière). D'autre part, en collaboration avec le SOI, l'atelier a continué le transfert des archives photographiques du service sur la base de données photographiques permettant ainsi l'accès des images aux différents services et directions intéressés. Enfin, divers travaux d'appui ont été effectués pour le Service d'urbanisme.

Finalement, le travail intensif de l'atelier en termes de production de maquettes, notamment celles au 1 :500^e, pose toujours le problème de l'espace à disposition, trop exigu dans les locaux existants et ne permettant pas de montrer les maquettes (1:200^e [6 m x 4 m] et 1:500^e [11 m x 15 m]), dont le rôle didactique auprès du grand public est avéré. Une solution a été trouvée avec la mise à disposition d'une partie des locaux du premier étage du bâtiment de Côtes-de-Montbenon 7. Ce local est maintenant utilisé par l'atelier mais demande un aménagement dont le programme débutera en 2015 avec le Service du logement et des gérances.

SERVICE D'ARCHITECTURE (ARCH)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Les missions confiées au Service d'architecture sont les suivantes : direction d'opérations de construction, études diverses, contrôle de mandats, gestion de procédures d'appels d'offres et de concours, conseils techniques et juridiques aux services communaux maîtres d'ouvrages, inspection des constructions, prestations de conseil en matière du droit des marchés publics.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Section administration	6.80	5.80	7.40	7.40
Section analyses et inspection	8.50	7.60	8.20	6.90
Section études et construction	14.20	13.10	14.90	13.10
Total service	29.50	26.50	30.50	27.40

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	+ 1.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Section administration	8	5.80	10	7.40
Section analyses et inspection	9	7.60	8	6.90
Section études et construction	14	13.10	14	13.10
Total service	31	26.50	32	27.40

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Section études et construction	1		1	
Total service	1		1	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	4	3

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	2
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	1
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	4

Ressources humaines

Les postes d'architecte de la Ville adjoint et d'adjoint à la cheffe de service ont été repourvus par voie de promotion interne le 1^{er} mai 2014.

Suite à ces mutations, le poste d'adjoint administratif a été affecté le 1^{er} septembre 2014, tandis que le poste d'architecte chef de projet le sera en 2015.

Afin de renforcer la section « Analyse et inspection des constructions », un nouveau poste d'inspecteur a été créé sans compensation en 2014 et sera mis au concours en début 2015.

Par ailleurs, en 2014, le service d'architecture a accueilli quatre stagiaires dessinateur-trice en bâtiment pour des durées de trois à cinq jours. Ces jeunes ont été accompagnés dans la découverte du métier par un collaborateur chef de chantier.

ORGANISATION

En avril 2014, le Service d'architecture a passé l'audit de surveillance 1. Ceci a confirmé la certification ISO 9001:2000. Cette certification constitue pour la direction du service un bon outil de management basé sur l'amélioration continue.

Concours

La cheffe du service a également assumé la direction des concours organisés par le Service d'architecture et participé en tant que membre professionnel du jury aux opérations suivantes :

Maître d'ouvrage Ville de Lausanne :

- Métamorphose, stade de la Tuilière : concours de projets d'architecture pour la construction d'un stade de football.
- STEP, Vidy : concours d'architecture et de paysage pour le concept architectural et paysager des nouvelles installations de traitement des eaux usées et des boues d'épuration.

Maîtres d'ouvrages privés :

- En Cojonnex : concours de projets d'architecture pour la construction de logements pour étudiants et d'une crèche (organisé par la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A. - SILL).
- EMS Fondation Clémence : concours de projets d'architecture pour la transformation et l'extension du bâtiment principal (organisé par la Fondation Clémence).

- CHUV : mandats d'étude parallèles d'idées pour le projet de façades du bloc opératoire préfabriqué (organisé par le CHUV).

Conseils de fondation et groupes de travail

La cheffe du service a participé aux conseils des fondations suivantes :

- Pro Habitat.
- Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL).

La cheffe du service a participé aux groupes de travail suivants :

- Fonds pour le développement durable.
- Comité de conduite pour le projet Equitas.
- Comité de pilotage (COFIL) Métamorphose.
- Comité PDCOM - études relatives au patrimoine urbain, bâti et végétal - Groupe de suivi.
- Comité des espaces publics.
- Cellule de coordination Pôle Gare.

Art en ville

Initié, piloté et élaboré conjointement par le Service de la culture et le Service d'architecture de la Ville de Lausanne, le guide « Art en ville » présente plus de septante œuvres d'art à (re)découvrir dans l'espace public lausannois. Ce guide vous invite à parcourir rues, places et parcs, à la découverte d'un patrimoine artistique riche et vivant.

Amiante

Le recensement « amiante » initié en 2004 a été terminé courant 2014. En résumé, à fin juin 2014, 203 objets ont été analysés et les mesures utiles prises en fonction des résultats obtenus. A noter qu'il n'y a pas eu de constats graves, seuls certains bâtiments devront être assainis lors de prochains travaux (pas d'urgence).

Par contre, le risque zéro n'existant pas, il convient de rester toujours prudent face à des découvertes fortuites.

Une note à la Municipalité, adoptée le 28 août 2014, a proposé que le solde du compte « amiante » soit conservé pour l'assainissement du collège de la Rouvraie et pour pallier d'éventuelles urgences, et que la gestion de ce compte continue à être suivie par le service d'architecture qui reste en charge du groupe « amiante ».

MARCHÉS PUBLICS

Le centre de compétences des marchés publics conseille et renseigne les services communaux confrontés aux procédures marchés publics. Il les accompagne pour les questions juridiques et administratives. Le centre de compétences est aussi l'organe qui gère, au sein de la Ville, les problématiques liées à la plateforme informatique de publication des appels d'offres, Simap.

En 2014, le Service d'architecture n'a enregistré aucun recours dans le domaine des marchés publics.

Au cours de l'année 2014, la déléguée aux marchés publics a dispensé au Centre d'éducation permanente (CEP), en collaboration avec le Canton, trois cours d'une demi-journée sur les fondements des marchés publics aux cadres et spécialistes intéressés par ce thème.

ÉTUDES & CONSTRUCTIONS

La section « Etudes et constructions » met ses compétences à disposition des services communaux maîtres de l'ouvrage. Les prestations fournies comprennent pour l'essentiel :

- des conseils divers ;
- des études de faisabilité ;
- l'organisation de concours d'architecture ou d'investisseurs ;
- le suivi de mandats externes, la coordination et la gestion de projet ;
- la planification, l'étude, la réalisation et la direction de travaux pour les mandats internes ;
- des expertises ;
- le suivi des travaux de garantie.

A la fin de l'année, la section « Etudes et constructions » gérait un portefeuille de 87 affaires, dont 78 en activité et 9 en suspens. Les mandats actifs sont les projets en cours avant bouclage des comptes.

Les affaires suivies comprennent des projets de diverses importances financières. De manière générale, les affaires de grande importance financière sont confiées à des mandataires externes, les affaires de faible à moyenne importance financière sont traitées en interne.

L'année 2014 a été marquée par une augmentation des affaires traitées en interne, notamment des études préalables sans engagement financier et des projets de construction.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre la charge de travail et la valeur financière d'une affaire.

La situation des projets les plus importants au 31 décembre se présente comme suit :

Concours

Voir sous « Organisation ».

Projets à l'étude

Mandats externes :

- Ouchy, Nana – local de stockage
- La Sallaz, édicule – construction
- Lausanne, WC publics RM – assainissement
- Collège de l'Eglantine – extension
- Maison du Désert – transformation du bâtiment en Maison de Quartier
- Musée historique – transformation de la muséographie
- Rue Neuve 2 – rénovation, transformation de l'immeuble
- Place du Port d'Ouchy – transformation rénovation des cabanons
- La Tuilière – construction de neuf terrains de football et vestiaires
- St-Roch – assainissement de la salle de gym
- Collège de Petit-Vennes – transformation en centre de vie enfantine (CVE)
- Collège de Montblesson – transformation en CVE
- Beaulieu La Tour – aménagements extérieurs.

Mandats internes :

- Collège de Vers-chez-les-Blanc – construction de quatre classes préfabriquées
- Collège de Chandieu – construction de six classes préfabriquées
- Collège de Montoie – construction de quatre classes préfabriquées
- Vallée de la Jeunesse, espace des inventions – création d'un local
- Vallée de la Jeunesse – assainissement de la toiture de la Rotonde
- Collection de l'Art Brut – intégration d'un ascenseur
- CVE de Montelly – assainissement partiel
- Chablais 46 – réorganisation des locaux
- Fontaine des Meules – transformation d'une cabane
- Terrain d'aventures – choix des sites et suivi
- Ferme des Cases – rénovation
- SOI – construction d'une salle informatique
- Mon-Repos – bureaux pour SPADOM
- CIL Malley – création d'un sas d'entrée
- Déchetterie du Vélodrome – transformation
- Floréal, Cour 14 – rénovation des vestiaires
- Château Rochefort – rénovation de l'appartement
- Refuge de Sauvabelin – construction nouvelle
- Cimetière du Bois-de-Vaux – transformation
- Parc de Denantou – transformation local dépôt, vestiaires
- Boissonnet – agrandissement de la structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)
- César-Roux 16 – transformation/changement d'affectation du 1^{er} étage
- Boscal – assainissement et transformation du hangar et des dépôts
- Mont-sur-Rolle, SPADOM – mise en conformité.

Projets d'exécution, en chantier ou en fin de travaux

Mandats externes :

- Bellerive plage – assainissement des installations techniques
- Béthusy – construction d'une salle VD3 et d'un APEMS
- Valentin – assainissement de l'enveloppe
- Chauderon 4 – transformation, assainissement du bâtiment.
- Mandats internes :
- Belvédère – rénovation du local technique
- Collège de Béthusy – assainissement-transformation
- Collège du Vieux-Moulin – infiltrations d'eau
- Maison-de-Quartier de Chailly – travaux de garantie
- Centre d'aviron – rénovation-transformation
- Montétan – assainissement du bâtiment.

Projets terminés (suivi des garanties)

Mandats externes :

- Collège de Vers-chez-les-Blanc – extension
- Théâtre de l'Arsenic – transformation
- La Rama – simulateur incendie

- Musée Romain de Vidy – extension du bâtiment
- Pontaise 33 – transformation du temple en maison de quartier (St-Luc).

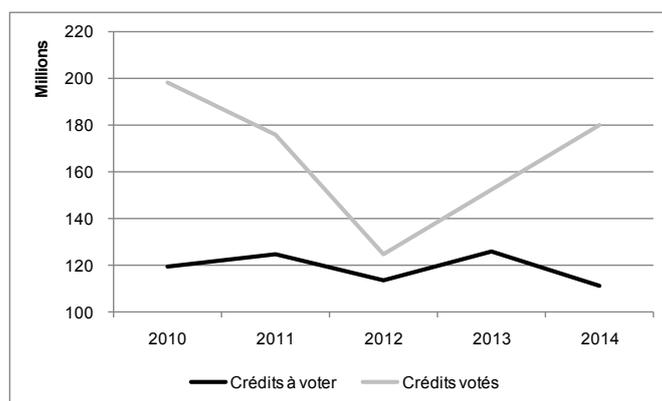
Mandats internes :

- La Rama – rénovation du bâtiment
- Collège de la Barre – assainissement de la toiture et création de classes dans les combles
- Théâtre de Vidy – assainissement cuisine et bar.

Etat du financement des affaires traitées

	2014	2013
Affaires en portefeuille	CHF	CHF
Crédits à voter	111'200'000.-	126'191'000.-
Crédits votés (travaux en cours)	180'200'000.-	152'411'000.-
Total	291'400'000.-	278'602'000.-

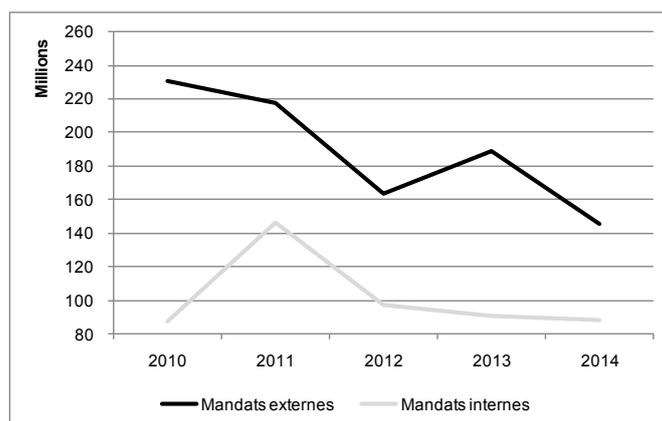
Progression du financement des affaires traitées ces cinq dernières années



Répartition de l'ensemble des mandats

	2014		2013	
	N	CHF	N	CHF
Mandats externes (bureaux privés)	39	145'924'000.-	54	188'672'000.-
Mandats internes (Service d'architecture)	48	88'650'000.-	40	90'920'000.-
Total	87	234'574'000.-	94	279'592'000.-

Progression de l'ensemble des mandats ces cinq dernières années

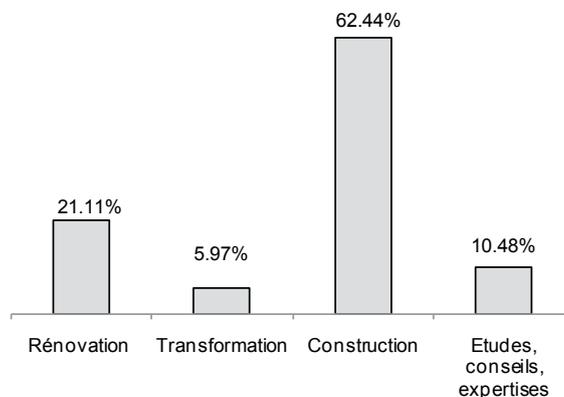


Mandats actifs

	2014		2013	
	N	CHF	N	CHF
Mandats externes (bureaux privés)	32	127'924'000.-	48	170'592'000.-
Mandats internes (Service d'architecture)	46	64'140'000.-	32	73'990'000.-
Total	78	192'064'000.-	80	244'582'000.-

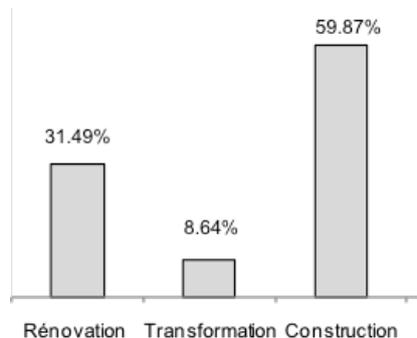
Nature des mandats actifs : mandats externes (bureaux privés)

	2014		2013	
	N	CHF	N	CHF
Rénovation	6	27'000'000.-	5	15'832'000.-
Transformation	6	7'630'000.-	9	49'147'000.-
Construction	12	79'854'000.-	10	77'802'000.-
Etudes, conseils, expertises	8	13'400'000.-	8	27'811'000.-
Total	32	127'884'000.-	32	170'592'000.-



Nature des mandats actifs : mandats internes (Service d'architecture)

	2014		2013	
	N	CHF	N	CHF
Rénovation	11	20'200'000.-	17	31'200'000.-
Transformation	8	5'540'000.-	17	17'520'000.-
Construction	12	38'400'000.-	7	23'150'000.-
Etudes, conseils, expertises	15	0.-	7	2'120'000.-
Total	46	64'140'000.-	48	73'990'000.-



Répartition des dépenses

Affaires suivies par	2014		2013	
		CHF		CHF
Mandats externes (bureaux privés)		7'859'727.-		21'375'174.-
Mandats internes (Service d'architecture)		4'475'235.-		11'567'016.-
Total		12'334'962.-		32'942'190.-

Aménagement des espaces publics

L'architecte adjoint responsable de la section « Etudes et construction » et un architecte « espaces publics » participent à la structure des espaces publics (SEP) comprenant le comité (CEP), le bureau (BEP) et les groupes d'études (GEP). Ils collaborent à la conception des projets d'aménagements des espaces publics.

La section a participé à plusieurs grands projets d'espaces publics :

- le projet Pôle Gare ;
- l'écoquartier des Plaines-du-Loup ;
- le master plan du quartier de Sévelin (GEP Sévelin) ;
- la place de la Sallaz ;
- le guide des garde-corps lausannois.

Le projet de réflexion générale sur les abribus lausannois (GEP Abribus) est le principal projet d'espaces publics dont le service a été et est encore pilote.

Le projet d'aménagement du quartier du Rôtillon (GEP Rôtillon) auquel la section a activement participé et qui a été inauguré par le directeur des travaux en juin de cette année a reçu une mention lors du huitième prix des aménagements piétons « Flâneur d'Or 2014 » organisé par Mobilité piétonne suisse.

Par ailleurs, la section a suivi cette année une cinquantaine de projets liés à l'espace public, dont :

- mobilier urbain (banc *Lausanne* et fontaine à boire) ;
- conception du passage inférieur Tivoli-Sévelin ;
- passerelle du Martinet ;
- réaménagement de l'avenue César-Roux ;
- passerelle Maillefer ;
- implantation des armoires multimédia (SIMA) ;
- enclos pour conteneurs à déchets ;
- réaménagement de la route de Berne (GEP route de Berne).

ANALYSE ET INSPECTION DES CONSTRUCTIONS

Analyse des projets et suivi de l'exécution

Tous les projets ayant fait l'objet d'une autorisation de construire (permis ou détermination) sont préalablement analysés par quatre architectes-inspecteurs, puis divers contrôles sont effectués en cours d'exécution des chantiers de construction, transformation et rénovation, jusqu'à l'octroi d'un permis d'habiter ou d'utiliser.

La gestion des bâtiments recensés est assurée spécifiquement compte tenu des compétences particulières que ce travail requiert et pour assurer une approche cohérente sur l'ensemble du territoire communal. Jusqu'alors ce travail était assuré par une seule personne. Le nombre toujours plus important de transformations de bâtiments recensés a nécessité l'engagement d'un architecte spécialiste en monuments historiques en renfort depuis le mois de septembre.

En plus des prestations de contrôle, les inspecteurs conseillent les propriétaires ou leurs mandataires, en particulier pour les questions d'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, pour optimiser des détails de construction dans le cadre de la transformation de bâtiments recensés ou pour conseiller et approuver des dispositifs de protection contre les chutes.

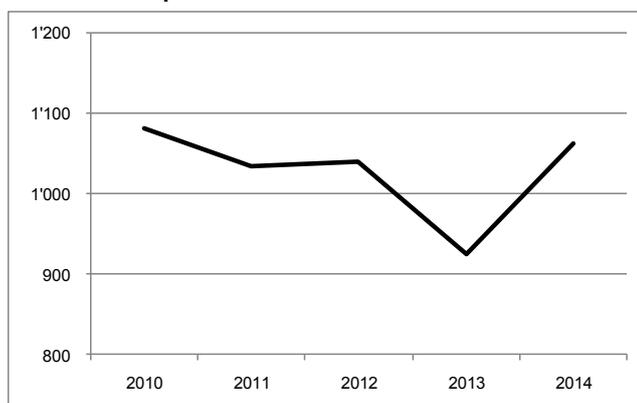
Enfin, une collaboration active est souvent sollicitée pour conseiller et orienter les maîtres de l'ouvrage et leurs mandataires dans les choix de matérialisation et de mise en couleur des bâtiments qui doivent être approuvés par notre service.

Depuis quelques mois, afin d'utiliser au mieux nos compétences dans le processus d'octroi des permis de construire, le Service d'architecture analyse l'intégration, l'esthétique et les aspects formels de tous les projets avant l'enquête publique. Ce sont des tâches nouvelles que le service assure.

Nature des chantiers en cours

	2014	2013
Transformations	610	507
Modifications de projets autorisés	46	72
Constructions nouvelles	169	111
Réfections de façades	95	107
Installations techniques	44	25
Aménagements extérieurs	77	45
Constructions annexes et divers	22	58
Total	1'063	925

Progression du nombre de chantiers ces cinq dernières années



Les phases de contrôle des chantiers en cours sont une partie très importante du travail effectué par la section. Ces phases s'effectuent selon la nature des chantiers (transformations, constructions nouvelles, réfections de façades, installations techniques, etc.) lors de la démolition, au début des travaux, pour les validations des matériaux et couleurs, pour la conformité des garde-corps, à la fin de travaux. Les contrôles à réaliser correspondent à plus de 1'500 chantiers ouverts. Après un nombre constant depuis 2010, le volume des phases de contrôle a augmenté d'environ 30% en 2014.

Phases de contrôles de chantiers réalisées

	2014	2013
Ouverture de chantiers	454	314
Contrôles de chantiers en cours	1'446	1'041
Fin de travaux contrôlée	444	398
PH/PU ou contrôle d'exécution délivrés	847	393
Total	3'191	2'146

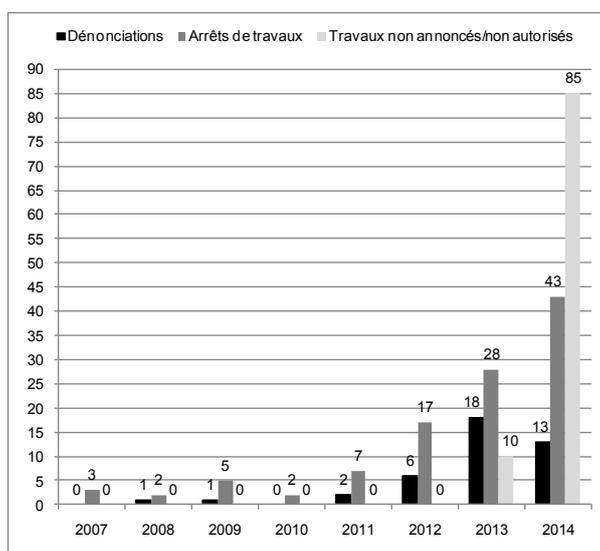
PH = permis d'habiter

PU = permis d'utiliser

A noter que l'augmentation du nombre de permis ou contrôles d'exécution délivrés s'explique par le rattrapage entrepris en 2014. La situation devrait se stabiliser en 2015.

Dénonciations, arrêts de travaux et travaux non annoncés/non autorisés

Année	Dénonciations	Arrêts de travaux	Travaux non annoncés / non autorisés
2007	0	3	--
2008	1	2	--
2009	1	5	--
2010	0	2	--
2011	2	7	--
2012	6	17	--
2013	18	28	10
2014	13	43	85



Depuis 2014, un travail important de relance des propriétaires n'ayant pas annoncé leurs travaux a été entrepris, soit 85 cas en six mois. Les dossiers qui n'auront pu être régularisés généreront une nouvelle recrudescence de dénonciation à la préfecture de district.

Il est constaté également une augmentation sensible des arrêts de travaux. Ceux-ci sont prononcés quand les autorisations nécessaires pour la réalisation font défaut ou en cas de violation des prescriptions de sécurité.

Archivage des plans

Les plans des projets de construction et de transformation sont régulièrement consultés par les services communaux. Ils sont accessibles sous forme papier (pour les dossiers actifs) ou microfilmée. Le service effectue régulièrement des recherches d'archives permettant d'illustrer les transformations qui ont pu altérer la substance architecturale des bâtiments recensés. Il gère également la circulation des dossiers de plans au sein des services techniques de l'administration communale.

Prévention des accidents dus aux chantiers

Le règlement cantonal de la prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC) impose notamment à la Municipalité de prévenir :

- toutes menaces et atteintes à l'intégrité physique et aux biens des voisins, des tiers ou de l'ensemble de la collectivité ;
- les accidents dus aux chantiers pour éviter la mise en danger du public en conciliant également la sécurité des travailleurs.

Deux inspecteurs (1.5 ept) sont dévolus à cette fonction. Leurs tâches consistent principalement à :

- examiner toutes les demandes d'autorisation de construire et d'y formuler les directives relatives à la sécurité qui deviendront des charges au permis de construire ;
- examiner les installations de chantier les plus sensibles; cette opération se fait généralement en parallèle avec les services concernés par les travaux : Corps de police, Service des routes et de la mobilité, Service de parcs et domaines, Service de la police du commerce et les transports publics de la région lausannoise (tl) ;
- contrôler toutes les grues dès le montage terminé ;
- contrôler les échafaudages ;
- faire une analyse des accidents de chantier en corrélation avec la police et la SUVA.

En 2014, quelques faits marquants sont à signaler :

- les travaux de rénovation de la tour Bel-Air, mais aussi des chantiers adjacents (Haldimand 14, 17 et rue des Terreaux) ;
- démolition d'immeubles dans des zones très urbanisées (Chailly 10-12, place de la Sallaz) ;
- construction de groupement d'habitations avec des interactions de plusieurs grues, ce qui augmente le risque de collision (route d'Oron, quartier Sévelin, les Fiches-Nord) ;
- début des travaux de la reconstruction du parlement ;
- coordination des futurs travaux de la gare CFF.

Ces chantiers importants, avec de gros volumes dans les transports des matériaux, nécessitent une coordination avec les autres services (Corps de police et routes et mobilité) et les tl.

Les inspecteurs à la sécurité des chantiers sont vouent les premiers interlocuteurs entre le constructeur et les services de la Ville pour le début des travaux. Ils assurent une liaison transversale entre les services.

Nombre de grues contrôlées		Nombre d'accidents sur le domaine public		Nombre d'accidents sur les chantiers nécessitant l'intervention de Police Secours	
Année	Nombre	Année	Nombre	Année	Nombre
2007	25	2010	1	2010	3
2008	33	2011	1	2011	9
2009	38	2012	0	2012	12
2010	40	2013	0	2013	9
2011	51	2014	1	2014	10
2012	36				
2013	41				
2014	38				

SERVICE D'ASSAINISSEMENT (ASST)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le Service d'assainissement prend en charge les eaux naturelles et collectées ainsi que les déchets produits par la population et les entreprises lausannoises et veille à leur traitement adéquat, dans le respect de l'environnement. Son travail comprend la construction et la gestion des équipements publics pour la collecte des eaux (360 km de collecteurs publics, 78 km de rivières) ; l'épuration de l'eau dans la conformité des normes légales ; l'organisation de la récupération différenciée des déchets (Centre intercommunal de gestion des déchets, déchèteries de quartier fixes et mobiles, vente de matériel de collecte) ; le traitement et le recyclage des déchets par des filières propres ou en partenariat avec d'autres entreprises ; le contrôle des installations individuelles de collecte des déchets (conteneurs) et d'épuration (séparateurs à graisse, séparateurs à hydrocarbures, dépotoirs, bassins de rétention, infiltration des eaux) ; et enfin, la mise en œuvre de moyens de sensibilisation pour une utilisation raisonnée de l'eau et une gestion responsable des déchets. Il joue ainsi un rôle essentiel en faveur de la salubrité publique, de la santé des citoyens et de la préservation de l'environnement et d'un cadre de vie agréable.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration (ASST)	13.30	12.30	13.30	13.30
Ctre intercommunal logistique	129.00	119.00	129.00	129.00
STEP	41.00	38.00	41.00	38.00
TRIDEL	49.00	47.00	47.00	46.00
Unité de gestion du réseau	18.60	17.50	18.60	17.50
Total service	250.90	233.80	248.90	243.80

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	- 2.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration (ASST)	13	12.30	14	13.30
Ctre intercommunal logistique	119	119.00	129	129.00
STEP	38	38.00	38	38.00
TRIDEL	47	47.00	46	46.00
Unité de gestion du réseau	18	17.50	18	17.50
Total service	235	233.80	245	243.80

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Ctre intercommunal logistique	1	2
Unité de gestion du réseau	1	1
Total service	2	3

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	12	22

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	6
Départ à la retraite	5
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	1
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	12

RESSOURCES HUMAINES

Développement organisationnel

Les réflexions qui ont conduit à la restructuration du Centre intercommunal de gestion des déchets (CID), se sont accompagnées de l'appui d'un nouveau poste de chef de division pour la gestion des déchets, dont les responsabilités s'étendent tant sur le CID que sur l'usine de valorisation et de traitement des déchets (UVTD - TRIDEL), afin de favoriser les liens et les synergies au sein d'un véritable centre de compétences « déchets ».

Les cadres des sections logistique et administrative du CID ont suivi la ligne entamée suite au nouvel organigramme introduit en décembre 2013, leurs effectifs ayant été complétés sur la fin de l'année.

L'UVTD a subi deux réorganisations : une, suite à la baisse de la prise en charge des déchets, dans le groupe exploitation de la gare, avec la suppression de deux postes ainsi que des horaires irréguliers ; et l'autre, à la maintenance avec l'élargissement des responsabilités à un seul contremaître maintenance de l'usine au lieu de deux, le deuxième poste de contremaître ayant été transformé en « chef d'équipe avec CFC » dans le domaine électrique. Malgré la baisse des effectifs, aucun licenciement n'a été effectué, les deux collaborateurs de la gare ayant pu être placés dans la partie production de l'usine.

Les réflexions autour du renforcement de l'encadrement entamées en 2013, au sein de l'unité de gestion du réseau (UGR), se sont concrétisées par l'affectation des postes de cadres, à savoir le chef d'unité adjoint et le responsable exploitation et protection des eaux durant l'année 2014. Cependant, un poste de géomaticien est vacant depuis septembre 2014. La difficulté de faire correspondre les besoins du service en lien avec le projet lié au système informatique du territoire (SIT), renforcée par la pénibilité d'un marché sec, prolonge la procédure de recrutement d'autant. A cela s'ajoutent plusieurs départs et une longue absence perturbant la bonne marche de l'unité. Heureusement, plusieurs renforts ont pu être mis en place par le biais de temporaires.

La station d'épuration des eaux (STEP) est l'unité qui a vécu les plus grands chamboulements tant au niveau organisationnel que structurel avec des réflexions menées de manière transparente et participative avec l'ensemble des cadres et collaborateurs de l'usine. Les points d'orgues de cette démarche peuvent se résumer à un management d'hyper-proximité, une spécialisation de la partie exploitation et une répartition des responsabilités à tous les niveaux. La phase de projet ayant été bouclée en novembre 2014, le déploiement total de la nouvelle organisation se fera courant 2015, notamment avec l'arrivée d'un nouveau chef d'usine et le recrutement encore en cours d'un responsable eaux et déshydratation ainsi que d'un technicien ES en systèmes industriels. Une meilleure clarification des postes et des besoins ont amené certaines transformations au niveau de quelques descriptions de postes, notamment en ce qui concerne les postes de chef de projet et de responsable achats pour la STEP. Les modifications restantes se poursuivront en 2015.

Evolution des effectifs

Les ept alloués au Service d'assainissement sont passés de 245.9 ept pour 2013 à 248.9 ept en 2014, année marquée par une continuité dans la volonté d'adapter l'organisation du service afin de répondre au mieux aux nouvelles exigences réglementaires mises en œuvre en 2013.

L'arrivée au 1^{er} août de l'assistante du chef de service a fini de compléter les effectifs administratifs. Le poste de juriste, laissé vacant à la fin de l'année, sera repourvu pour le 1^{er} janvier 2015 à 100%. Le poste d'économiste, quant à lui, passera à 80%.

La politique en matière de formation de la relève semble prometteuse au vu de l'obtention de la place de meilleur apprenti du canton dans son domaine d'activité pour notre apprenti recycleur ayant achevé sa formation en août 2014. La suite a été assurée par l'engagement, à la rentrée 2014, de deux nouveaux apprentis de 1^{ère} année. A l'UGR, l'apprenti dessinateur en génie civil poursuit sa 2^e année. Quant au secrétariat du service, il a continué à encadrer un apprenti employé de commerce du service du personnel. Le partenariat avec la Coordination de l'apprentissage a été développé, afin d'offrir davantage de places d'apprentissage au sein de notre service. L'option la plus confirmée semble être celle d'employé/e de commerce en voie élargie, concentrée sur une formation en trois ans, uniquement à l'interne du service.

La coopération s'est consolidée avec les structures de soutien internes telles que la médecine du travail, l'évolution professionnelle ou le service juridique du SPeL concernant des cas médicaux complexes ou la recherche d'une activité adaptée au sein du service. A ce titre, plusieurs collaborateurs internes et un externe ont pu bénéficier de stages, leur permettant une réinsertion professionnelle facilitée.

Notre service a par ailleurs poursuivi activement sa collaboration avec les offices régionaux de placement et diverses organisations à but social, telles que Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL), Intégration pour tous (IPT) ou la Fondation mode d'emploi, soit par le biais de nombreux stages, principalement dans la section logistique du CID, soit par la collaboration à des conférences lors de mesures d'emploi.

Quant à la formation interne visant à développer et renforcer les compétences managériales de l'ensemble des cadres du service, démarrée en 2012 pour s'achever en 2015, les deux modules du cursus de formation, dont les thématiques abordées étaient « comprendre les enjeux du changement » et « la délégation », ont été suivis avec succès durant l'année 2014.

Au niveau administratif, l'outil de gestion du temps AGILETIME reste une source d'insatisfaction en raison de problèmes récurrents d'utilisation et du manque de fiabilité des données.

AFFAIRES JURIDIQUES

Concernant l'application du règlement communal sur la gestion des déchets, la pratique initiée en 2013 s'est poursuivie en 2014. Durant l'année, les incivilités ont ainsi donné lieu à une intervention systématique de la surveillance de la propreté et à des dénonciations à la Commission de police.

L'obligation d'équipement posée par l'article 9 alinéa 4 du règlement communal sur la gestion des déchets s'avérant problématique pour les propriétaires qui ne disposent pas de locaux ou de domaine privé extérieur, une solution a été recherchée par rapport au cas spécifique d'une zone de l'hyper-centre. Une convention impliquant une dizaine de propriétaires a pu être conclue et un emplacement pour les conteneurs réalisé sur le domaine public. Cette solution « d'ensemble » – qui permet de respecter l'obligation d'équipement incombant aux propriétaires tout en utilisant le domaine public de manière rationnelle – pourra servir de modèle à l'avenir.

Les avis de taxation et les bordereaux relatifs à la taxe de base des déchets ont fait l'objet, durant l'année écoulée, de près de 3'800 recours auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI). La CCRI a sélectionné douze cas « types » qui serviront à traiter les autres recours.

SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SECURITÉ, DE LA QUALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT (MSQE)

Le Service d'assainissement applique le système de management sécurité, qualité et environnement selon les principes MSST et les normes ISO 9001 : 2008 et ISO 14001 : 2004.

Les 10 et 11 juin 2014, le service a passé avec succès un audit de surveillance sur son application des normes précitées. Concernant la santé et la sécurité au travail (SST), le service fonctionne toujours comme service pilote pour la mise en œuvre du projet « Bien-être au travail et gestion des absences » initié en 2011 par la Ville. Le projet de gestion de la santé en entreprise et qualité de vie au travail, démarré au début de l'année, est appliqué dans sa phase préparatoire pour tout le service. Ce projet vise à diminuer les absences par une démarche de solutions globales et intégrées de prévention de la santé, tout en aidant les collaborateurs à devenir acteurs de leur santé.

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Division déchets

Une année après l'introduction de la taxe au sac, un premier bilan annuel positif a pu être tiré qui a fait l'objet d'une communication jointe au calendrier annuel des ramassages et agenda des déchèteries pour que la population soit informée que les efforts en matière de gestion de déchets sont payants.

L'année 2014 a également été l'année de la consolidation et de l'adaptation. Ainsi, les horaires des déchèteries mobiles ont été prolongés d'une heure en soirée, certaines ont été relocalisées pour améliorer l'offre de proximité et des ramassages en porte-à-porte plus fréquents ont été instaurés dans certaines zones.

Toutefois, bien que la quantité des déchets recyclables a bondi depuis 2013, leur qualité a fortement baissé en raison des déchets indésirables retrouvés dans les conteneurs des recyclables (papier, verre et végétaux crus). Cette situation a été particulièrement problématique pour la catégorie des déchets verts car le terreau produit grâce aux déchets végétaux est ensuite vendu aux paysans pour être épandus dans les champs agricoles. Pour cette raison, des campagnes de sensibilisation ont été déployées tout au long de l'année pour améliorer la qualité du tri mais aussi pour enrayer les débordements et incivilités imputables à un petit nombre d'individus qui péjorent la qualité de vie de tous.

Enfin, cette année encore, le Service d'assainissement a pu bénéficier d'une place au marché de Noël le dernier samedi avant les fêtes afin d'aller à la rencontre de la population et de ses préoccupations. La thématique avait été choisie en lien avec la problématique des déchets végétaux. Cette journée a été l'occasion de présenter le produit résultant de la décomposition des déchets verts et de rappeler l'importance du tri des déchets en amont, chez les habitants, pour le respect de l'environnement.

Division eaux

Afin de pouvoir répondre aux demandes récurrentes de la population et de groupes souhaitant visiter les voûtages de la ville, une zone accessible et sécurisée a été aménagée dans un tronçon de l'ancien voûtage du Flon, dans le secteur du Rôtillon. Cet espace de visite a fait l'objet d'une journée portes ouvertes inaugurale le 23 juin, en présence, notamment, du conseiller municipal et directeur des Travaux, M. Olivier Français. En automne cet espace a été ouvert aux membres du comité romand de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA). Cette visite des égouts a connu un franc succès avec plus d'une cinquantaine de participants.

La STEP de Vidy a fêté ses cinquante ans en octobre 2014, l'occasion de rappeler les prouesses technologiques réalisées il y a un demi-siècle et de se réjouir de la nouvelle STEP à venir dans les prochaines années.

UNITÉ DE GESTION DU RÉSEAU (UGR)

Les activités de développement et de maintien du réseau d'évacuation des eaux ont été caractérisées par la poursuite d'importants chantiers engagés en 2013 (Chailly, Contigny, Rhodanie, Ouchy). Un accent particulier a pu être mis sur le renouvellement des infrastructures souterraines, sans pour autant que le taux théorique minimum de remplacement puisse être atteint. Dans le cadre de la 2^e étape du chantier de remplacement du réseau d'évacuation de l'avenue de Rhodanie, un nouveau type d'équipement de prétraitement des eaux de chaussée a été mis en place, en coordination avec le Service des routes et de la mobilité. Ces installations font partie des mesures définies par le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), tout comme le démarrage d'une campagne de contrôle périodique et systématique de l'ensemble du réseau d'évacuation.

Le PGEE intercommunal de la STEP de Vidy a été finalisé sur la base des données des différents PGEE communaux concernés et d'une analyse de plusieurs scénarios de développement de l'ensemble du bassin versant considéré. Cette étude a été présentée aux techniciens communaux, ainsi qu'aux membres du comité de la CISTEP, et remise pour avis préalable au Canton. Sa validation interviendra en 2015.

L'UGR a, en outre, initié un avant-projet de revitalisation de la Chamberonne, et participé à plusieurs études portant sur l'élaboration de concept de gestion et d'évacuation des eaux sur le pôle gare.

Le bassin de retenue du barrage de la Louve a fait l'objet cette année d'un troisième curage depuis sa mise en service en novembre 2006. Le volume de sédiments retirés du bassin en décembre 2014, trois ans après le dernier curage, a atteint 1'043 m³, soit 55% de plus que la précédente période de trois ans, entre deux curages. Cette augmentation est sans aucun doute due à la forte pluviométrie enregistrée en 2013 et aux violents orages de 2014 qui ont entraînés une érosion accrue des lits et berges des cours d'eau en amont de la retenue. Au total, ce sont 2'222 m³ de sédiments qui ont été extraits de la retenue depuis la mise en service, soit une moyenne de 280 m³ de sédiments déposés par année.

En regard de l'exploitation du réseau, le remplacement des pompes de la station de Flon-Ouest et de l'une de celle de Vidy-Château marque la finalisation de la réhabilitation des équipements et fait partie des plus importantes mesures d'amélioration des ouvrages particuliers intervenues en 2014. Par ailleurs, la production d'électricité issue du turbinage des eaux dérivées de la Louve s'est élevée à 488'316 kWh, légèrement au-dessus des prévisions.

Si, globalement, le niveau de pluviométrie annuel enregistré se situe dans la moyenne, plusieurs événements orageux hors normes ont été constatés, heureusement sans impact sur le réseau d'évacuation. Toutefois, plusieurs glissements de berges ont été remarqués, nécessitant des interventions afin de rétablir le gabarit des cours d'eaux concernés. Il est relevé le cas de la forte érosion locale des berges du Talent à Montheron, qui a nécessité des mesures de réaménagement rapide afin de réduire les risques de déstabilisation de la route contiguë de l'Abbaye.

Les objectifs annuels fixés en matière de valorisation du réseau public séparatif par la mise en conformité des biens fonds privés n'ont pas pu être atteints, notamment en raison d'effectifs réduits durant l'année suite aux nombreux mouvements de postes et absences. Ceci a, par ailleurs, engendré un report de certaines tâches liées à la protection des eaux, par exemple le suivi de la qualité des cours d'eau.

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (STEP)

Les précipitations atmosphériques cumulées s'élèvent à 1'317 mm en 2014, en diminution de 10% par rapport à 2013. Le niveau des précipitations est supérieur à la pluviométrie moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an. Les installations de la STEP de Vidy ont ainsi traité mécaniquement 42.2 millions de m³ d'eaux usées (-3.1% par rapport à 2013), dont 35.1 millions ont été épurés biologiquement ou chimiquement (36.1 millions de m³ en 2013).

Le suivi qualitatif des procédés a été assuré par le laboratoire de la STEP au travers des 917 échantillons d'eaux usées et de boues prélevés, correspondant à 6'560 résultats analytiques. Au vu des bons résultats globaux, aucun prélèvement journalier n'a été écarté : la possibilité offerte par l'ordonnance sur la protection des eaux de ne pas considérer certaines journées durant lesquelles des dépassements ont eu lieu n'a ainsi pas été utilisée en 2014. Les résultats moyens d'épuration s'élèvent à : DBO₅ de 16 mg O₂/l *supérieurs* aux 15 mg O₂/l autorisés (20 mg O₂/l lors du dimensionnement de la STEP en 1964), DCO de 43 mg O₂/l *inférieurs* aux 60 mg O₂/l autorisés, phosphore total de 0.53 mg P/l *inférieurs* aux 0.80 mg P/l autorisés et matières en suspension (MES) de 18 mg/l *supérieurs* aux 15 mg/l autorisés (20 mg/l en 1964). A relever que ce bilan tient compte proportionnellement des trois filières de traitement des eaux usées : biologie, physico-chimique et lit fluidisé.

L'été pluvieux a entraîné un déficit nutritionnel pour les bactéries du traitement biologique, ayant pour conséquence l'apparition de bactéries filamenteuses. Ces bactéries, néfastes aux qualités de traitement attendues, ont été éliminées par l'ajout, dans la biologie côté Lausanne puis dans celle côté Genève, d'un réactif spécifique. Ce traitement, appliqué pour la première fois à Vidy, a été efficace, permettant un rapide retour aux normes de rejet.

La quantité de déchets captés en entrée de STEP atteint 615 tonnes, en légère diminution (-2.1%) par rapport à 2013 (629 tonnes) et l'entrée en vigueur de la taxe au sac. Le tonnage annuel est ainsi, pour la deuxième fois consécutive, supérieur à 600 tonnes, limite approchée mais pas dépassée les trois années précédant l'introduction de la taxe au sac. Quant à la qualité des refus de dégrillage, elle demeure inchangée.

21'608 tonnes de boues déshydratées ont été produites à Vidy, dont 4'241 tonnes par centrifugation. Quant aux STEP des périmètres GEDREL, SADEC et VALORSA, elles ont livré pour incinération à Vidy 9'315 tonnes (+17.5% par rapport à 2013) de boues déshydratées, soit digérées, soit non digérées.

Les périmètres de gestion des déchets SADEC et VALORSA n'ont pas délesté suffisamment de tonnages de boues déshydratées sur la SAIDEF (Posieux, près de Fribourg), en raison de conditions financières moins avantageuses depuis le 1^{er} janvier 2014. La conséquence de cette situation a été que le redémarrage après l'arrêt annuel 2014 pour entretien des équipements électromécaniques, s'est effectué avec un stock de boues élevé à Vidy. Dès lors, il a été impératif d'exporter 590 tonnes de boues produites à Vidy pour incinération à la SAIDEF de Posieux et en Suisse allemande (ProRheno AG, RENI Aarepapier et ARA Rhein).

En octobre, un arrêt planifié de cinq jours a été réalisé. Cela a permis de réparer, voire de remplacer, divers équipements dont le fonctionnement ne pouvait être garanti pour les six mois à venir. Cet arrêt n'a impliqué aucun délestage de boues sur d'autres repreneurs. Ainsi, durant l'année 2014, 28'891 tonnes de boues ont été incinérées à Vidy, en tout point comparable à l'année 2013.

Le stock de boues à Vidy, très élevé à fin décembre 2014 (3'300 m³ sur les 3'800 m³ disponibles), obligera de ne prendre en charge que les boues non digérées des périmètres SADEC et VALORSA, cela durant les cinq premiers mois de l'année 2015. Les boues digérées de ces périmètres devraient être incinérées à SAIDEF, permettant ainsi de vider au maximum les fosses avant l'entretien annuel.

L'incinération des boues a permis de produire 19'756 MWh thermiques. Après déduction de la consommation de chaleur interne de la STEP, 16'240 MWh ont été injectés dans le réseau du chauffage à distance, représentant 3.9% de l'énergie demandée par le réseau en 2014.

En février 2014, sur la base du bilan des mesures de fumées 2013, la Direction générale de l'environnement (DGE) a déclaré l'installation d'incinération des boues de la STEP de Vidy non conforme : les critères d'appréciation des émissions fixés dans l'ordonnance sur la protection de l'air étaient largement dépassés pour le monoxyde de carbone. Dans le même temps, la DGE a modifié son mode de comptabilisation des heures d'incinération en intégrant toutes les opérations d'exploitation et de maintenance: seules la phase de chauffe initiale (après un arrêt majeur ou après l'arrêt annuel pour entretiens) et la phase de refroidissement (avant un arrêt du type précité) peuvent dorénavant être exclues du bilan annuel.

Face à ces constats et à ces nouvelles exigences, l'optimisation des processus d'exploitation et de maintenance a été effectuée durant cette année. L'accent a notamment été porté sur la sensibilisation tant des opérateurs aux conséquences de tout arrêt d'incinération que du personnel de maintenance aux diminutions impératives des durées d'entretien. Ainsi, en automne 2014, un bilan intermédiaire a pu être présenté à la DGE. Ce bilan, quasi similaire au bilan annuel complet, a permis à l'autorité cantonale de faire part de sa satisfaction face aux mesures mises en place. Toutefois, la conformité ou non de la filière d'incinération à Vidy, en 2014, ne sera officielle qu'au printemps 2015, une fois que le bilan annuel et le rapport s'y rapportant auront été étudiés et commentés par la DGE.

Ainsi, les résultats analytiques du traitement des fumées montrent, pour l'année 2014, des dépassements des teneurs en monoxyde de carbone (CO) s'élevant à 3.6% (non-conformité) et à 0.8% (conformité) pour les oxydes d'azote (NOx). A relever qu'en ne comptabilisant pas les dépassements liés aux pannes, les dépassements des teneurs en CO atteignent 2.9%.

La Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) n'a fait appel à la STEP de Vidy que pour l'évacuation des cendres animales à la décharge de Teuftal (Berne) et à quelques heures d'assistance technique par les cadres de la STEP.

Différents équipements de sécurité et de protection des collaborateurs ont été contrôlés, acquis ou installés : matériel divers de manutention, capteurs de gaz dans les fosses à boues, contrôle de tout le matériel de lavage, douches de sécurité pour les désodorisations, masques intégraux contre les poussières, masques de soudeur, etc. Quant aux différentes procédures MSQE, elles ont été revues et complétées, voire créées pour certaines, dans le cadre de la préparation à l'audit de renouvellement de la certification ISO, audit planifié en automne 2015.

Dans le cadre des études pour le renouvellement des filières de traitement des eaux usées et des boues, une demande d'autorisation préalable d'implantation a été déposée le 31 janvier 2014 qui a donné lieu à une mise à l'enquête publique du 21 mars au 2 mai. L'autorisation a été accordée le 9 octobre 2014 sans qu'aucune opposition n'ait été déposée par la population lausannoise.

Les bureaux d'ingénieurs mandatés ont rédigé les cahiers des charges des appels d'offres, publiés par le maître d'ouvrage, pour la conception, la fourniture, le montage et la mise en service des équipements électromécaniques des nouvelles filières de traitement. Les auditions des entreprises et l'étude approfondie des dossiers reçus ont eu lieu dès le mois de décembre. Le choix des lauréats des quatre lots devrait survenir au printemps 2015, permettant ainsi l'élaboration de nouveaux appels d'offres pour le génie civil et les équipements électriques notamment.

Des mandats d'étude parallèles ont été lancés dès février pour concevoir une installation de traitement des micropolluants. Trois entreprises ont participé et élaboré diverses solutions techniques suite à plusieurs séances individuelles et échanges avec le collège d'experts. Les questions régulièrement posées aux entreprises ont permis d'aboutir à des solutions techniques innovantes dont la réalisation et les performances attendues devraient permettre d'atteindre les exigences futures du législateur.

Un concours de projets d'architecture et de paysage a été lancé en parallèle dès le mois d'août, en vue de sélectionner le bureau spécialisé allant accompagner le maître d'ouvrage pour une intégration optimale des bâtiments projetés à la STEP. Le lauréat sera désigné en mars 2015.

Divers carottages des bétons ont été effectués en cours d'année, afin de déterminer le niveau de pollution des bétons et les éventuels coûts relatifs à leur élimination. Certains sondages ont été réalisés dans des bassins en service par des plongeurs spécialisés. Les futures destinations finales de ces bétons (décharge, traitement spécifique, etc.) sont en cours d'évaluation.

Un préavis concernant, entre autres, le nouveau règlement d'évacuation des eaux ainsi que le financement de la future STEP est en cours d'élaboration. Les différentes étapes calendaires de ce préavis, de l'adoption à l'entrée en vigueur du nouveau règlement, ont été communiquées à la Municipalité.

CENTRE INTERCOMMUNAL DE GESTION DES DÉCHETS (CID)

Suite à l'introduction du nouveau règlement en matière de gestion des déchets en 2013, la quantité des déchets collectés en porte-à-porte révèle une diminution des quantités d'ordures ménagères et une forte augmentation des déchets recyclés par rapport à la situation précédant l'introduction de la taxe au sac.

Le volume des ordures ménagères ou assimilées (ménages et entreprises, sacs officiels ou au poids) collecté durant l'année 2014, s'élève à 23'637 tonnes, soit une diminution de 41.58% par rapport à l'année 2012 mais qui est toutefois supérieure de 2.99% au volume collecté en 2013. Durant la même période, ont été collectées : 12'535 tonnes de papier-carton, soit une hausse de 14.52% par rapport à 2012, mais une diminution de 1.96% par rapport à 2013 ; 6'179 tonnes de verre ont également été collectées, soit une hausse de 7.14% par rapport à 2012 mais encore une diminution de 2% par rapport à 2013. Enfin, 7'272 tonnes de déchets végétaux ont été ramassées, ce qui représente une augmentation de 66.78% par rapport à 2012, ainsi qu'une augmentation de 2.27% par rapport à l'année 2013.

Il est à relever que le tonnage de lavures collectées a atteint 2'399 tonnes en 2014, ce qui représente une progression de plus de 16.7% en un an, et celui de l'huile végétale s'est monté à 107 tonnes, ce qui représente une progression de 81%. Le tonnage de textiles collectés affiche un record de 1'039 tonnes en 2014, soit une hausse de 16.35% par rapport à 2013. Le réseau des déchèteries mobiles composé de 28 points de collecte n'a pas subi de changement en 2014, conservant les mêmes fréquences de présence chaque mois, mais avec un horaire prolongé jusqu'à vingt heures. En revanche, ce service a continué à se développer auprès de la population, recevant toujours plus de visites. Ainsi, le nombre de passages dans l'ensemble des déchèteries mobiles est passé à 47'611 en 2014 contre 39'805 en 2013, soit une progression de 19.6%.

Les déchèteries fixes, quant à elles, ont reçu 216'415 visites en 2014 contre 188'129 en 2013, soit une progression de 15%.

Dans le cadre des adaptations prévues en 2014, une nouvelle carte de déchèterie a été créée à l'attention des entreprises, leur facilitant le traitement des recyclables et allégeant ainsi la taxe sur les déchets incinérables.

L'équipement des immeubles s'est poursuivi conformément à la nouvelle réglementation. Près de 2'000 conteneurs ont été vendus en 2014.

Suite aux différents débordements observés autour des postes fixes de collecte, il a été décidé de renforcer la surveillance du domaine public conjointement à une communication ciblée. Un agent privé a assuré une surveillance supplémentaire en complément des heures de présence des employés communaux.

L'équipe des surveillants de la propreté a également procédé à 335 dénonciations et 239 avertissements durant l'année 2014.

USINE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS TRIDEL – MANDAT D'EXPLOITATION DE L'USINE TRIDEL

Après une importante baisse, en 2013, la quantité de déchets prise en charge en 2014 est restée stable avec un total de 155'410 tonnes, soit une baisse de 1.3 % par rapport à 2013 où 157'472 tonnes de déchets avaient été valorisées. Cette légère baisse s'explique essentiellement par l'introduction au 1^{er} janvier 2014 de la taxe au sac dans certaines communes du périmètre SADEC (La Côte), par moins d'apports en provenance de l'étranger en 2014 et par un stock de déchets en balles plus important à fin 2014 qu'à fin 2013.

Avec la régularisation, en 2014, de la différenciation des ordures des ménages (sacs taxés) et des déchets des entreprises (sacs noirs facturés au poids) collectés lors de mêmes tournées, la répartition entre les différentes sortes de déchets a quelque peu changé, selon le tableau suivant :

Part de la quantité totale de déchets pris en charge	2014	2013
Ordures ménagères (OM)	52.6 %	57.0 %
Déchets industriels banals (DIB)	29.3 %	26.6 %
Déchets ménagers encombrants (DME)	4.1 %	3.4 %
Déchets de bois et bois de forêt	11.5 %	10.5 %
Autres déchets	2.5 %	2.5 %

La collaboration entre différents services de la Ville de Lausanne (SPADOM, GAZ-CAD, RM) et TRIDEL pour la valorisation du bois de forêt s'est poursuivie en 2014. 6'452 tonnes de bois de forêt transformées en énergie en 2014, contre environ 6'082 en 2013. La collaboration mise en place va perdurer au moins quelques années, jusqu'à la mise en place d'une nouvelle valorisation du bois de forêt (projet BioOil en cours avec la Direction des services industriels de Lausanne).

Comme en 2013, les tonnages acheminés par le train à l'usine depuis les différentes gares réparties dans les périmètres de gestion sont inférieurs aux 80'000 tonnes minimum prévues dans le contrat de prestations entre ACTS S.A. et TRIDEL S.A., avec un tonnage de l'ordre de 68'000 tonnes (environ 69'000 tonnes en 2013). La part des apports par train reste à 44%, comme en 2013. Pour l'entretien du matériel, 181 bennes ont été nettoyées et contrôlées en 2014 (185 en 2013).

Les déchets en provenance de l'étranger sont encore une fois en diminution, avec 358 tonnes prises en charge en 2014, contre 1'431 tonnes en 2013 et 2'054 tonnes en 2012. Ces déchets viennent du Nord de l'Italie.

Comme en 2013, un stock de déchets en balles a été constitué en automne lors la révision d'une des lignes d'incinération, en collaboration avec le périmètre VALORSA qui dispose de la place de stockage et de l'expérience nécessaire pour cette opération. A fin 2014, 2'830 balles de déchets étaient stockées sur le site de Penthaz, ce qui représente environ 2'000 tonnes de déchets. Ce stock sera utilisé durant le premier trimestre 2015, pour augmenter la production d'énergie thermique en cas de températures extérieures négatives.

Après trois années de suite avec plusieurs arrêts d'exploitation dus à des fuites de chaudière, l'année 2014 s'est bien déroulée avec seulement un arrêt de ce type. A noter aussi deux arrêts nécessaires et non prévus pour le nettoyage des catalyseurs, un par ligne. Avec cette diminution des perturbations, les heures de fonctionnement de la ligne 1 ont sensiblement augmenté, 7'842 heures en 2014 contre 7'485 en 2013. Constat identique pour la ligne 2 qui a fonctionné 7'993 heures en 2014 contre 7'754 heures en 2013.

L'année 2014 marque la mise à jour du système de supervision et de contrôle des installations électromécaniques. Sans modification sur les automates industriels qui commandent les installations, le projet s'est concentré sur les logiciels, sur les serveurs et sur les postes de travail qui forment ce système de contrôle. Cette mise à jour s'avérait nécessaire après plus de huit ans de fonctionnement sans changements majeurs. Le basculement vers le nouveau système s'est réalisé

durant l'arrêt d'usine du mois de mai, sans perturbation majeure et à la satisfaction des utilisateurs. De ce fait, la disponibilité de la production d'énergie thermique est en légère hausse par rapport à 2013 (8'577 heures de disponibilité en 2013, contre 8'490 heures en 2013). La quantité d'énergie thermique vendue aux Services industriels est en baisse par rapport à 2013, en raison de la plus grande production thermique lors de la révision de la turbine en 2013. TRIDEL a vendu 239.1 GWh d'énergie thermique en 2013 (250.8 GWh en 2013). En termes d'énergie électrique, la quantité vendue est de 52.1 GWh en 2014, en hausse par rapport à 2013 (46.9 GWh), également en raison de la révision de la turbine en 2013. Au final, le rendement énergétique moyen est en légère hausse, calculé à 59.1% en 2014, contre 58.6% en 2013. Les heures de fonctionnement de la turbine sont de 8'313 heures en 2014, contre 6'789 en 2013.

Les dates qui ont jalonné l'année 2014 sont les suivantes : lundi 31 mars : arrêt de la ligne 1 pour nettoyage du catalyseur; vendredi 4 avril : coupure totale d'électricité en raison de tests électriques à l'usine de Pierre-de-Plan; lundi 7 avril : arrêt de la ligne 1 pour intervention sur la bache alimentaire n°1 ; du dimanche 4 mai au mardi 27 mai : 9^e révision de la ligne 2, avec changement d'environ 35 m² de panneaux de chaudières, et arrêt d'usine complet pour mise à jour du système de supervision et de contrôle des installations; mardi 1^{er} juillet : perturbations avec l'aérocondenseur et arrêt de la ligne 2; mardi 12 août : arrêt de la ligne 2 pour nettoyage du catalyseur et changement soupape de sécurité; du vendredi 12 septembre au mardi 7 octobre : 8^e révision de la ligne 1 avec changement d'environ 30 m² de panneaux de chaudières; mardi 4 novembre : arrêt court de la ligne 2 suite à un problème avec la table vibrante à la sortie de l'extracteur à mâchefers ; dimanche 7 décembre : arrêt de la ligne 2 suite à une fuite de chaudière côté ECO 2b.

GEDREL

La direction du service assure la gestion administrative de la société GEDREL S.A.. Les travaux de secrétariat ont représenté 932 heures facturées (1'293.5 en 2013). Les implications du Service d'assainissement ont été moindres par rapport aux deux dernières années du fait de l'achèvement de la mise en œuvre du concept harmonisé de la taxe au sac. Pour rappel, la gestion comptable est effectuée par la comptabilité de la Direction des travaux depuis 2008. La ligne de téléphone « Info-déchets » (n° d'appel gratuit 0800 804 806), reliée au CID, a été fortement sollicitée avec 12'868 appels.

Dès le 1^{er} janvier 2014, trois nouvelles communes du périmètre Gedrel et dix autres hors périmètre ont rejoint le concept harmonisé. Les responsables de ces communes ont été rencontrés en automne, afin d'échanger sur leurs expériences à la suite de l'introduction du nouveau règlement.

Deux nouveaux périmètres, GEDERIVIERA et GEDECHABLAIS, ont aussi rejoint GEDREL, VALORSA et SADEC dans ledit Concept. La cellule financière, comprenant maintenant cinq périmètres, s'est réunie à plusieurs reprises en 2014 pour déterminer les tonnages collectés par chaque commune et gérer la rétrocession des montants encaissés avec la vente des sacs taxés.

En termes de communication et de sensibilisation, la campagne interpérimètres a continué, avec notamment le soutien aux girons des jeunesses campagnardes au travers de bâches et de gobelets réutilisables à l'effigie du visuel de cette campagne. En outre, un concours « Lifehacks » sur Youtube a été organisé. Celui-ci portait sur la réalisation d'un objet original à partir de matériaux récupérés, afin de stimuler la créativité, la récupération et le recyclage auprès des jeunes.

GEDREL a également apporté son soutien au Lausanne Hockey Club, au FC Lausanne-Sport, à Swiss Expo et au Festival Lausanne Lumière.

Enfin, la DGE du canton de Vaud a sollicité les périmètres dans le cadre de la révision du plan cantonal de gestion des déchets. GEDREL y a répondu et a fait part de ses commentaires.

EAUSERVICE (EAU)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

eauservice a pour mission d'approvisionner en eau potable et d'assurer la défense incendie à Lausanne et dans seize communes avoisinantes. De plus, cinquante communes ou associations intercommunales sont alimentées en gros, ce qui représente un bassin de population d'environ 330'000 habitants. 4 usines de traitement, 120 captages, 20 stations de pompage, 900 km de réseau et un laboratoire accrédité sont exploités, surveillés et modernisés en permanence pour assurer un approvisionnement fiable et respectant les exigences légales.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Clients et ressources	17.40	16.80	17.40	16.00
Contrôle de l'eau	7.20	7.10	7.30	6.90
Direction (EAU)	11.50	10.10	6.70	6.30
Distribution	62.30	58.85	63.20	60.90
Etudes et constructions	6.80	6.80	10.60	10.60
Production	27.30	25.88	27.30	27.08
Total service	132.50	125.53	132.50	127.78

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Clients et ressources	18	16.80	17	16.00
Contrôle de l'eau	9	7.10	8	6.90
Direction (EAU)	12	10.10	8	6.30
Distribution	60	58.85	62	60.90
Études et constructions	7	6.80	11	10.60
Production	27	25.88	28	27.08
Total service	133	125.53	134	127.78

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Contrôle de l'eau	3		2	
Total service	3		2	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	8	8

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	4
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	2
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	8

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

L'année écoulée, particulièrement pluvieuse, est marquée par une répartition inhabituelle dans l'utilisation des ressources. En effet, le cumul d'une production importante des sources, de l'utilisation de la totalité du volume des sources du Pays-d'Enhaut grâce à la nouvelle usine de Sonzier et de consommations faibles font que la proportion d'eau du Léman est de 40% du total produit au lieu des 55% à 60% habituels.

Cela a pour conséquence positive une consommation d'électricité en baisse, mais qui ne compense pas au niveau financier, la baisse des recettes liées aux ventes d'eau. Ces dernières sont ainsi au même niveau que celles de 2013, soit environ 10% en dessous de la moyenne des cinq années précédentes.

La sécurité alimentaire est une préoccupation constante pour notre service dont la mission est de fournir de l'eau potable, donc une denrée alimentaire au sens de la loi fédérale. Un effort particulier a été fait ces dernières années pour s'assurer d'une bonne maîtrise des risques, et qui s'est concrétisé par une analyse de risques exhaustive sur l'entier du réseau et la mise en place d'un suivi conforme à la norme ISO 22'000 – Management de la sécurité alimentaire. L'audit de certification a eu lieu en fin d'année et a été passé avec succès.

L'ingénieur adjoint a fait valoir son droit à la retraite après plus de vingt ans consacrés à la réalisation de nombreux réservoirs et de deux usines d'ultrafiltration. Un nouvel ingénieur spécialisé en traitement de l'eau et nuisances a été engagé comme chef de la division « Études et constructions », division qui a par la même occasion repris les activités liées à l'informatique et au plan directeur.

Quatre gros projets sont également à relever : la fin de la réalisation de la liaison est-ouest entre le réservoir de Chailly et celui de Petite-Croix à Romanel-sur-Lausanne, soit au total environ vingt km de nouvelles conduites de gros diamètre ; l'aboutissement de la modernisation du Centre d'exploitation et de gestion d'eau service Lausanne (Cegel), avec la mise

en service d'un nouveau système informatique de supervision et de gestion automatique ; la démolition du réservoir du Calvaire, réservoir historique dont les cuves dataient de 1868 et 1924 et qui n'était plus conforme aux normes actuelles ; et enfin, le démarrage du projet d'étude de la nouvelle station de traitement de Saint-Sulpice, avec pour objectif de déterminer la meilleure chaîne de traitement et d'aboutir à un préavis pour la construction.

DIRECTION

Ressources humaines (RH)

La section RH assure la gestion courante du personnel et donne un soutien aux cadres et aux collaborateurs du service. Une révision complète de toutes les descriptions de poste a eu lieu cette année ; ces dernières seront ensuite transférées sur un site « Sharepoint » Ville de Lausanne, selon les directives du Service du personnel. La mise en place de l'aménagement du temps de travail a été effectuée dès février avec l'installation de « TimeTool ». Un changement important dans notre organisation a eu lieu en ce qui concerne la saisie des heures et la ventilation des tâches ; en effet, un système performant existait déjà au sein du service créé par notre équipe d'informaticiens.

Qualité, Sécurité alimentaire, Santé et Sécurité et Environnement (QSaSE)

L'audit de recertification concernant la qualité (ISO 9'001) et l'environnement (ISO 14'001) a été passé avec succès. Trois non-conformités mineures ont été relevées, mais elles n'ont pas empêché la recertification.

La démarche d'optimisation des processus Goéland s'est poursuivie, notamment avec l'adaptation du masque de saisie des affaires QSaSE et l'intégration de la sécurité alimentaire comme nouveau thème.

Certification ISO 22'000 - Management de la sécurité des denrées alimentaires

L'Association suisse pour systèmes de qualité et de management (SQS) a été mandatée pour réaliser la certification de la norme ISO 22'000 d'**eauservice**. L'élément central de cette norme est l'application de la méthode HACCP (Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise). En tant que distributeur d'eau, **eauservice** a l'obligation légale d'établir un autocontrôle basé sur cette méthode. Les exigences de la norme ISO 9'001 y sont également intégrées.

La certification s'obtient à la suite de la réussite de deux pré-audits. La première phase s'est déroulée le 30 octobre tandis que la deuxième phase a eu lieu les 10, 11 et 12 décembre. L'auditeur a donné un avis favorable. **eauservice** sera vraisemblablement certifié durant le premier trimestre 2015.

Santé et Sécurité

Le nombre d'accidents professionnels a légèrement diminué entre 2013 et 2014, passant de quatorze à douze.

Le nombre d'accidents professionnels (AP) a augmenté de six à neuf, tandis que les accidents professionnels bagatelle (APB) ont diminué de plus de la moitié, passant de huit à trois.

Sur ces douze accidents professionnels, les jambes restent les plus touchées (33% soit quatre accidents) puis les pieds (17%) et tout ce qui est visage et buste (17% les deux).

Les blessures aux jambes résultent de chutes ou de coupures.

Les deux blessures au visage sont dues à de la projection de matière dans l'œil et sur le visage.

Le nombre d'accidents non-professionnels, qu'ils soient bagatelle ou pas, a, quant à lui, très légèrement augmenté entre 2013 et 2014, passant de 15 à 17 : on dénombre 9 accidents dus au sport ou aux loisirs, 6 accidents domestiques et 2 accidents de circulation.

D'une façon générale, le nombre d'accident à **eauservice** reste toujours dans une même fourchette : depuis 2008, il y a entre 12 et 15 accidents professionnels chaque année, et entre 14 et 25 (maximum atteint en 2012) accidents non-professionnels.

Les valeurs obtenues pour 2014 restent dans cette fourchette, avec 14 accidents professionnels et 15 accidents non-professionnels.

Formations Santé Sécurité

En 2014, trois formations ont été organisées pour le service. Il s'agissait de la formation pour les nouveaux collaborateurs, l'accès aux ouvrages profonds et des demi-journées santé sur les risques cardio-vasculaires et la protection de l'ouïe. Trois de nos chauffeurs ont suivi leurs cours de formation continue, neuf cours selon l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP) en tout. Huit personnes de la division production ont suivi une formation sur le courant moyenne tension et 19 personnes ont suivi les cours imposés par la Ville concernant les mesures d'urgence au centre de formation de la RAMA. Plus de cent personnes ont participé à une ou plusieurs formations en 2014, sans compter les forums sécurité ou les journées techniques.

Projets sécurité pour l'année 2014

- *Sécurité de l'usine de Bret* : les procédures d'urgence ont été finalisées, validées par les pompiers de la Ville de Lausanne et expliquées aux collaborateurs de l'usine ainsi qu'aux personnes responsables des visites. Un exercice d'évacuation a du être repoussé, il a été planifié en 2015. L'usine sera ouverte au Passeport Vacances pendant l'été 2015.

- *Espaces confinés et Ouvrages profonds (de plus de trois mètres)* : des ouvrages particuliers (galeries, puits de captages, chambres de compteurs, chambres de vannes et réservoirs) et définis comme dangereux (soit à cause du manque d'oxygène soit à cause du risque de chute), ont été identifiés. Un niveau de priorité quant aux travaux a été défini. Du matériel anti-chute a été fourni à toutes les équipes concernées et une procédure a été rédigée. Les échelles de deux stations dangereuses ont été changées. Il y a maintenant des échelles avec protection dorsale.
- *Chambres des communes alimentées en gros* : un courrier de demande de mise en conformité a été adressé aux communes concernées et des chambres de compteurs ont été remises en état par les communes, permettant ainsi aux collaborateurs du service de travailler en sécurité.
- *Problématique de l'amiante* : un diagnostic amiante a été réalisé dans une station et dans l'usine de Bret. Il a mis en évidence la présence d'amiante dans plusieurs de nos ouvrages. Une procédure a été rédigée, du matériel et des équipements de protection individuelle (EPI) achetés afin d'effectuer les petits travaux de perçage en sécurité.
- *Transport de matière dangereuse* : la problématique du transport de l'eau de Javel 13-14% de l'usines de Bret à celle de Sonzier ainsi que de celle de l'eau oxygénée a été étudiée et résolue. Nous sommes conformes dans le transport de l'eau de Javel 13-14%. Trois personnes de l'usine de Bret doivent encore être formées.
- *Sécurité des accès et des collaborateurs* : afin de garantir au mieux la sécurité de nos collaborateurs et celle des entreprises tierces intervenant dans nos ouvrages, plusieurs procédures ont été remises à jour. Elles concernent la gestion des clés (remises au collaborateur ou prêtées à des tiers), ainsi que la sécurité et l'hygiène lors de l'accès à nos ouvrages.
- *Contrôles et maintenance* : comme chaque année également, le matériel de sécurité, tel qu'élingues, appareils de détection de gaz MSA et Dräger, EPI anti-chute (harnais, sangles), est contrôlé sur site ou envoyé en maintenance selon le contrat passé avec le fournisseur.

Environnement

La quantité d'électricité consommée a fortement baissé en raison de la baisse des consommations d'eau potable et de la forte pluviométrie qui a permis d'utiliser les ressources gravitaires de manière particulièrement importante. De plus, l'usine de Sonzier a évité de nombreux détournements des sources du Pays-d'Enhaut et favorisé l'exploitation de la totalité du volume d'eau disponible et transportable de manière gravitaire.

La mise à jour de la législation environnementale par le bureau GED a été effectuée le 28 février. Plusieurs lois ont été modifiées, mais aucune modification n'a d'impact sur les activités d'eauservice.

Une réflexion a été menée sur l'analyse environnementale, afin d'introduire une évaluation des émissions de gaz à effet de serre. Les quatre aspects significatifs de l'analyse environnementale sont identiques à ceux de l'année passée : il s'agit de la fabrication et destruction de l'ozone à Bret, des chauffages des bâtiments (stations, production), de la démolition des stations et des pertes d'eau.

A la suite du changement du règlement communal sur la gestion des déchets, les documents ISO en lien avec le tri des déchets ont été révisés.

Le document ISO ayant trait à la législation environnementale a été complété par un nouveau tableau d'entrée qui permet une meilleure vision des dernières mises à jour annuelles et de l'implication de ces changements dans les activités du service. Dès l'année prochaine, il est prévu d'intégrer le fichier de la législation environnementale dans un document plus large traitant de veille légale.

Communication

En tant que distributeur d'eau, eauservice est tenu d'informer ses clients sur la qualité de l'eau au moins une fois par année, comme l'exige l'article 5 de l'ordonnance fédérale sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale de novembre 2005. Cette année, une information a été réalisée à Lausanne et aux communes alimentées au détail par l'intermédiaire d'un tout-ménage distribué la semaine précédent la Journée mondiale de l'eau.

La Journée mondiale de l'eau du 22 mars est généralement une occasion de rappeler à la population et aux consommateurs que l'eau est un bien précieux et une denrée alimentaire vitale. En 2014, le thème a été focalisé sur « L'eau et l'énergie » et en collaboration avec les SiL. Le service a été présent en ville de Lausanne le samedi 22 mars avec un stand d'information et diverses animations à la place de l'Europe. Cette journée a également été l'occasion de lancer un nouveau site Internet entièrement remanié et mis à jour.

Le service a édité son premier rapport annuel destiné aux partenaires externes : autres services de la Ville, du Canton et de la Confédération, communes alimentées au détail et en gros, mandataires et autres distributeurs d'eau.

Une agence de communication a été chargée de la campagne de communication et a créé un nouveau visuel qui a été diffusé par campagne d'affichage en ville (en mars et septembre) et lors d'autres manifestations.

Un sondage de satisfaction concernant la qualité de l'eau distribuée a été effectué auprès de l'ensemble de nos consommateurs. Les résultats se sont montrés très positifs.

Au mois de septembre 2014, eauservice a participé à la Manifestation de « Cap sur l'Ouest » par le biais d'un stand situé sur la commune de Chavannes-près-Renens. Une information sur les activités du service était disponible, de même qu'une maquette expliquant la distribution de l'eau. Celle-ci a remporté un franc succès.

Solidarité internationale eau

Le projet communautaire pour l'accès à l'eau (PCE) a démarré en novembre 2011 et se terminera en avril 2015. Cinquante kilomètres de réseau ont déjà été posés dans le quartier de Tarhil, une zone de recasement des populations déplacées dans le cadre de la restructuration de certains quartiers de la ville de Nouakchott en Mauritanie. L'entreprise travaille actuellement à la réalisation de 1'800 raccordements des ménages sur ce réseau. L'inauguration d'une première partie de ce réseau a eu lieu au mois de mai 2014 en présence de représentants d'**eauservice**.

Le budget du projet PCE est de CHF 1'700'000.- sur trois ans. La Direction du développement et de la coopération (DDC) injecte CHF 400'000.- dans le projet et la région d'Île-de-France CHF 245'000.-. Les communes Attalens, Apples, Charat, Cossonay, Epalinges, Estavayer-le-Lac, Jouxens-Mézery, Jussy, La Chaux, Le Mont-sur-Lausanne, Lutry, Martigny, Morges, Nyon, Pully, Trient et Villaz-St-Pierre se sont associées au projet géré par Lausanne. Elles s'engagent également à hauteur d'un centime par mètre cube d'eau vendu dans leur commune. Ainsi en 2014, les apports financiers des 17 communes suisses associées sur le fonds « Solidarité internationale eau » de Lausanne étaient de CHF 115'750.-. L'apport de Lausanne est, quand à lui, de CHF 149'785.-, soit CHF 124'807.- correspondant à l'équivalent du centime solidaire et CHF 24'978.- grâce à la vente des carafes solidaires d'**eauservice**.

Des représentants d'**eauservice** se sont rendus à Nouakchott au mois de mai 2014 pour effectuer le suivi du projet. Un audit qualité a été réalisé à Nouakchott par la Société générale de surveillance (SGS) les 29 et 30 décembre. Le rapport d'audit sera transmis en début d'année 2015 et servira de base de travail pour augmenter l'efficacité et la performance de l'équipe de projet.

CLIENTS ET RESSOURCES

En 2014, les volumes d'eau livrés aux clients alimentés au détail ont été de 20'518'379 m³ (environ 12.07 millions de m³ sur le territoire lausannois et 8.45 millions de m³ sur les autres communes). Pour les communes alimentées en gros, le volume facturé a été de 4'204'301 de m³ presque identique à l'année 2013.

Concernant le personnel, l'année a été marquée par un effectif restreint des conseillers en installations suite à une démission (un deuxième en trois ans). Cette carence, amplifiée par une importante charge de travail, a nécessité un investissement de chacun pour assurer la permanence des prestations. L'accumulation de retard dans le traitement des dossiers se fait cependant sentir.

Suivi des communes

La Commune de Chevilly, située à proximité de l'adduction lausannoise de Prévondavaux, a fait appel à **eauservice** pour une alimentation d'eau de secours suite à une pollution de ses captages.

La Commune de Cugy a vu sa consommation fortement augmenter à cause d'une fuite. Cette situation a nécessité plusieurs contacts afin d'étudier l'amélioration de son alimentation par **eauservice**.

La Commune de Villars-Sainte-Croix a décidé d'octroyer une concession à la Commune de Lausanne pour la distribution d'eau dans les zones industrielles de Croix-du-Péage et Pierreire. Signée en fin d'année, la concession entrera en vigueur au début de 2015.

La Commune de Morrens a installé un UV pour traiter ses sources, régulièrement détournées par **eauservice** à cause de leur mauvaise qualité bactériologique. Cette amélioration permettra une meilleure valorisation de l'eau.

Les contrats de vente d'eau en gros avec les communes de Thierrens, Saint-Cierges et Peyres-Possens ont été résiliés car ces communes ont fusionné. Un nouveau contrat a été établi avec la nouvelle Commune de Montanaire.

Les communes alimentées en secours dès Sonzier par une prise sur la conduite d'adduction du Pays-d'Enhaut sont enfin alimentées par une eau de qualité irréprochable grâce à la mise en service de l'usine de Sonzier.

Pour la 3^e année, le service a assuré l'exploitation du réseau d'eau potable de la commune de Bussigny.

Le 22 mai, les communes concédantes ont été invitées par le directeur des travaux pour leur présenter les chiffres-clé 2013 et la situation sur le redimensionnement des compteurs d'eau. Une présentation du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) a été faite. D'autre part, une explication a été donnée sur le renouvellement des concessions exigé par la modification de la loi sur la distribution de l'eau (LDE). Cette invitation a été renouvelée le 28 mai avec les communes alimentées en gros.

Suivi administratif (réception-secrétariat-finances)

Dans le cadre d'une rénovation des locaux, la réception du service a été modifiée afin d'optimiser l'espace disponible pour des postes de travail.

Durant l'année écoulée, 496 demandes d'arrêts d'eau, faites par les appareilleurs, ont été enregistrées par la réception. Environ 7'900 appels téléphoniques ont été réceptionnés, 8'596 courriers reçus et plus de 1'709 personnes accueillies.

Le traitement des factures fournisseurs s'effectue sur Goéland. Environ 3'500 factures ont ainsi été traitées avec cette application.

129 ordres de correction ont dû être établis à l'attention de SiLCOM, notamment pour demander la facturation d'eau consommée sans comptage (by-pass de l'installation ouvert) ou suite à un compteur bloqué.

Pour faire suite à la modification de la LDE, **eauservice** a révisé le règlement lausannois qui fera l'objet d'un préavis à présenter dans le courant de l'année 2015. Dans ce cadre, une nouvelle structure tarifaire simplifiée a été étudiée. Mal-

heureusement, elle ne rencontre pas l'approbation de la surveillance des prix qui demande que la convention signée soit respectée jusqu'à son échéance de 2017.

Postes de mesure

Afin d'améliorer la mise à disposition des postes de mesures auprès des entreprises sanitaires au bénéfice d'une concession, une permanence a été organisée par l'atelier des compteurs situé dans l'enceinte du Service achat et logistique Ville (SALV).

D'autre part, l'entier du stock de compteurs a été transféré du SALV et mis sous la responsabilité de l'atelier des compteurs. Dorénavant, cette gestion s'effectue selon le numéro de série du compteur. Cette rigueur réduit les risques d'erreur en impliquant plus directement les collaborateurs concernés par les processus de comptage et de facturation.

Environ 1'300 compteurs neufs ont été posés, dont 558 ont été redimensionnés (diminution du diamètre). 32 compteurs industriels ont été remplacés. Environ 2.5% du parc de compteurs (500 compteurs) ont un âge supérieur à quinze ans et n'ont pas pu être remplacés en 2014.

Raccordements

410 affaires Goéland « Raccordement clients » ont été ouvertes en 2014, à la suite de parutions de mises à l'enquête publique. Cela porte à 1'712 le nombre d'affaires « Raccordement clients » en cours, dont le 60% concerne le territoire des communes alimentées au détail hors Lausanne.

99 installations signalées non-conformes sont toujours en cours. En 2014, 78 non-conformités ont été identifiées et 92 affaires ont été terminées.

En 2014, 275 permis pour prélèvement d'eau aux bornes hydrantes ont été délivrés pour une durée allant de un jour à une année.

Dans le cadre de travaux de transformation d'installations d'eau, 153 « annonces de travaux » nous ont été signalées par des entreprises sanitaires. Durant l'année, **eauservice** a traité 280 annonces enregistrées les années passées.

Patrimoine immobilier

L'approbation le 27 février 2014 du préavis N° 2014/10 (« *Travaux d'assainissement, de mise en conformité et de transformation du bâtiment d'eauservice, route de Prilly 1 à Lausanne* ») a permis de débiter les travaux à la rentrée d'août comme prévu.

Un important travail d'entretien de la forêt sur les parcelles sises dans les gorges du Chauderon (sources du Pont-de-Pierre) est projeté pour ces prochaines années. Il a commencé cet automne et c'est SPADOM qui organise et suit ce travail.

Des travaux d'entretien pour un montant de CHF 98'946.80 ont été effectués dans les treize bâtiments locatifs ou appartements appartenant à **eauservice**. La rénovation de l'ascenseur de l'immeuble à la route de Lavaux 291 à Lutry constitue le seul travail de rénovation important.

CONTRÔLE DE L'EAU

Le laboratoire a poursuivi ses contrôles systématiques de l'eau dans les réseaux d'**eauservice** pour s'assurer qu'elle ne contienne ni substances gênantes ou toxiques, ni germes pathogènes.

Environ 8'850 échantillons ont été prélevés et ont donné lieu à 46'606 analyses chimiques et 18'399 analyses microbiologiques.

Dans le courant de cette année le laboratoire a mis en service un nouvel appareil d'analyse par la spectrométrie par torche à plasma (ICP-MS). Ainsi, la quasi-totalité des éléments chimiques (minéraux) peut être analysée. Cette méthode permet de doser en routine la plupart des éléments à des concentrations de l'ordre d'un microgramme dans un litre d'eau.

Le laboratoire a continué à suivre les trois principaux projets de sa division :

- désinfection : amélioration de la qualité de l'eau – protection du réseau ;
- présence de produits stupéfiants dans le réseau d'eau ;
- mesure de la concentration totale bactérienne dans les ressources en eau.

Les résultats des analyses sur l'eau de boisson pour 2014 remplissent les conditions de qualité exigées par la loi sur les denrées alimentaires, aussi bien du point de vue chimique que bactériologique. Seize non-conformités mineures, c'est-à-dire sans risque pour la santé, ont été constatées et les actions adéquates ont été mises en place immédiatement.

En plus des contrôles de l'eau sur le réseau d'**eauservice**, de nombreux mandats d'analyses ont été réalisés pour d'autres communautés publiques.

ÉTUDES ET CONSTRUCTION

Les divers études et projets sur lesquels les collaborateurs de la division « Etudes et construction » ont travaillé sont décrits brièvement ci-après.

Préavis N° 2006/19 (« Réfection des adductions du Pays-d'Enhaut et construction d'une usine d'ultrafiltration (UF) »)

Dans le cadre de la construction de la nouvelle usine de Sonzier, les travaux de finitions et de mise au point ainsi que la formation des exploitants se sont prolongés durant toute l'année. La réception définitive devrait avoir lieu au tout début de 2015.

Une visite d'inauguration « Portes ouvertes » a été organisée le 21 juin 2014 à l'intention des autorités et administrations partenaires ainsi que des collaborateurs du service.

L'ancien bâtiment qui servait de désinfection finale pour les eaux du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre, (départ en direction de Lausanne) a été démoli et évacué, laissant le terrain à l'état naturel à disposition de l'agriculture.

Préavis N° 2013/55 (« Réservoir du Calvaire, Démolition de 5 cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de 3 cuves, d'une station de pompage et raccordements des conduites »)

Les travaux d'études ont été effectués dès 2013 et se sont poursuivis en 2014.

La mise à l'enquête a été lancée à la fin de 2013 jusqu'en janvier et le permis a été obtenu en avril.

Parallèlement, les appels d'offres concernant le gros-œuvre ont été lancés et adjugés.

Les travaux de déplacement de conduites et de préparation de la sous-station électrique provisoire au chemin des Falaises ont débuté dès avril.

Le désamiantage et la démolition des villas et des cuves ont commencé à fin avril pour se terminer à fin septembre et le gros-œuvre a commencé à fin novembre et devrait durer jusqu'à la fin 2015 environ.

Pour les équipements techniques les appels d'offres pour la tuyauterie, les vannes, les pompes, etc. ont également été lancés et adjugés dans la deuxième partie de l'année.

En accord avec le Service de la coordination et du cadastre, les négociations pour aboutir à la signature d'une convention entre la Ville et les futurs maîtres d'œuvres des bâtiments locatifs se sont poursuivies en 2014 et ont abouti à sa signature sous réserve de l'obtention d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) et de l'adoption du nouveau plan de quartier qui a été mis à l'enquête à la toute fin de 2014 - début de 2015.

Les premiers appels d'offres publics relatifs aux équipements ont été faits dans le courant du deuxième semestre de l'année. Il s'agit des marchés pour les vannes, les vannes de régulation, les tuyauteries, les pompes et les chaudières anti-bélier. A la fin de l'année, tous ces marchés ont été attribués à l'exception de celui des pompes qui le sera au début de 2015.

Préavis N° 2005/86 (« Amélioration de l'alimentation en eau dans le Nord lausannois »)

La majorité des objets de ce préavis sont terminés et ont été mis en service avant 2012. Restaient les deux points suivants :

Conduite de liaison Haut-Vallon – Petite-Croix

Le dernier tronçon à poser était celui du chemin des Bossons. Il a été terminé au printemps 2014. La liaison Haut-Vallon – Petite-Croix est maintenant intégralement réalisée (voir chapitre Distribution).

Station de Haut-Vallon / Refoulement sur Petite-Croix

Le pompage à la station de Haut-Vallon est composé de deux pompes alimentées par des convertisseurs de fréquence de 250 kW chacun permettant d'adapter le débit à la demande. Chaque pompe peut délivrer un débit variable de 15'000 à 27'000 l/min, défini par une consigne télétransmise du Centre d'exploitation et de gestion d'eauservice Lausanne (CegEL). En cas de nécessité, les deux pompes peuvent être engagées en parallèle afin d'augmenter le débit jusqu'à 34'000 l/min.

Ces deux pompes de refoulement sur Petite-Croix ont été installées et raccordées au début de l'année. Une fois la conduite de liaison terminée et désinfectée, leurs mises en service ont pu être faites à mi-2014.

Station de Crissier / Retour Petite-Croix dans les cuves de Crissier

Pour faire suite à la mise en service du pompage Haut-Vallon – Petite-Croix, il a été nécessaire de revoir le fonctionnement de la conduite de retour Petite-Croix dans les cuves de Crissier. Les modifications suivantes ont été étudiées : modification de la fonction de la vanne Clayton en régulation pas à pas de débit, installation d'un débitmètre à passage intégral et d'une vanne motorisée d'arrêt en sortie de conduite, renforcement du supportage de la conduite existante. Le débit de retour est d'environ 10'000 l/min. La mise en service est prévue dans le premier trimestre de 2015.

Chambre du Bois-de-l'Hôpital (ex-réservoir du Bois-de-l'Hôpital)

Après la mise en service de la deuxième cuve au réservoir du Châtaignier, le réservoir du Bois-de-l'Hôpital, devenu obsolète, a été mis définitivement hors service au début de l'année. Les locaux et les raccordements électriques et de télégestion étant encore bons, il a été proposé et décidé de réaliser une conduite de retour de Marjolatte dans le réseau Châtaignier. Cette conduite fonctionnera en régulation de débit et maintien de contrepression aval. La mise en service est prévue dans le premier trimestre 2015.

Préavis N°2014/16 (« Etudes pour une nouvelle usine de traitement et de pompage d'eau potable à Saint-Sulpice (à partir de l'eau du Léman) »)

2014 aura vu la mise en place de l'organisation de l'équipe de projet pour la réalisation des études préalables à la nouvelle usine de traitement et de pompage d'eau potable à Saint-Sulpice. Les objectifs de traitement portent principalement sur l'élimination des micropolluants et de la matière organique. Des pilotes d'essais de traitement sont progressivement mis en place jusqu'au printemps 2015 de façon à déterminer l'efficacité des différentes filières de traitements possibles.

Plan directeur

Le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) est un document évolutif et mis à jour tout au long de l'année. Selon la procédure ISO, établie à la suite de la validation du PDDE en 2013, l'ensemble des modifications apportées doit être validé par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Gestion des données

Les serveurs du service qui hébergent l'Intranet ont été renouvelés. Cette nouvelle infrastructure a été connectée au serveur de stockage réseau (NAS) pour permettre une sauvegarde des systèmes.

L'Intranet du service a subi une évolution de technologie. La structure du système est passée sur le « framework » « Symphony 2 » qui permet une plus grande modularité et facilitera la transmission des projets.

Plusieurs nouvelles fonctionnalités ont été développées sur l'Intranet du service, notamment des tableaux de bord pour le laboratoire et pour la division Clients et Ressource. Une refonte du module de gestion des heures a dû être mise en place pour l'arrivée de « TimeTool » et des timbreuses. Un lien entre le système de timbrage et l'Intranet a été mis en place pour permettre la ventilation des heures du service.

Un réseau local ainsi qu'un NAS ont été déployés au laboratoire pour permettre une récolte facilitée des données des nouveaux appareils de mesure.

L'acquisition des données pour les essais pilote de Saint-Sulpice a été entretenue. Des nouvelles sauvegardes et la création de macros pour la gestion des données ont été mises en place.

DISTRIBUTION

47 chantiers ont été réalisés en 2014, correspondant à un total de 11'393 mètres de conduites traitées, soit :

- 7'813 mètres remplacés
- 1'290 mètres réhabilités
- 1'880 mètres d'extension
- 410 mètres de tubage.

Les dépenses liées aux chantiers réalisés ou terminés en 2014 s'élèvent à CHF 9'388'298.-. Si on cumule à ces dépenses les frais liés à l'entretien du réseau (CHF 551'18.-, sans compter les fuites) ainsi que l'entretien des sources et captages (CHF 99'349.-), on atteint la somme de CHF 10'038'828.-.

Deux personnes (auxiliaires) ont appuyé les activités du bureau de gestion des réseaux (BGR) afin de contrôler la cohésion des données entre les bases de données Topobase et SAP, de corriger la base de données Topobase en vue de la migration prévue en 2015, ainsi que contrôler la numérisation du réseau réalisée par le Service de la coordination et du cadastre.

De plus, quatre aides-monteurs de réseaux ont été employés comme auxiliaires pour aider les équipes des réseaux Centre et Ouest et compenser les manques d'effectifs ponctuels.

Faits marquants

- Fin de la pose de la conduite de transport de diamètre 600 mm « Louve Romanel » (chemin des Bossons) et mise en service de cet axe de transport qui permet de transporter de grands volumes d'eau de l'est vers l'ouest du réseau. Cette conduite a nécessité plus de huit ans de travaux pour la pose d'environ vingt km de tuyaux.
- Sécurisation de la conduite Saint-Sulpice – Montétan par le remplacement de 330 mètres de conduite en fonte grise de diamètre 500 mm et la réhabilitation par gainage sur 620 mètres de conduite en acier de diamètre 500 mm, entre le CIO et la Vallée de la Jeunesse. Cette sécurisation a été jugée nécessaire à la suite de la rupture de cette conduite en novembre 2011 provoquant l'inondation du CIO et des dégâts pour près de dix millions de francs.
- Sécurisation de la conduite de transport au Chemin du Calvaire à la suite de la rupture de la rue de l'Industrie.
- Sécurisation de l'ancienne conduite de transport de diamètre 300 mm située au chemin des Passiaux à Prilly par un tubage en PE 250/204.6 mm.
- Pose des nouvelles conduites au Pays-d'Enhaut, Pont-de-Pierre, Grangette et Calvaire dans le cadre des travaux de rénovation du réservoir de Calvaire. La mise en service de ces installations est prévue en 2015.

Il a fallu traiter 1'477 demandes de plans. Le contrôle de 876 affaires « Mises à l'enquête sur Lausanne et police des constructions », transmises à l'aide de Goéland, a permis de détecter une vingtaine de conflits avec le réseau de distribution d'eau potable, et abouti à quatre oppositions formelles afin de sauvegarder les intérêts d'eauservice.

Enfin, 150 plans ont été numérisés par le Service du cadastre et de la coordination, contrôlés, intégrés et renseignés dans la base de données Topobase d'**eauservice**.

Contrat avec Bussigny

Les prestations suivantes ont été assurées par le personnel d'**eauservice** dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau d'eau potable de Bussigny :

- quatorze interventions d'urgence (fuite ou rupture) ;
- le contrôle complet du parc de bornes hydrantes et les révisions lourdes diagnostiquées lors de ce contrôle effectuées et facturées ;
- une campagne complète de recherche de fuites et une corrélation acoustique ;
- 25 tournées de contrôle et deux nettoyages des stations (Puits Monnard et Sumont).

Interventions d'urgence

Le service de piquet « Réseaux » a été appelé à 199 reprises en 2014. Dans 125 cas, il s'agissait d'une intervention à réaliser dans l'urgence, à la suite d'une fuite ou d'une rupture. 21 appels concernaient des problèmes signalés à des bornes hydrantes, un des by-pass, deux des mises hors service / remises en service pour travaux dans des immeubles en dehors des heures de travail, deux des problèmes de qualité de l'eau, et 49 des problèmes divers (robinets bouchés, baisse de pression dans l'immeuble, bruit d'eau, etc.).

Du point de vue financier, CHF 699'814.- ont été dépensés pour réparer les conduites de distribution, CHF 213'737.- pour les interventions sur les branchements situés sur le domaine public, et CHF 66'248.- pour réparer les conduites de transport. Relevons encore que les frais occasionnés par les dégâts dus à des fuites ou ruptures de conduites (dégâts aux tiers) s'élèvent à CHF 117'882.-.

Nombre de défaillances

Le nombre de défaillances sur le réseau de transport et de distribution atteint 71 cas, valeur qui confirme une tendance à la baisse de ces événements. Cela nous conforte dans la stratégie d'entretien et de remplacement ciblée en fonction des probabilités de casse des conduites.

Ecoute de réseau

L'auscultation d'environ 253 km de conduite (Châtaignier – Orme – Marjolatte – Vernand – Bénenté – Montagne-du-Château – VCLB - VCLB réduit – Dailles – Chablière) hors branchements, a permis d'identifier 25 fuites et de les réparer avant qu'elles ne provoquent de dégâts.

Le réseau Calvaire est désormais équipé d'un système de contrôle en continu (LORNO). Lors de sa phase d'étalonnage, 18 fuites ont été détectées, ce qui a permis d'avoir un « état zéro » de ce réseau.

Des appareils d'écoutes de type « Wagamet » sont installés dans le quartier « sous-gare » et ont permis de détecter deux fuites.

L'installation et le calibrage du système de pré-localisation « Zonescan Gutermann » sur le réseau Chailly s'est également déroulé à notre totale satisfaction dans le courant de l'année.

L'alimentation de Boussens est surveillée de près. Un débitmètre sur la conduite qui alimente l'ensemble de la commune est installé et les valeurs de consommations relevées. En parallèle, les compteurs des abonnés de cette commune sont également télérelevés (smartmetering), ce qui permet un calcul en continu des volumes perdus.

Equipe Bornes Hydrantes (BH)

Le service gère 4'082 BH dont 2'103 sont sur le territoire lausannois et 1'358 sur des communes dont la concession prévoit que ces organes soient propriétés d'**eauservice**.

63 BH ont été standardisées, 29 nouvelles ont été posées, 41 parties supérieures et quatre parties inférieures ont été changées. 943 BH ont été contrôlées, ce qui a entraîné 76 révisions importantes. De plus, il a fallu intervenir à 18 reprises pour des BH accidentées.

Base de données réseaux (SIT)

La collaboration avec le Service de la coordination et du cadastre a pour but l'intégration des données contenues dans la base de données SISOL dans Topobase. Une réflexion sur la manière de saisir ces données a conduit à une simplification sensible de ce travail, ainsi qu'une répartition du travail plus rationnelle au sein du BGR.

De plus, 86 plans de détail ont été informatisés et intégrés dans le SIT Topobase, et 1'819 mises à jour concernant des fuites, des nouvelles prises, des modifications ou des chantiers ont été effectuées.

Sources

Travaux

Des travaux de mises en conformité ont été entrepris sur sept ouvrages d'adduction :

Adduction n°1 Bressonne	L'Abbaye n°20
Adduction n°2 Les Cases	La Crottaz Nord n°133

La Crottaz Sud n°13
La Farque Centre n°136
Adduction n°11 Mont supérieur Goilles et Ridelles n°203
Goilles et Ridelles n°205
Adduction n° 16 St-Hippolyte Galerie de St-Hippolyte n°170

Pollution - Sources des Cases

Les sources des Cases ont été polluées microbiologiquement. L'origine de la pollution proviendrait de la ferme des Cases, propriété de la Ville de Lausanne. Un état des lieux des installations (fosse à purin, silo, fosse septique) a été effectué par la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud (DGE) et un certain nombre de non-conformités ont été mises en évidence. L'ensemble de l'adduction est détourné sur ordre du Service de la consommation et des affaires vétérinaires et le restera jusqu'à ce que les installations de la ferme des Cases soient mises en conformité.

Turbidimètres

Poursuivant la démarche initiée en 2011 dans le but d'optimiser les détournements préventifs et garantir une eau de qualité lors de fortes perturbations ou d'orages, trois nouveaux turbidimètres ont été installés dans les stations et le réservoir suivants :

- Station de Froideville (adduction de Froideville)
- Station de St-Hippolyte (adduction de St-Hippolyte)
- Réservoir de la Croix-sur-Lutry (commutation entre l'arrivée des sources du Pays-d'Enhaut, du Pont-de-Pierre et du lac de Bret).

PRODUCTION

La production annuelle 2014 est légèrement inférieure (0.7%) à celle de 2013 et inférieure de 10% à la moyenne de celle des cinq dernières années, soit environ 29.6 millions de m³. Le jour d'adduction maximum fut le 17 juin 2014 avec un volume de 115'272 m³.

Préavis N° 2006/15 (« Rénovation des équipements du centre d'exploitation et de gestion (CegEL) et des systèmes de supervision locale des usines de Saint-Sulpice et de Bret »)

Après plusieurs années de développement et des tests approfondis, le nouveau système de gestion automatique du réseau d'eau service (CegEL) a été mis en production le 30 octobre 2014. L'ensemble du réseau est ainsi surveillé et commandé par un système fiable, moderne et évolutif. L'ancien système, en fonctionnement depuis 1995 a été débranché.

Préavis N° 2010/27 (« Remplacement des modules d'ultrafiltration, de la supervision et des automates de l'usine de Lutry »)

Les modules d'ultrafiltration de la troisième ligne ont été installés en mai.

Les études d'optimisation des installations de conditionnement d'air ont permis de définir le cahier des charges des automatismes. Les prestations ont été commandées au fournisseur et seront réalisées au début de 2015.

La nouvelle supervision a été installée et mise en service en parallèle avec le superviseur d'origine.

Le réseau TCP-IP de communication des futurs automates a été mis en place.

Préavis N° 2013/13 (« Remplacement des équipements d'ozonation de l'usine de Bret »)

Le deuxième destructeur d'ozone catalytique a été installé au-dessus des cuves de post-ozonation en remplacement du destructeur thermique défaillant.

Des campagnes de mesure de performance d'abattement des micropolluants ont été réalisées en collaboration avec la division Contrôle de l'eau.

La société Ozonia a effectué des mesures d'ozones afin de définir les rendements actuels des cuves de contact.

Les études sur l'état des revêtements des cuves d'ozonation sont en cours.

Nouveaux équipements

- A l'usine à Saint-Sulpice, la chaudière à gaz non conforme a été remplacée par une nouvelle chaudière à condensation ; l'automate de gestion des pompes basse pression a été remplacé (impliquant une réécriture du programme) ; installation d'interrupteur de sécurité verrouillable par cadenas sur les toutes pompes de refoulement.
- A l'usine de Lutry, les mesures d'extinction UV de l'eau brute et de l'eau traitée de l'usine ont été remplacées. Deux chaudières ont été posées et raccordées sur le réseau de gaz naturel. Les convertisseurs d'une pompe de gavage et une pompe de rétrolavage ont été remplacés. Les sondes radar de mesure du voile de boue des décanteurs ont été remplacés. Un emplacement à l'arrière de l'usine a été loué au Service d'organisation et d'informatique pour l'installation d'un de leurs « data centers ». Grâce à un raccordement sur la prise d'eau brute de l'usine, d'importantes économies d'électricité seront réalisées par rapport à une installation de refroidissement conventionnel.
- A l'usine de Bret, des passerelles sécurisées ont été posées sur les filtres à sable ; un turbidimètre pour l'eau brute et une mesure d'extinction UV de l'eau traitée ont été installées,

- La division Production a apporté sa contribution aux projets de la division Études et Constructions en participant aux travaux de démontage de la station du Calvaire, du montage des pompes de refoulement à la station de Haut-Vallon et à la transformation de la station de Bois-de-l'Hôpital.
- La division assure également la conduite des tests des pilotes d'ultrafiltration et de charbon à lit fluidisé (Carbo+) de Saint-Sulpice.
- En collaboration avec la division Distribution (Gestion des sources), quatre turbidimètres ont été installés dans les stations de la Croix-sur-Lutry, Froideville, Dailles et St-Hyppolite.
- Au réservoir de Grangette le clapet anti retour en DN800 a été remplacé.
- Aux stations de Farquaz et de Vernand des échelles d'accès sécurisé ont été mises en place.
- Au réservoir de Petite-Croix le chaudron anti-bélier sur le refoulement de Sauvabelin a été remplacé.
- Aux réservoirs de Châtaignier, Marjolatte et Grangette des installations de déshumidification à absorption ont été installées.
- Dans toutes les stations une isolation galvanique a été installée sur les chaudrons anti-bélier.

Travaux d'entretien/maintenance

En plus des travaux d'entretien courant, les travaux suivant ont été réalisés :

- A l'usine de Lutry : essai d'assainissement des drainages du bâtiment bouchés par une eau fortement calcaire, mise en place d'une solution pour supprimer les vapeurs de chlore des électrolyseurs. Révision complète des installations de dosage du chlorure ferrique. Le chaudron anti-bélier du refoulement sur Montétan a été sablé et repeint. Des mesures de surveillance de pH et de la turbidité ont été installées sur les eaux de rejet au lac.
- A l'usine de Saint-Sulpice : mise en place d'une procédure de sécurité pour toute intervention dans les installations de moyenne tension (MT).
- A l'usine de Bret : remplacement des chaînes des quatre flottateurs. Régénération de trois des six filtres de charbon actif en grains et remplacement d'un des filtres par du charbon neuf. Révision complète des vannes de régulation.
- A la station de Crissier : révision complète de la pompe 124 et remplacement des roulements moteur du groupe 122.
- A la station de Petite-Croix : révision complète de la pompe 133.
- A la station de la Croix-sur-Lutry : remplacement des deux garnitures mécanique de la pompe 173 et pose de chicanes dans la chambre d'arrivée afin d'améliorer le mélanges des eaux.
- A la station de Montalègre : assainissement des installations de chauffage.
- Mise en place de la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour les usines de Bret et de Sonzier. Dès lors toutes les installations de la division Production sont suivies par la GMAO (les stations et les usines).

Exploitation

Depuis la démolition du réservoir du Calvaire en avril 2014, la zone Calvaire est alimentée par les réseaux de Montétan, Bellevaux et Chailly au moyen de vannes de régulation et par pompage.